L'ENVOLÉE n°4

Étant sorti de cet enfer, je sais qu'il n'a rien de surnaturel. C'est un enfer fait par l'homme pour l'homme, il doit donc être détruit par l'homme.
Reza Baraheni.

Janvier 2002 – 1€

L'isolement, un avant-goût de la mort

Il m'est souvent arrivé de comparer les conséquences de la mise à l'isolement au travail produit par les vagues contre les massifs rocheux qui se dressent sur le bord de mer.
Les vagues vont et viennent, butant contre les falaises, dans un mouvement incessant. Et de temps à autre, sans trop que l'on sache quand, tout ou partie de la falaise s'affaisse, disparaît dans les fonds marins.
L'océan finit toujours par avoir raison des parois rocheuses, quelle que soit leur nature, leur solidité.
Il en est ainsi pour les détenus. Chaque instant passé à l'isolement est un instant qui marque de façon indélébile la personne détenue, l'agresse, la meurtrit. Et bien souvent, bien trop souvent, l'isolé finit par craquer, par s'affaisser.
Seuls résistent ceux et celles qui sont mus par la haine. Mais cette terrible résistance ne sert qu'à survivre, à éviter le pire.
Mais la haine se trouve aussi et avant tout dans l'esprit de celui qui prend la décision de mettre et maintenir des personnes à l'isolement carcéral. Une haine blanche, bien souvent non perceptible sous le masque lisse d'un magistrat ou autre directeur de prison. La haine guidant la main qui, d'une simple signature, condamne un détenu à plonger dans le gouffre sans feu d'une lente agonie.

L'isolé est un spectateur assistant au spectacle de sa propre mort.
Seul, dans neuf mètres carrés. Avec pour compagnon permanent ce silence lugubre que parfois déchirent des cris de révolte, des cris pour gueuler sa rage, son refus de crever.
Les quartiers d'isolement transpirent la haine, leurs murs suintent la mort. Il faut en finir !
Des voix existent qui ont clamé que le maintien à l'isolement est incompatible avec l'objectif de réinsertion.
Des décisions de justice (Belgique) ont été rendues qui dénoncent l'isolement carcéral en le qualifiant de torture blanche.
Des rapports ont été écrits qui dénoncent la nocivité des QI. Des rapports qui soulignent que l'on s'y « suicide »* beaucoup plus que partout ailleurs.
Alors, à quand la fin de cette barbarie légalisée ? À quand la fin du maintien d'hommes et de femmes en des lieux qui tuent, poussent à se tuer ou… à tuer. Oui, car l'isolement pousse à des envies de meurtre. La douleur est si grande que seule la haine semble généralement trouver sa place dans l'esprit de l'isolé, du maltraité. Ne perdons jamais de l'esprit qu'on ne peut pas attendre d'un être blessé, humilié, maintenu à l'état de sous-homme, une attitude civile et fraternelle.
Les tueurs de demain se façonnent aujourd'hui dans les QI.
Que ceux qui pensent la prison de demain, ceux qui décident la future loi pénitentiaire ne fassent pas l'économie de cette réflexion et surtout de la seule décision qui soit acceptable : l'abolition des quartiers d'isolement !

Gabi Mouesca
Décembre 2001

* On ne se suicide pas en prison, c'est la prison qui vous tue !

… Jusqu'à ce dernier jour, le matin à l'appel.
« Je suis libéré demain ! Je veux que ce soit à la première heure ! Allez immédiatement en référer à vos supérieurs ! » avais-je dit au maton de service.
Et cette nuit-là, je ne me suis pas masturbé comme d'habitude… J'allais enfin refaire l'amour, demain.
Mais au fait c'est quoi déjà, demain ? Dans tout ce temps passé hors du temps…
Et je me suis retrouvé bien vivant, moins dix ans, derrière la haute porte d'acier du pénitencier qu'un crabe gradé m'ouvrit en me disant :
– Vous avez purgé votre peine, vous êtes libre !
– Déjà ?
Hélène, la femme avec qui j'avais vécu deux ans avant de plonger, ne m'avait pas attendu… Elle avait même « quelqu'un ». Mais elle était là… Assise sur moi, son sexe enveloppant le mien. Je ne connaissais rien aux femmes de mon âge, mais mon cri rauque transperça la nuit. J'étais devenu félin.
– Et qu'est-ce que tu vas faire ?
– J'sais pas encore…
– Tu ferais p't'être mieux d'arrêter, non ?
– Abdiquer ? Moi ? Jamais !
– Pourquoi ?
– Parce que ce serait m'avilir.
Point à la ligne.

Extrait de *l'Ouvreur,*
de Charles Maestracci,
à paraître chez l'Insomniaque.



ÉDITO

« Il faut faire comprendre aux caïds de banlieue qui sortent des commissariats en faisant des bras d'honneur que la rigolade, c'est fini. » Ces propos ne sont pas tenus par un Le Pen ou un Pasqua mais par Julien Dray, membre de la gauche plurielle, un des fondateurs de SOS Racisme. C'est exactement ce que l'on appelle une déclaration de guerre. Une guerre de basse intensité qui s'est donné toutes les armes nécessaires pour son développement ; l'abrogation quasi intégrale de la loi sur la présomption d'innocence, au-delà de ses applications, donne le feu vert aux soldats du pouvoir (flics, gendarmes, matons, vigiles…) pour exercer leurs basses œuvres assassines sous les ordres de leurs supérieurs. Et ils ne s'en privent pas ! De Grasse à Vitry, des Mureaux à Nice, le harcèlement policier parfois meurtrier s'intensifie contre ce qu'ils appellent la délinquance. De leur côté, les juges mettent en examen à tour de bras, remplissant à nouveau les maisons d'arrêt, qui s'étaient très momentanément vidées : on aura finalement délivré autant de mandats de dépôt en 2001 qu'en 2000 et cela est dû aux seuls derniers mois de l'année. Et de l'avis même d'un président de TGI, le plus grave n'est pas tant les retouches de cette loi que le contexte qu'elles instaurent avant même que les amendements soient votés : « C'est un grand classique, les juges anticipent les réformes à venir. » Et c'est bien d'un contexte dont il s'agit puisque seulement 7% de ces « caïds de banlieue » passaient devant un juge d'instruction, tous les autres étaient jugés en comparution immédiate : c'est l'idée de la nécessité de l'exclusion et de l'enfermement qu'il faut remettre au goût du jour après avoir tenu pendant quelques mois un discours plus laxiste concernant le système carcéral et judiciaire.
Qu'on ne s'y trompe pas, les fonctionnaires et militaires en uniforme obéissent à des ordres : les responsabilités sont dans les mains des pouvoirs et de leurs représentants. Cette guerre n'est pas celle de quelques flics hargneux, mais celle des possédants, celle des riches qui ont décidé, avec l'assentiment de populations souvent passives et convaincues, de balayer, d'éliminer tous ceux qui pourraient gêner le bon développement du profit, et qu'importent les dégâts. Et pour ce faire, ils n'hésitent pas à révéler au grand jour qu'ils se moquent de leurs propres lois, qu'ils peuvent soit moduler, soit ignorer à leur convenance : le grand frère américain donne encore une fois l'exemple en ramenant des prisonniers de guerre dans une de ses bases cubaines, histoire de bien faire comprendre que son idéologie des droits de l'homme, ses lois démocratiques ne valent que pour ceux qui ont au préalable accepté tout son système, pour les autres il n'y a aucune règle à respecter si ce n'est de faire comprendre que le droit, c'est inéluctablement celui du plus fort, et gare à ceux qui ne l'accepteraient pas.
Nous sommes d'accord sur un seul point : il est vraiment grand temps que la peur change de camp !

« Homicides excusables » ?

Justice pour Moussa

Suite au meurtre d'un jeune de 17 ans, abattu d'une rafale impitoyable par un policier incontrôlable, une manif a été organisée à l'initiative du MIB (Mouvement immigration banlieues). Cet assassinat a mis un terme à la course-poursuite engagée contre Moussa Bradey pour un simple vol de voiture et le franchissement de barrages policiers dans la nuit du 1er au 2 janvier.

Le point de départ de cette marche, qui se voulait pacifique et digne, fut le quartier des Musiciens où demeurait Moussa. Elle se poursuivit ensuite dans les quartiers alentour de la célèbre cité des Mureaux.

La famille de la victime, des mères de famille étaient présentes, quelques travailleurs sociaux, beaucoup de gamins et de jeunes du quartier également, mais aussi des jeunes étudiants de Nanterre et diverses personnes se sentant concernées par cette injustice. Le relais médiatique (presse, radio et TV) était largement assuré.

On effectua un arrêt devant la mairie afin de protester symboliquement contre l'inaction insupportable des incapables occupants de ces lieux qui ne veulent pas se donner les moyens de changer les choses et refusent de condamner clairement ce type d'actes. Bien au contraire, dès qu'une association de quartier se constitue pour lutter contre le sort qui leur est réservé, les élus locaux font tout leur possible pour les empêcher d'agir de manière autonome et leur faire baisser les bras, ne supportant pas l'idée que les classes populaires puissent échapper à leur contrôle (ce fut le cas du Conseil de familles, association ayant pour objectif d'aider les jeunes au niveau scolaire et social, qu'ils ont privé de local sous de faux prétextes).

La manifestation devait initialement faire une halte devant le commissariat afin d'exprimer la colère ou plutôt la haine engendrée par les exactions inacceptables commises par les intolérables occupants de ces lieux, mais celle-ci fut finalement annulée en cours de route car, en dépit du fait que les « grands frères et sœurs » du MIB aient clamé : « on vous aime vraiment, on croit en vous, contrairement à tous les médisants qui pensent que vous allez tout niquer (instances étatiques ou locales et opinion publique), on a confiance en vous », ils craignaient tout de même que ça dégénère et que la violence éclate, et ont finalement préféré la contenir ou du moins la canaliser jusqu'à la tombée de la nuit, où les jeunes pourraient alors cramer des voitures à leur guise et en assumer seuls la responsabilité puisque dans ce cas cette explosion de violence résulterait de leur propre initiative !



Ainsi, pas de débordements (ou presque puisque de nombreuses boutiques du centre-ville ont baissé leur rideau lors du passage de ces jeunes révoltés, nuisibles sauvageons représentant un danger pour ces commerçants apeurés telles de jeunes vierges effarouchées par la vue de scènes de cul !) ; tout s'est déroulé dans le calme et la bonne humeur « grâce » aux gens du MIB qui en avaient appelé au sens de la dignité et au besoin de reconnaissance de la majorité de ces jeunes par l'opinion et les pouvoirs publics, étant donné la mauvaise image que renvoient ces pillages et ces casseurs de tout poil !

« Pas de justice, pas de paix », « Justice pour Moussa ! », « 1ère, 2ème, 3ème génération, on s'en fout, on est chez nous ! » et « Police, assassins ! » furent les slogans les plus récurrents, les manifestants revendiquant le droit à la justice et à la vérité, comme c'est le cas généralement dans ce genre d'affaire, ce qui me semble assez contradictoire dans la mesure où la vérité est claire : un flic a délibérément assassiné un jeune délinquant pour avoir commis un vol et ne s'être pas plié aux ordres de policiers, aussi démesuré que paraisse l'acte, il ne pourrait en être autrement !

Quant à la justice, il semble bien qu'elle ait été rendue : ce jeune a bel et bien été condamné à la peine de mort, sans sommation ni jugement, si ce n'est celui de ce flic meurtrier qui, lui, bien entendu, sera acquitté comme d'ordinaire par les magistrats chargés de rendre la justice soi-disant au nom du peuple !

Comment peut-on encore réclamer justice dans ce contexte ?

Faut-il pour autant faire justice soi-même ?

Il semble que la solution judiciaire ne mène qu'à l'impasse et que les véritables solutions soient ailleurs !

Essentiellement dans de nouvelles formes de réflexion et d'action collectives des habitants de ces quartiers – « désobéissance civile » par exemple, c'est-à-dire refus de se soumettre aux lois d'exception sociale : couvre-feux, interdiction de se regrouper dans les halls d'immeuble, contrôles d'identité « au faciès »– qui doivent se faire entendre et s'organiser afin que ce genre de drame ne se reproduise plus, mais également pour que s'inversent toute la politique menée dans les quartiers populaires et le rapport de forces actuel, pour transformer la société, finalement !

Soit, il ne s'agit pas là d'une mince affaire et du temps sera nécessaire, mais il vaut mieux ne pas être trop patient car la liste des « homicides excusables » – terme employé par Alain Madelin pour désigner ces divers assassinats et bavures de la police – continue sans répit, elle !

Réagir nous semble donc vraiment urgent : il serait temps de ne plus se mobiliser et s'unir uniquement dans l'urgence, de tels meurtres devant permettre un déclic, une prise de conscience et/ou un début de lutte sociale véritable !

Basta, les petits mouvements parcellaires ponctuels et toujours trop rares, à l'abordage, pirates des cités-dortoirs, et que tremblent les dominants lorsque vous arriverez en ville !

AUDREY
Les Mureaux, 12 janvier 2002

Violences policières racistes

Mort d'Édouard Salumu Nsumbu à la suite d'un contrôle routier à Paris.

Ce Congolais de 43 ans a été interpellé au volant de sa voiture, lundi 29 octobre 2001, pour un contrôle d'identité ; il a été maintenu à terre pour être menotté ; une dizaine de policiers se sont acharnés sur lui avec une grande violence, lui maintenant même la tête sous le pied, face contre terre et l'aspergeant de gaz lacrymogène. Telle est la scène à laquelle a assisté le témoin principal. Puis Édouard Salumu Nsumbu a été emmené au commissariat du IXe arrondissement. Sa famille apprendra le décès deux jours plus tard. Les deux sœurs de la victime et le Mrap ont déposé une plainte avec constitution de partie civile. Le comité de soutien déplore que le parquet n'ait pas cru devoir prendre l'initiative des investigations. Tout cela est inacceptable.

Pourquoi un simple contrôle d'identité a-t-il conduit à une telle violence et à la mort d'Édouard Salumu Nsumbu ? Parce qu'il était noir ? Dans quelle démocratie vivons-nous ? Le rôle de la police n'est-il pas de préserver les libertés individuelles et de protéger les citoyens, en toutes circonstances ?

Nous exigeons vérité et justice ! La lumière sur les circonstances de cette mort tragique, non élucidée ; une justice transparente employant les moyens appropriés pour faire aboutir la vérité.

Il ne faut pas que, dans le cadre d'une psychose sécuritaire, le plan Vigipirate renforcé ne tourne au plan « Vigifaciès » contre les immigrés et les étrangers ou supposés tels.

Nous resterons très vigilants et mobilisé sur les suites à donner à la plainte pour que les auteurs de ces dérives soient identifiés, jugés et condamnés.

Le comité de soutien autour de la famille d'Édouard Salumu Nsumbu a organisé une manifestation le samedi 15 décembre place d'Estienne-d'Orves.

Pour le contacter :
Mrap, fédération de Paris
43, bd de Magenta, 75010 Paris.
Tél. : 01.53.38.99.99.

Le courage du Matonnat...

Ce mardi 1er janvier 2001 vers 17 h 45, sur ordre du surveillant chef de détention j'ai été placé en cellule disciplinaire suite à des différends entre eux et moi, et un refus de remonter en cellule.

Arrivé en QD, malgré une entorse et une malléole en mauvais état (sans consultation médicale pour un placement). Ensuite j'ai refusé de me faire fouiller, ils sont partis et pendant la gamelle ils ont mis les matonnes aux étages de la détention, pour venir me voir « entre hommes » (moi tout seul, eux à sept). J'ai encore refusé la fouille et là c'est parti pour « le quart d'heure des bourreaux ». Certes je n'avais pas envie de me laisser faire, mais bon, à sept, ils m'ont gonflé très durement, comme on dit chez nous à Marseille. Ils m'ont fait un travail d'enfer, des coups et toujours des coups, comme vous le verrez sur le certificat médical : hématome sur la tête, pommettes défoncées, nez touché, hématome au bras. Quelques jours d'ITT prescrits par le médecin.

Reçu le 03/01/02.

CENTRE HOSPITALIER William Morey
71321 CHALON-SUR-SAÔNE

Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires

CENTRE PENITENTIAIRE
Route de la Ferté
BP 3
71241
VARENNES LE GRAND Cedex

SAMU 71
SMUR Chalon/Saône
U.C.S.A.

Chef de Service
Dr David COREGE
Médecin Responsable de l'UCSA
Dr Hervé SAVI
Psychiatre
Dr Alain LHOMME
Dermatologue
Dr Jean FRIEDEL
Pneumologue
Dr François COPREAUX
Médecins intervenants
Dr Jean-François CICALA
Dr Thierry COMTE
Dr Nicolas DECROUY
Dr Valérie DUCHAMP-GUYARDEAU
Dr Jacques FAIVRE
Dr Bruno GIRARDET
Dr Laurence RENAUD
Chirurgien Dentiste
Mme Michèle PETIT
Psychologue
Mme Isabelle MARLIER
Cadre Infirmier de l'UCSA
Mme Geneviève STEMPFLER

Secrétariat UCSA
☎ 03 85 44 17 95
03 85 44 13 13

Secrétariat SAMU 71
☎ 03 85 42 45 92
03 85 42 45 94

le 03 JAN. 2002

Je soussigné docteur Hervé SAVI certifie avoir examiné monsieur TISSGRANT Sylvain né le 31/10/63
Ce dernier présente à l'examen du 3-01-2002 :
- un hématome frontal
- douleur malaire droite et gauche
- douleur de la racine du nez
- hématome du bras gauche.
- les radiographies ne montrent pas de fracture.
ITT < 8 jours
Certificat établi le 03-01-2002 à la demande de l'intéressé, et remis en main propre à ce dernier pour faire valoir ce que de droit.

Docteur SAVI Hervé
U.C.S.A.
Centre Hospitalier W. MOREY
71321 Chalon-sur-Saône Cedex

Quand je passe au prétoire, le directeur me dit qu'il ne me croit pas, je lui réponds qu'avec les années de zonzon que j'ai, jamais je n'avais eu un si gros problème.

Mais je sais pourquoi il ne me croit pas. Pas du tout suite au lynchage, mais parce que je lui mets une révolution de palais dans sa taule.

Le courage n'appartient pas à ce genre d'homme, ce sont vraiment des m....

Courage pour tous les détenus de France, merci.

SYLVAIN
CD de Varennes-le-Grand.

Turquie

Entamé le 14 janvier, le mouvement de lutte contre les prisons cellulaires (type F) en Turquie a fait de nouveaux morts, portant à 85 leur nombre total.
Le 2 janvier, Ali Camyar, membre du TIKB (Union des communistes révolutionnaires de Turquie), décède à l'hôpital d'Izmir après neuf mois de grève de la faim. Condamné à 18 ans de prison en 1996, il a été hospitalisé de force il y a un mois et est mort d'une maladie contractée par l'affaiblissement de son système immunitaire. Le 7 janvier, Zeynel Karatas, membre du TKP (ML) (Parti communiste de Turquie [marxiste léniniste]), décède à la prison de type F de Tekirdag. Le 8 janvier, c'est Lale Colak, membre du TIKB, qui décède à l'hôpital d'Istanbul où elle avait été transférée il y a dix jours.

Malgré son intransigeance et son refus obstiné d'entendre les revendications des prisonniers en lutte, le gouvernement turc a récemment proposé le système des « trois portes », qui consiste à laisser les prisonniers de trois cellules avoir des activités communes. Selon lui, cette proposition est conforme à l'article 16 de la loi antiterroriste, qui stipule que les prisonniers « peuvent avoir des activités sociales en commun », mais ne remet pas en cause le principe des cellules. Différentes organisations et associations humanistes se sont prononcées favorablement sur cette proposition, mais les représentants des collectifs de prisonniers n'ont pas encore fait connaître leur avis.
À ce jour, environ 350 personnes sont dans un état de santé désastreux des suites de la grève de la faim, et 172 prisonniers et 7 proches sont toujours en « jeûne à mort » contre les prisons de type F.

Pour tout renseignement :
Tayad France c/o APA, 14, rue du Fg-St-Denis, 75010 PARIS
Prisons en Turquie : http://prisonsenturquie.free.fr
prisonsenturquie@free.fr



Nous avons reçu et nous publions :
À Paris, dans la nuit du 18 au 19 décembre 2001, la façade des bureaux de la Banque du Bosphore a été badigeonnée de peinture rouge par des individus. Selon le texte (non signé) laissé sur place, cette action s'inscrit dans la solidarité avec la lutte des prisonniers contre les prisons cellulaires en Turquie. Au 427e jour de la lutte des prisonniers contre les prisons cellulaires, cette action marque le premier anniversaire du massacre de 28 d'entre eux lors de l'assaut policier des 19-22 décembre 2000.



Ma plainte contre les policiers… classée sans suite !

Merci, monsieur le procureur de la République !



« L'égalité entre les hommes est une règle qui ne compte que des exceptions. »

Ernest Jaubert

« Selon que vous serez puissant ou misérable. Les jugements de Cour vous feront blanc ou noir. »

Jean de La Fontaine

Depuis deux ans que vous êtes en fonction à Nice, vous ne cessez de nous dire, par médias interposés, que vous avez une conception juste et égalitaire de la justice… Vous ne cessez également de nous faire part de vos intentions de vous attaquer aux dysfonctionnements que vous seriez amené à constater…
Vous nous avez dit que vous désireriez remettre de l'ordre dans la justice niçoise…
Le 1er octobre dernier, j'étais interpellé à mon domicile par des policiers de proximité– à la requête de l'un de vos substituts, conformément aux exigences d'une Ligue parisienne, pour des « délits » d'opinion (une bulle datée du 20 septembre, comportant un commentaire de l'actualité !, de religion (musulmane) et de situation sociale (employé, habitant d'une cité)– lesquels m'ont d'emblée abreuvé de mots orduriers, forcé mon domicile : se sont jetés sur moi, m'ont menotté, tabassé et torturé à l'aide d'un cutter et/ou d'un objet électrique, m'ont humilié et forcé à courir en me conduisant au commissariat distant de deux cents mètres de mon domicile, les jambes entravées par mon pantalon qui était tombé et encore tabassé à l'intérieur du commissariat dans le bureau duquel ils ont aussi tenté de m'étrangler…
Au terme de 48 heures de garde à vue injustifiée, les policiers, en relation avec le parquet, n'ont pu qu'« établir » à mon encontre une procédure de « rébellion »… Pour couvrir les coups et blessures et actes de torture dont j'ai été victime de la part des policiers ; et « justifier » ma mise en garde à vue…
Le 10 octobre, je vous adressais une plainte contre ces policiers, accompagnée d'un récit circonstancié des faits ; d'un certificat médical avec 10 jours d'ITT et des photos de mes blessures… À la suite de quoi, vous avez pris la décision de faire entendre par l'IGS quatre ou cinq des policiers concernés, l'avocat (imposé) qui m'a rendu visite et le médecin qui m'a examiné…
Deux des policiers ont été entendus… Au sujet de ma prétendue « rébellion », car aucune question n'a porté sur les coups qui m'ont été donnés, l'un indique que j'ai tenté de refermer seulement ma porte… L'autre, que je lui suis apparu (subjectivement) hostile, et que je me serais débattu…
L'avocat précise qu'il a constaté des traces de blessures… Et le médecin, dont le rapport est éloquent à lui seul, n'a pas été entendu…
Le 5 décembre, vous m'avisez par lettre ordinaire reçue ce 8 décembre, c'est-à-dire à la veille de comparaître devant le tribunal correctionnel de Nice, le 10 décembre, pour y répondre de l'accusation policière de « rébellion », que vous classez ma plainte contre les policiers sans suite ; du fait que, selon la formule consacrée, « l'examen de cette procédure n'a pas démontré l'existence d'une infraction pénale ». Mes tortionnaires se voient ainsi « providentiellement », à la veille de mon procès, « lavés » de toute accusation… ; afin de pouvoir mieux se poser en victimes de « l'ignoble individu » que je serais…

Merci, monsieur le procureur, de m'avoir, par là-même, confirmé ainsi, si besoin était, que des policiers pouvaient tabasser et torturer des citoyens « de rien » ; en toute « légalité » et impunité… Et bafouer en toute « normalité » les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, fondatrices de la République, inscrites dans notre Constitution, et figurant sur tous les frontons !

Daniel-Hedi Milan

Grève de la faim

Maroc

Depuis le 24 décembre 2001, des détenus, tous sahraouis, de la prison civile Carcel Negra d'El-Ayoun sont en grève de la faim illimitée pour protester contre leurs conditions d'incarcération. Le mouvement est suivi par 131 personnes, dont 23 prisonniers politiques, arrêtés pour avoir participé à des manifestations en faveur de la cause sahraouie à El-Ayoun et à Smara (les 17 et 24 novembre 2001). Six d'entre eux ont été condamnés le 20 décembre, les autres sont en attente de jugement. Ils dénoncent la répression, les enlèvements et les jugements sommaires dont ils sont victimes et exigent d'être libérés immédiatement. Aux détenus politiques se sont joints des prisonniers de droit commun, qui protestent contre la discrimination qu'ils subissent en tant que Sahraouis. Ils estiment entre autres que les peines prononcées à leur égard sont plus sévères que celles appliquées aux Marocains pour le même délit.

Sept personnes ont été transférées à l'hôpital, 25 autres présentent de sérieux problèmes de santé, mais restent sans soins, de même qu'un gréviste souffrant de diabète. Les conditions carcérales dans la prison civile d'El-Ayoun sont déplorables. Au fil des jours, l'attitude des autorités s'est durcie. Haddi Ahmed Mahmoud, prisonnier de droit commun, dénoncé comme « instigateur » du mouvement, a été brutalisé par une vingtaine de gardiens et isolé. Le directeur de la prison use de menaces et d'intimidations, interdit les transferts pour soins médicaux, la promenade dans la cour et l'utilisation du seul téléphone public de la prison. Les grévistes sont menacés de transfert vers des maisons d'arrêt au Maroc. Deux d'entre eux ont été transférés le 3 janvier.

Parallèlement au mouvement de protestation dans la prison, des mères de détenus manifestent depuis le 26 devant la cour d'appel et devant la prison civile. Un troisième sit-in, le 31 décembre, a été une fois de plus dispersé violemment. Le 2 janvier, 70 mères de détenus se sont rassemblées au matin devant le siège de la wilaya (préfecture) d'El-Ayoun, pour demander la mise en liberté immédiate de leurs fils, grévistes de la faim. Elles se sont rendues à la prison en passant devant le tribunal de première instance, la cour d'appel et le QG de la Minurso (Force des Nations unies s'interposant dans le conflit entre le Maroc et le Front Polisario), situés tous dans la même rue.

Le 10 janvier, après dix-huit jours de jeûne continu, la majorité de ces prisonniers ne peuvent plus tenir debout et une quarantaine d'entre eux sont hospitalisés, refusant toujours de s'alimenter, malgré leur état de santé critique. Afin de faire baisser la pression, le gouvernement marocain a transféré environ 80 prisonniers marocains (non grévistes) vers des prisons situées sur le territoire marocain et annoncé que la grève de la faim était stoppée, mais l'Association des familles des prisonniers et disparus sahraouis (Afapredesa) a démenti cette dernière information.

Le conflit qui oppose le pouvoir marocain au Front Polisario dans sa lutte pour l'indépendance du Sahara (territoires de Rio de Oro et Saguia el-Hamra, ex-Sahara espagnol, au sud du Maroc) depuis 1973 a fait des milliers de victimes, et une grande partie des Sahraouis vivent actuellement dans des camps de réfugiés en Algérie et en Mauritanie. Si le Maroc a fait des territoires sahraouis occupés un gigantesque espace sécuritaire, où toute manifestation est durement réprimée, il n'en a pas moins continué sa répression à l'intérieur de ses prisons contre les récalcitrants. Qu'ils soient marocains ou sahraouis, politiques ou non, les prisonniers des geôles marocaines souffrent depuis des décennies de l'arbitraire d'une administration pénitentiaire qui se fait le relais de la politique répressive de cette monarchie si prisée des autorités et des touristes européens.

Pour plus d'informations :
Afapredesa , BP 12, Tindouf (Algérie)
Tél. : (0034) 619.83.26.32.
http://usuarios. tripod.es/afapredesa/
mail : afaprede@teleline.es

Manu Dahan, qui avait largement participé au mouvement collectif du refus des fouilles à corps au bagne de Fresnes au printemps 2001, avait été du coup balluchonné à Fleury-Mérogis. Lors d'une journée de blocage organisée par les matons, lui et d'autres avaient protesté contre des attentes interminables pendant les journées de parloir. Résultat : transfert à Villepinte, où il est maintenant privé de toute activité. C'est une des méthodes de pression de l'AP contre ceux qui refusent son arbitraire, elle les promène ainsi de maison d'arrêt en maison d'arrêt au lieu de les placer en centre de détention, où les prisonniers longue peine doivent normalement se trouver. Outre le fait de conditions de détention plus strictes, cette pratique complique bien évidemment les visites des proches et des familles, et empêche les prisonniers d'établir des liens durables entre eux et les prive d'imaginer quelque projet que ce soit… Manu Dahan doit quitter Villepinte au plus vite et, en attendant sa libération que nous espérons la plus prompte possible, être transféré dans un CD de la région parisienne.

ADN, vers un fichage généralisé

« Ce qui rend le pouvoir visible à chaque instant est ce qui en même temps le masque et le projette dans une hyperabstraction. »
(in Dialogue entre une lascarde et un étudiant moribond, *Cyber Trash Critic, éd. CTC, 1997)*

L'ADN est présent dans chaque cellule du corps et dans toutes les sécrétions (sueur, salive, sperme…), c'est donc ce que l'on fait de mieux pour les cadors de la PJ ; ils en trouvent quasiment à chaque fois et le résultat est, paraît-il, des plus fiable (pas comme les empreintes qui sont souvent partielles, donc inutilisables). Pour effectuer la comparaison, il est nécessaire que le suspect délivre son ADN ; pour le cas où il accepte de se soumettre au prélèvement, celui-ci peut être fait par n'importe quel officier de police ou gendarme à l'aide d'un kit spécial pour frottis buccaux. Ce prélèvement peut être effectué sur n'importe qui, dans le cadre de n'importe quelle enquête, mais tout le monde a le droit de refuser de se soumettre à l'examen. Cependant, s'il s'agit d'un condamné pour une infraction visée par l'article 706-55 du CPP, il est passible d'une amende de 7 500 à 30 000 € et de 6 à 24 mois de prison (art. 706-56 du CPP). Pour contourner cette disposition, la police peut récupérer « un échantillon qui se serait naturellement détaché du corps humain », sur un mégot ou sur un peigne… (éventuellement lors d'une perquisition !). Après analyse de ces échantillons, les résultats sont disponibles au Fnaeg :

Fichier national automatisé des empreintes génétiques, sous-direction de la police technique et scientifique
service central des laboratoires
131, avenue Franklin-Roosevelt
69134 Ecully Cedex

« Il conviendra toutefois qu'en pratique les éventuels refus de prélèvement qui pourraient être opposés par des condamnés détenus – et qui permettent légitimement de s'interroger sur les gages de réadaptation de la personne – soient portés à la connaissance du JAP par le procureur, afin qu'il en apprécie les conséquences quant à l'octroi de mesures d'aménagements de peines. » Ces punitions s'ajoutent à celles prévues par l'article 706-56 du CPP. Des peines plus lourdes pour ceux qui refusent de collaborer et un sous-entendu douteux insinuant que quand on utilise les droits octroyés par l'État on est inapte à la vie en société.

Les tests ADN sont pratiqués depuis plus de dix ans, mais ce n'est qu'en 1994 qu'ils entrent dans le cadre juridique. L'idée d'un fichier ADN est soumise plusieurs fois à discussion mais la Commission nationale de l'informatique et des libertés (la Cnil) s'y oppose pour des raisons d'éthique et de liberté. Peut-on ficher une personne en ayant accès à tout ce qui la caractérise au niveau biologique ? Quel pourrait être le résultat en cas de changement de pouvoir ? La science n'avait pas encore décodé le génome humain, mais aujourd'hui on peut savoir à quoi sert chaque micron carré de chromosome. En 1997 le Conseil de l'Union européenne « incite directement les États membres à se doter de bases nationales de données susceptibles, dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des enfants, de faire l'objet d'échanges et de rapprochements monstre est tout trouvé. L'introduction d'un article disant que « les analyses destinées à l'identification génétique portent sur sept segments non codants* de sept chromosomes différents et sur le gène de l'amélogénine** » (art. A.38) permet à la Cnil de donner son accord de principe. Le Fnaeg voit le jour par promulgation de la loi du 17 juin 1998.



La loi du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne élargi le Fnaeg à d'autres catégories, il centralise (pour une durée de 40 ans ou jusqu'au quatre-vingtième anniversaire de l'intéressé) désormais :

A - les empreintes génétiques et les données concernant toutes les personnes définitivement condamnées pour une infraction visée par l'article 706-55 du Code de procédure pénale :

*infractions sexuelles et recel. art. 222-23 à 222-32, 227-22 à 227-27 du code pénal.

*crimes d'atteinte volontaire à la vie de la personne, de torture et actes de barbarie et de violences volontaires. art. 221-1 à 221-5, 222-1 à 222-8, 222-10, 222-14 (1°, 2°) CP.

*crimes de vols, d'extorsions et de destructions, dégradations et détériorations dangereuses pour les personnes. art. 311-7 à 311-11, 312-3 à 312-7, 322-7 à 322-10 CP.

*crimes constituant des actes de terrorisme. art. 421-1 à 421-4 CP.

Ces catégories confondues représentent plus de 40 % des condamnés.

B - les traces génétiques non identifiées prélevées sur les lieux d'un crime (voire d'un délit).

Elles sont systématiquement comparées avec l'ADN de tous les condamnés au fichier.

Sur simple demande du juge d'instruction ou du procureur, l'ADN d'une personne connue, impliquée dans une procédure concernant une des infractions ci-dessus, peut être comparé avec toutes les traces contenues au fichier.

Le prélèvement à fin d'analyses peut être ordonné par un OPJ au cours d'une enquête de flagrance, mais attention ! la loi veille à faire respecter le droit au refus : « Les principes généraux de notre droit garantissant l'inviolabilité du corps humain ne permettent pas qu'un prélèvement soit effectué de force sur la personne »… Et de se contredire à la ligne suivante : « S'il est interdit de procéder à un prélèvement par la contrainte, l'exigence du consentement de l'intéressé ne constitue toutefois pas une formalité nécessitant une autorisation écrite et signée de ce dernier. » Même si l'empreinte d'un suspect non mis en examen ne peut pas en principe être comparée avec tout le fichier mais uniquement avec les traces provenant de la procédure, la loi fait comprendre que l'on peut facilement contourner cette disposition.

Ce fichier est géré par les services de la PJ, et contrôlé par un comité qui est chargé de veiller à ce qu'aucun abus ne soit commis. Jusqu'en juin 2004 ont été nommés pour cette noble mission :

François Semur, premier substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris ;

Stanislas Lyonnet, professeur des universités, praticien hospitalier ;

Louis Rechaussat, ingénieur de recherche, directeur du système de formation de l'Inserm.

Une fois les analyses faites, il reste les échantillons d'ADN recueillis comme des scellés. Ceux-ci sont stockés au Service central de préservation des prélèvements biologiques (SCPPB), géré par l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale, à Rosny-sous-Bois. Ils sont conservés sans limite de temps. Ces échantillons contiennent l'entièreté du code génétique, c'est-à-dire des informations extrêmement personnelles, confidentielles. Mais « d'une manière générale, l'interdiction de toute interconnexion du Fnaeg avec d'autres traitements est expressément prévue (art. R. 53-19). Toutefois, afin de faciliter les recherches et d'assurer la compatibilité des systèmes automatisés de gestion des données figurant, d'une part, au Fnaeg et, d'autre part, au SCPPB, ces deux traitements peuvent avoir un numéro d'ordre commun ». Jolie pirouette. « Ce numéro commun permet de rechercher l'échantillon correspondant à une fiche sélectionnée par le Fnaeg comme étant identique à une trace ou empreinte de comparaison, en vue d'une expertise plus com- ●●●

Extraits d'une lettre d'une militante des Grapo incarcérée à Fresnes

[…] Le mercredi 10 mai, j'ai reçu une drôle de visite dans ma cellule de la MAF. C'était l'après-midi, quelqu'un a frappé à la porte et tout de suite « la police a débarqué chez moi ». Je me suis retrouvée face à face avec un des policiers qui avait participé à mon arrestation.

[…] Mais cette fois-ci, pas de panique ! Il s'agissait d'une commission rogatoire du juge Bruguière qui voulait mon ADN. Pour quoi faire ? Il l'a déjà. Ce jour-là on a pris ma brosse à dents, ma brosse à cheveux, des mégots de cigarette.

[…] Il n'y a pas d'explosifs à nous coller sur le dos ! Alors, on continue de dilater l'instruction avec cette histoire d'ADN. Mais je suis sûre d'une chose ; l'analyse de la brosse à dents que les flics m'ont piquée dans ma cellule (j'avais refusé de cracher), va apporter de « nouveaux et surprenants » résultats pour l'investigation. Ils ont pris celle que j'utilisais pour mes vêtements et étant donné la quantité de fouilles de cellule que j'ai eue, on va ajouter au dossier l'ADN de la moitié des surveillants de Fresnes […]

VICTORIA

●●● plète d'identification». Tout cela sur demande du magistrat en charge de l'enquête ou de l'information judiciaire.

En seulement trois ans et demi d'existence, la loi régissant le fichier a déjà été élargie de façon considérable. C'était le projet dès sa conception: «D'une façon générale, dans la mesure où, d'une part, l'extension du Fnaeg à des infractions non sexuelles, envisagée à plusieurs reprises, n'est pas à exclure dans un proche avenir…» Il suffisait d'en avoir l'idée et de s'en donner les moyens techniques… Du violeur sanguinaire au revendeur de vidéos porno en passant par l'exhibitionniste, tous les condamnés pour mœurs; les meurtriers, les voleurs à main armée ou en bande organisée, les auteurs de destructions de biens ayant entraîné une ITT ou commise en bande organisée, etc., tous passent dans la catégorie des personnes particulièrement dangereuses. Trois jeunes volent une voiture; s'ils sont condamnés, ils seront fichés. Cette extension intervient après le 11 septembre; sous prétexte d'intensifier la lutte contre le terrorisme, on justifie des lois exceptionnelles renforçant le contrôle social et la répression. D'ores et déjà 40% des condamnés sont fichés et plusieurs dizaines de milliers d'échantillons ADN sont stockés au Fnaeg. On passe d'un fichier pour ce que l'opinion publique appelle les «monstres» à un fichier social regroupant essentiellement la grosse et la petite délinquance ainsi que les militants basques, bretons, corses, islamistes et autres agitateurs; c'est-à-dire les classes dangereuses. À quand le fichage génétique généralisé de l'ensemble de la population? Déjà, les avancées technologiques ont permis la réalisation du vieux rêve totalitaire, le fichage massif de l'ensemble de la population au quotidien (les papiers d'identité, la Sécu, les Assedic, les impôts, les banques, les bureaux de pub, les services consommateur de la grande distribution…). L'originalité et l'imprévu sont supprimés au bénéfice de la normalité généralisée. Dans le cas du fichage génétique, on touche à la constitution même de l'être humain; sera-t-on jamais tenté de remettre au goût du jour les thèses de Lombroso*** permettant de trouver le gène du crime ou d'éliminer socialement tous les porteurs de «tares» génétiques?

Toutes les citations sont tirées:
– du Code de procédure pénale (version 2002), art. 706-47 à 706-54;
– de la circulaire Crim 00-8 F1 du 10 octobre 2000;
– de la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne (parue au *Journal officiel* du 16.11.2001);
– du décret n° 2000-413 du 18 mai 2000 modifiant le Code de procédure pénale.



* «Non codants», c'est-à-dire qu'ils ne définissent aucun caractère physique ni aucune maladie, ce seraient de simples liants chimiques. Mais en fait, c'est simplement que l'on ne sait pas encore au juste *ce* qu'ils codent.

** L'amélogénine, elle, est un gène codant. Comme tous les gènes, il code pour une protéine. Nous n'avons trouvé aucun renseignement à son sujet. Mais une protéine peut servir soit en tant que telle, pour produire de l'énergie, soit, couplée avec d'autres, pour la production d'une hormone ou d'un autre fluide corporel (la lymphe, le sang, les anticorps…). Une modification sur un tel gène peut provoquer des dérèglements ou des déficiences entraînant des maladies graves.

*** Cesare Lombroso (1836-1909) lance ses théories, selon lesquelles on peut reconnaître un criminel à sa morphologie et à la forme de son crâne, dans *l'Homme criminel,* paru en 1875. Le criminel étant par essence un être mauvais, il est forcément d'une laideur repoussante et affublé des pires tares. Après un franc succès auprès de toutes les polices d'Europe, qui se mirent à mesurer les suspects sous toutes les coutures, cette théorie fit un épouvantable flop quand on découvrit sous les traits de gracieux jeunes gens (comme Bresci) de dangereux anarchistes lanceurs de bombes. On voit que, aussi éphémères qu'elles aient pu être, ces thèses ont bien laissé des traces dans l'esprit de ceux qui rendent la justice. Il est à noter que Bertillon, l'inventeur de la fiche anthropométrique, était un de ses nombreux disciples.

DE MILLAU AU CRACHAT CITOYEN

«Il est temps d'aller se dénoncer en masse!»
(in le Grain de sable, *organe d'information d'Attac, du 11 octobre 2000)*

Le samedi 9 septembre 2000, la parcelle d'essais de maïs transgénique située à Longué, en Maine-et-Loire, est saccagée par des inconnus. Les gendarmes affirment, après analyse de l'ADN, avoir trouvé des gouttes de sang féminin sur l'un des épis arrachés. Ils convoquent huit femmes de la région, connues pour leur hostilité aux OGM, et déjà photographiées au cours d'une réunion d'information tenue en présence de techniciens du semencier Biogemma (qui menait l'expérimentation), de la Confédération paysanne et d'Attac. Les gendarmes exigent qu'elles crachent pour effectuer des tests ADN à partir de leur salive. Deux acceptent. Les autres refusent. Lors d'une assemblée annuelle d'Attac à Saint-Brieuc, le 29 octobre, son vice-président, François Dufour, par ailleurs leader de la Confédération paysanne, propose aux adhérentes d'aller en masse à la gendarmerie pour «faire leur devoir»: cracher. Ce qu'une centaine d'entre elles ont accepté de faire ce jour-là. Depuis, appel national, pétitions et convocations se succèdent…

Le ministre de l'Intérieur affirmait, il y a quelques mois encore, que la prise d'empreintes serait exceptionnelle. Vieux refrain. Le pouvoir d'État prétend toujours que les nouvelles armes répressives qu'il met en œuvre sont provisoires et indispensables pour protéger les citoyens contre les actes isolés de quelques individus. Mais il les banalise et les emploie de façon permanente, hors des conditions qui lui ont servi de prétexte pour en faire la promotion. Les tests ADN n'y font pas exception, comme le montre l'exemple du fichage islandais.

Le procureur de la République de Saumur chargé de l'enquête, Jean-Frédéric Lamouroux, n'en fait pas mystère, et justifie ainsi leur emploi: «La preuve scientifique est une garantie pour les libertés. Elle permet de confondre les coupables, mais aussi de disculper les innocents.» (*Libération*, 2 novembre 2000). Vigoureuse conception de la loi sur la présomption d'innocence! Le progrès technologique est affaire de police: quoi de mieux qu'un test génétique pour démasquer les opposants à des manipulations génétiques? Voici le message hautement symbolique que délivre l'autorité: le progrès est inéluctable puisqu'il contient en lui-même les moyens d'empêcher toute opposition à son avancée.

La Confédération paysanne et Attac de Maine-et-Loire ont été «choqués» par l'utilisation des test ADN dans la mesure où ils ont été employés contre des syndicalistes et leurs épouses. Ils préfèrent les réserver aux présumés criminels, selon la définition qu'en donne l'État lui-même. D'ailleurs ils ne cachent pas leur hostilité envers les actes radicaux qui brisent le consensus démocratique qu'ils ont établi avec le pouvoir d'État. Au lendemain du sabotage de Longué, ils affirmèrent n'être pour rien dans la destruction de la parcelle et que «cette destruction non revendiquée gêne d'ailleurs [leur] démarche visant à établir la transparence et à modifier la réglementation […]»*

Dans la lutte contre les OGM, il est déjà arrivé que des individus assument la responsabilité de leurs actes au grand jour, comme à Nérac en janvier 1998 et au Cirad à Montpellier en juin 1999. Les leaders d'Attac et de la Confédération paysanne en renversent aujourd'hui le sens. Ils inaugurent une nouvelle forme de délation: celle, volontaire, des citoyens respectueux des lois de la République. Leur prétendue solidarité citoyenne rejoint les accusations du procureur de la République. Elle désigne en fait à l'État, comme coupables en puissance, les individus qui refusent de se soumettre aux nouvelles techniques de contrôle et de répression. Les citoyens modernes, que représentent les leaders d'Attac, sont ceux qui vont à la rencontre des desiderata de l'État et qui acceptent comme science indiscutable ce qu'il raconte. Rien d'étonnant à ce qu'ils acceptent le monde des biotechnologies, comme l'a d'ailleurs déjà affirmé le conseil scientifique d'Attac, qui appelle à «la mise en place d'instruments de contrôle démocratique afin de placer le puissant outil de recherche des biotechnologies au service de la vie»**. Comme si, depuis cinquante ans, les technologies quelles qu'elles soient n'avaient pas asservi et empoisonné la vie.

Quant à nous, nous rejetons en bloc la bêtise récurrente des citoyens militants qui croient possible de s'opposer aux OGM sans refuser de se soumettre aux tests génétiques. Nous ne sommes pas solidaires des gens qui acceptent la fatalité du développement technologique et qui en restent à des accès d'indignation morale contre les «dérives» qu'il génère. C'est pour nous la même vision bornée qui réclame plus de contrôle de la part de l'autorité que l'on veut croire bienveillante contre toute évidence. Les mêmes viendront ensuite se plaindre des atteintes à leurs «libertés fondamentales» et réclameront que les contrôleurs soient toujours mieux contrôlés. Les citoyennistes se trompent donc de combat: la lutte à mener n'est pas la défense du dirigisme étatique contre le libéralisme économique, mais bien plutôt la défense de la liberté et de l'autonomie humaine contre l'assujettissement de chacun à la machinerie industrielle et étatique du capitalisme.

Saluons celles et ceux qui s'opposent avec conséquence aux différentes applications des biotechnologies.

QUELQUES ENNEMIS
DU MEILLEURS DES MONDES

* Communiqué de presse de la Confédération paysanne et d'Attac, le 20 octobre 2000.
** Appel à l'opinion et aux élus du conseil scientifique d'Attac, le 5 juin 1999.

SIS… Le chiffre du contrôle

«Le système d'information Schengen a pour objet, conformément aux dispositions de la présente Convention, de préserver l'ordre et la sécurité publics, y compris la sûreté de l'État, et l'application des dispositions sur la circulation des personnes de la présente Convention, sur les territoires des parties contractantes à l'aide des informations transmises par ce système.»

Convention d'application de l'accord de Schengen, § 93, 19 juin 1990

«Il s'agit dans les faits de mettre à disposition des services de police, de gendarmerie et de douane un outil devant faciliter leurs recherches et optimiser leurs contrôles. Il devra aussi informer les services compétents afin de les empêcher de délivrer aux individus indésirables les autorisations nécessaires pour pénétrer ou séjourner sur le territoire Schengen.»

Vendelin Hreblay, commissaire principal à la Direction centrale de la police judiciaire, responsable de la mise en œuvre de la partie nationale du SIS, la Libre Circulation des personnes, *1994*

Description

Le SIS (système d'information Schengen) est le système de fichage attaché au territoire Schengen – Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal. Il contient à ce jour plus de 13 millions de signalements (de personnes, d'objets et de véhicules). Il est composé d'un fichier central (le C-SIS) situé à Strasbourg, dans le quartier de Neuhof. À partir de ce fichier central sont gérés séparément les neuf fichiers nationaux correspondants (ou N-SIS, N pour National), qui lui sont connectés. Le SIS a donc une structure en étoile. En France, 15 000 terminaux ont accès au SIS. Ils sont aux mains de la police, de la gendarmerie, des douanes, des préfectures, des services des ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères. À chaque consultation d'un fichier particulier, le SIS est automatiquement consulté en sus. Il est accessible de chacun des 6 000 terminaux mobiles de la gendarmerie nationale. À elle seule, celle-ci consultait le SIS près de 2 millions de fois par mois en 1998.

Chaque signalement de personne dans le SIS contient les éléments suivants : nom, prénom, alias, signes physiques distinctifs, première lettre du deuxième prénom, date et lieu de naissance, sexe, nationalité, indication si la personne concernée est armée ou non, indication si la personne concernée est «violente» ou non, motif du signalement et conduite à tenir. En fait, dans cette dernière rubrique sont intégrées, en plus de la «conduite à tenir» stricte – arrestation, garde à vue, «contrôle spécifique» ou «surveillance discrète», c'est-à-dire filature – toutes les informations et appréciations détenues par les flics sur les «personnes défavorablement connues des services de police». Toutes choses qui n'avaient jusque-là, hors des «fiches de sommier», aucune existence officielle.

C'est également autour du SIS que s'organise un campement à Strasbourg courant juillet. Pour participer à son organisation ainsi qu'à une campagne contre les lois sécuritaire, se renseigner auprès du CAE. (cf. liste collectifs p.23).

Dans chaque pays, un groupe Sirene (Supplement of Information Required at the National Entry) a la responsabilité du contrôle et de la gestion du N-SIS, occupe de ce fait la position de point de contact entre celui-ci et les autres polices européennes. Le réseau des Sirene nationaux est à ce jour l'une des réalisations les plus tangibles et les plus efficaces de la coopération policière européenne. Chaque Sirene fonctionne 24 heures sur 24 et fournit à toute patrouille qui le demande le «supplément d'information nécessaire à l'application ou l'interprétation de la conduite à tenir», c'est-à-dire toutes les informations et instructions qui ne peuvent légalement figurer sur un signalement. Les Sirene sont l'infrastructure humaine du SIS. Les Sirene sont tenus de répondre dans les cinq minutes à toute interrogation, de même que tout signalement introduit dans un N-SIS doit figurer sous cinq minutes dans tous les autres N-SIS. Le Sirene français se trouve dans les locaux de la Direction centrale de la police judiciaire, à Nanterre.

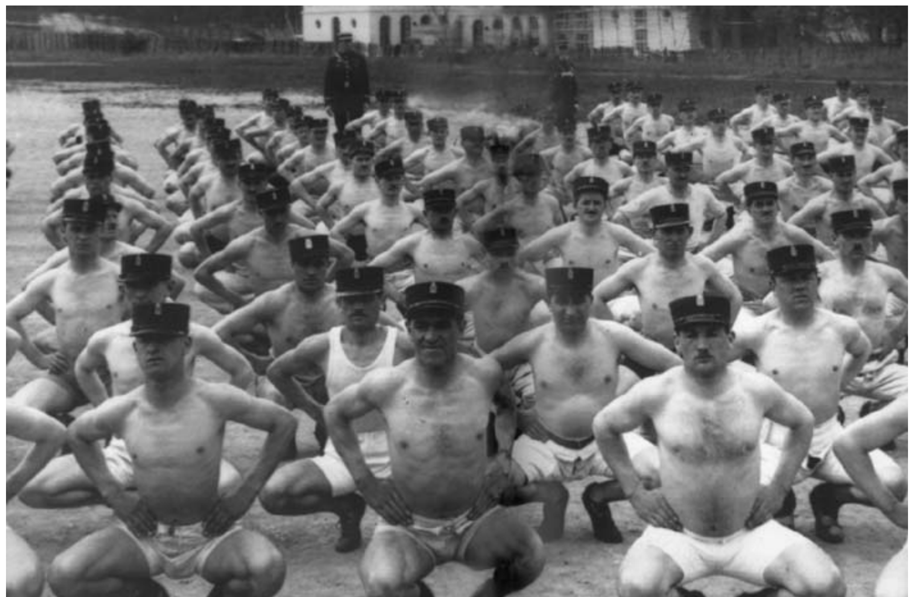
Les motifs officiels de signalement dans le SIS sont : personne recherchée en vue d'arrestation, personne signalée aux fins de non-admission sur le territoire Schengen, personne disparue ou «devant être l'objet de mesures de sûreté», témoins ou personnes citées à comparaître dans une affaire pénale, personne à surveiller «pour la répression d'infractions pénales» ou «pour la prévention de menaces pour la sécurité publique ou dans le cadre de la sûreté de l'État», les objets recherchés aux fins de saisie ou de preuve dans une procédure pénale. De même que chaque État est ainsi à peu près libre d'introduire le signalement de quiconque dans le SIS, il lui est aussi loisible de suspendre l'application de la «conduite à tenir» sur son territoire.

Historique

Les accords de Schengen sont signés le 14 juin 1985 dans le village luxembourgeois du même nom. Il s'agit de faire de la zone comprenant l'Allemagne, le Benelux, et la France ce que le Benelux est déjà : un espace de libre-échange, où règnent «le libre franchissement des frontières intérieures par tous les ressortissants des États membres et […] la libre circulation des marchandises et des services». Le SIS n'est pas mentionné dans les accords de Schengen, mais sa réalisation est posée comme une condition sine qua non par les États. Des groupes de travail ad hoc sont créés pour étudier la faisabilité d'un tel système. C'est en vue de donner une forme juridique aux nécessités techniques qu'a fait apparaître l'étude de faisabilité qu'est rédigée puis signée, en juin 1990, dans le même village luxembourgeois, la Convention d'application des accords de Schengen. La réalisation du système est confiée au consortium Bull-Sema-Siemens, qui est opérationnel en 1995. Les accords de Schengen rentrent alors progressivement en vigueur. À aucun moment l'élaboration de cet instrument de fichage n'aura fait l'objet de publicité, celui-ci ne relevant ni du niveau communautaire ni du niveau national parlementaire. Cette élaboration obéit à une logique strictement administrative, pragmatique, technique. Et en effet, il n'est pas nécessaire d'avoir fait l'objet d'une condamnation pénale pour être signalé sur le SIS, comme l'ont su à leurs dépens les Allemands qui, ayant été arrêtés à Göteborg, se sont vu interdire, par une pure mesure policière, de quitter le territoire allemand durant le contre-sommet de Gênes.

Logique

L'introduction du mandat d'arrêt européen et l'adoption d'une politique commune de lutte contre le «terrorisme» couronnent vingt-cinq ans d'intensification continue de la coopération policière en Europe. Des clubs informels des années 70 comme le Trevi (Terrorisme radicalisme extrémisme violence internationale) jusqu'au SIS et Europol, il n'y a qu'un lent processus d'institutionnalisation qui aura tout fait pour demeurer dans l'ombre. Cela fait plus de trente ans que les gouvernements américains successifs font pression sur tous leurs alliés pour obtenir une définition internationale du terrorisme. Dans son caractère vague, extensif et arbitraire, la définition qu'en propose la Commission européenne – «infraction […] commise intentionnellement par un individu ou un groupe contre un ou plusieurs pays, leurs institutions ou leur population, et visant à les menacer et à porter gravement atteinte ou à détruire les structures politiques, économiques ou sociales d'un pays» – n'est pas sans rappeler celle du FBI : «Le terrorisme est un usage illégal de la force ou de la violence contre des personnes ou une propriété en vue d'intimider ou de contraindre un gouvernement ou des civils.»



La logique de ce qui se présente à présent comme l'embryon d'une «Europe de la liberté, de la justice et de la sécurité» est celle de la constitution d'un continuum sécuritaire, ainsi que le théorisent ouvertement, désormais, les gouvernements. Une telle inflation du contrôle n'est pas la négation, mais le présupposé de ce qui se fait appeler «libéralisme». L'inédit, dans le SIS, c'est qu'il s'agit de créer un champ continu de sécurité intérieure. Dans ce concept de «sécurité intérieure» sont connectées puis rendues indistinctes les affaires de «drogue», de «banditisme», d'«immigration» et de «terrorisme». Le SIS réunira ainsi les signalements d'étrangers en situation irrégulière, d'anarchistes, de braqueurs recherchés, de personnes jugées dangereuses pour l'ordre public de tel ou tel pays… Par la multiplication des échanges d'officiers de liaison, l'accroissement de la coopération entre toutes les polices, l'extension à l'Union tout entière du territoire de chaque police nationale, par la transnationalisation des polices d'un côté et de l'autre par le décloisonnement, dans chaque pays, des différents services de police, et l'intensification de leur coopération interne – entre les douanes, la police criminelle et la police politique, par exemple – se crée un continuum de la sécurité qui crée, par son existence même, le continuum inverse de l'insécurité, qui le justifie. C'est en traitant avec le même instrument et les mêmes services le contrôle des flux migratoires, les affaires de «terrorisme» et de stupéfiants que l'on fournit les statistiques qui permettent d'affirmer les liens entre eux. De même l'intensification de la coopération policière européenne à partir de 1984 se donne-t-elle pour point de départ la menace de l'«euroterrorisme», quand c'est évidemment elle qui en avait créé le spectre pour justifier ses propres initiatives. Le privilège de la police est celui de créer le profil de ce qui fait peur : le profil de la menace.

Dans l'implosion générale du social dont il est synonyme, ce qui menace le plus l'Empire, c'est l'invisibilité, la réversibilité, l'insaisissabilité des groupes hostiles. Il est en butte à l'opacité fondamentale de la population. La solution retenue, cette fois, est celle de l'ethnicisation, de la racialisation, de la biologisation de l'«ennemi». Par la mise en scène d'une guerre civile factice entre les «jeunes étrangers» et les vieux Européens, on tente de cerner«notre parti», de lui donner un visage et de l'y réduire. L'idéal impérial serait de parvenir à une gestion différenciée de la population. Une partie de celle-ci, citoyenne, serait absente des grands systèmes de fichage, bénéficierait d'une liberté de mouvement et de divertissement accrue ; elle n'aurait pratiquement jamais affaire à la police. Une autre, en revanche, serait considérée comme essentiellement dangereuse et ferait l'objet de tous les contrôles, de toutes les surveillances, d'une assiduité policière inlassable. Elle formerait une «cinquième colonne» étrangère au sein de la civilisation, et non le produit de sa trop flagrante décomposition. Cette population finirait par se prendre sincèrement pour le terreau naturel du «terrorisme» et des trafics en tout genre. Elle comprendrait indistinctement les immigrés «non intégrés», les «individus à risque» et tous ceux qui ne peuvent s'accommoder de la soumission au travail salarié ou aux normes sociales. C'est cette fausse division qu'il nous faut sans cesse diviser. Car notre force est celle-ci : nous sommes partout.

L'offensive contre la domination impériale passe par le brouillage permanent des fausses divisions. Les grands systèmes de fichage sont la mémoire des fausses divisions. Leur sabotage et leur destruction sont autant d'espaces gagnés.

Deux petits Tours et puis s'en vont… en guerre!

Le rideau de fumée noire de la guerre psychologique qui nous est tombé dessus depuis le 11 septembre est encore plus dense que celui des tours jumelles de New-York.
La psychose crée des «attaques terroristes», de l'anthrax, de la «guerre des civilisations», celle contre le «terrorisme»… Et la guerre de rapine impérialiste, et celle de résistance des pauvres contre le terrorisme planétaire des riches?
Ce sont bien elles qui se cachent derrière le rideau.

Pourtant les experts économiques ont été obligés de reconnaître que la récession économique était déjà présente avant la chute des tours. L'évolution des chiffres des licenciements au cours de l'année est assez illustrative. Depuis le début de l'année, il y a eu 84000 licenciements dans le secteur de la téléphonie, 81000 dans l'automobile, 57000 dans l'informatique. Ces chiffres ont triplé depuis le 11 septembre. Il faut y ajouter les licenciements dans les secteurs des finances, des médias, de l'aéronautique… Et encore la réduction et le gel des salaires, la détérioration généralisée des conditions de travail. On peut dire que les capitalistes étaient pressés de se débarrasser des obstacles qui les empêchaient de mettre en place ces reconversions sauvages. Trop de marchandises, trop de capitaux, trop de main-d'œuvre… C'est la crise de surproduction qui secoue cycliquement le capitalisme. La guerre s'avère être le seul moyen de «brûler» autant de forces productives excédentaires, comme la seule issue à la récession économique.

En tout cas peu importe le nom du «cerveau» qui a lancé les attentats-suicides sur les États-Unis. Ce qui importe est que la dynamique de guerre s'impose comme le seul moyen de résoudre les contradictions des grands requins économiques.

Les voilà en train de prendre des positions stratégiques en Afghanistan. Les ressources pétrolifères de l'Asie centrale et de la Chine, l'un de leurs grands concurrents dans le continent asiatique, ce sont les véritables motifs qui ont déclenché la guerre en Afghanistan. La «recherche» de Ben Laden et la chasse aux talibans ne sont que les excuses pour cette prise de position. L'agression en Afghanistan était préparée avant le 11 septembre ainsi que certains journalistes l'ont dénoncé et, de fait, des troupes américaines se trouvaient déjà sur place à cette date-là. À l'instant d'écrire cette lettre ils sont en train de se disputer le contrôle du pays à Bonn. Les Américains et les Britanniques d'un côté, et les Allemands et Francais de l'autre, veulent imposer un gouvernement marionnette afghan le plus adéquat aux intérêts de chaque bloc.

Mais pour le moment le principal front du grand carnage qu'ils nous préparent se trouve à l'intérieur des pays impérialistes. Là-dessus, il n'y a pas de fissures ni de désaccords, il leur faut «chauffer» l'ambiance, semer la psychose du danger «terroriste» parmi la population pour qu'elle accepte toutes les pénalités que la guerre va lui imposer, pour que les appels «patriotiques» soient plus convaincants, et la chair à canon plus disponible. Il leur faut aussi, bien entendu, chasser toute sorte de résistance et d'opposition à leurs projets. Personne ne doit bouger, personne ne doit résister. Les mesures et les législations répressives pour le contrôle total de la population que les gouvernements viennent d'imposer partout dans le monde ont cette finalité. C'est l'État policier, l'État fasciste qui, comme par le passé, arrive à la même vitesse que le bruit de bottes.

Il faut prendre au sérieux les menaces de Bush de «chasser les terroristes là où ils se trouvent» parce que l'éventail de «terroristes» va s'élargir au fur et à mesure des besoins des bourgeoisies impérialistes.

Cormelles-le-Royal (Calvados).
«Du fric ou boum!», telle est la nouvelle devise des salariés de Moulinex.

Les grands maîtres de la lutte contre les fascistes espagnols viennent de me donner un petit exemple de l'ampleur que va prendre le terme. J'ai déjà trouvé deux nouvelles catégories dans les journaux arrivés de l'Espagne. La lutte des grévistes du transport dans les îles Baléares, cela s'appelle «du terrorisme syndical». Celles des pilotes de la compagnie d'aviation Iberia, c'est «du terrorisme corporatif». Les autorités françaises parlent un peu plus clairement et la grève des dockers à Marseille, c'est «de l'insurrection».

Bref, des temps pas faciles attendent Manitu! «Ils ne veulent pas laisser un seul Peau-Rouge vivant», écrivait Manuel Perez, secrétaire du PCE(r) incarcéré à Fresnes, dans une lettre adressée à la solidarité espagnole à propos du 11 septembre. Il ajoutait et je suis tout à fait d'accord avec lui: «Par contre, moi, je ne suis pas du tout convaincu que les civilisateurs arrivent à nous imposer leur modernité et leur civilisation.» Il y a déjà pas mal de tribus qui sont en train de se lever et de résister partout. Et toutes celles qui vont déterrer la hache de guerre (et des quantités et des quantités de chevelures des Visages pâles vont tomber par terre!)… Il ne faut pas oublier encore les grosses morsures que les civilisateurs vont se donner les uns les autres. Parce que voilà le hic de toute la modernité que les mondialistes manigancent.

PS: Je viens d'apprendre que John Aschcroft, le ministre de la Justice yankee a demandé au secrétaire d'État, Colin Powell, l'élargissement des listes des organisations «terroristes» avec 31 nouveaux noms. Les Grapo, nous y sommes à côté de l'Armée de résistance bretonne entre autres (l'ETA était déjà dans les premières listes).

Les raisons. Je cite le journal galicien qui publie l'article: «[…] leur objectif est le renversement du gouvernement espagnol… Les Grapo sont profondément antiaméricains, ils exigent le retrait des troupes militaires (américaines) du territoire espagnol et ils ont développé à plusieurs reprises des attaques contre des intérêts des US depuis 1977».

Vittoria
Fresnes 6.12.2001

Un après-midi de chien

Le scénario de départ est plutôt classique « trois malfaiteurs armés font irruption dans un magasin d'alimentation pour y commettre un casse ». La suite prouvera le contraire.

C'est le soir du 1er janvier que trois « bandits » choisissent de braquer un magasin d'alimentation d'un quartier de Comodoro Rivadavia dans le sud de l'Argentine. Tout s'enchaîne alors très vite. Une fois dans les lieux, ils tombent sur les propriétaires du magasin et les prennent en otage, les flics arrivent déjà sur place et cernent le bâtiment. De nombreux habitants du quartier ainsi que quelques journalistes, attirés par l'agitation, s'amassent derrière les cordons de police, tout le monde est aux premières loges et la scène est diffusée en direct sur les écrans argentins. Après quelques brefs échanges de tirs, les preneurs d'otages tentent d'engager la négociation par l'intermédiaire d'un journaliste. Plusieurs heures de flottement s'ensuivent. Puis ils décident finalement de rassembler l'argent des caisses et lancent les sacs pleins de billets au milieu des badauds qui se ruent dessus. La situation prend alors une tout autre tournure, la foule réclamant haut et fort à la police de laisser repartir les « bandits ». On imagine aisément l'ambiance électrique qu'il devait y régner, les flics faisant certainement moins les malins, surtout en ces moments d'effervescence générale dans tout le pays.

La foule réclamant haut et fort à la police de laisser repartir les « bandits ».

Mais là ne s'arrête pas l'aventure. Les preneurs d'otages incitent alors des journalistes à approcher une camionnette dans laquelle ils commencent à transvaser bon nombre de victuailles se trouvant dans le magasin, à destination des habitants du quartier. À nouveau la foule force les cordons de police pour se servir directement dans la camionnette regorgeant de vivres. C'est à ce moment que les « bandits » choisissent de signer leur acte en faisant jurer à un des propriétaires du magasin « qu'il ne laisserait plus jamais les gens de Comodoro Rivadavia avoir faim et qu'il leur distribuerait de la nourriture chaque fois qu'il en aurait la possibilité ». Il est à noter que pas mal d'actions de ce genre étaient courantes en Argentine : détroussages de magasins d'alimentation et redistributions dans les quartiers populaires ; ces pratiques « robinhoodesques » remportant un vif soutien de la part des habitants.

La fin de l'aventure reste malheureusement classique pour les preneurs d'otages. Les flics donnent l'assaut et tirent dans le tas. Deux d'entre eux sont abattus sur-le-champ, le troisième s'en sortant blessé (sic). Les trois otages quant à eux retrouvent leur liberté et leur commerce.

Et la suite ? L'histoire ne nous dit pas quelle fut la réaction des habitants du quartier suite à l'assaut de la police. Il reste à espérer qu'ils portèrent un toast à la « générosité » des commerçants de leur quartier.



Pascal accusé de complicité d'évasion



Une fois de plus on se sent violé dans nos droits les plus élémentaires. L'univers carcéral, cette pseudo-justice nous démontre, si cela était nécessaire, qu'elle n'est que violence et arbitraire.
Tu es prévenu, donc, selon le droit, présumé innocent, et depuis ton incarcération, fin août 2001, nous ne pouvons que constater que tu dois faire face à des brimades multiples. Je parle de toi parce que c'est ta situation que je connais, mais si cela est valable pour toi, sans nul doute c'est valable pour nombre de prisonniers.
Le seul moyen que nous avons pour réagir, c'est de raconter, de dire ce que fait subir l'Administration pénitentiaire aux détenus.
Mon frère est accusé d'avoir participé à la tentative d'évasion qui a eu lieu le jour de la fête des mères, le 27 mai.
Tentative d'évasion qui a mené à une prise d'otages par deux détenus et à un surveillant blessé.
Les tests d'ADN se sont révélés négatifs. Il n'y a aucun élément dans le dossier qui permette de considérer mon frère comme coupable. Sa faute se résume en deux points.
– Tout d'abord, Christophe, l'un des deux hommes qui ont tenté de s'évader, est un ami d'enfance de mon frère, et ils ont toujours conservé ce lien. Mon frère a donc été présent auprès de la famille de Christophe lorsque celui-ci a été incarcéré. Comme me l'a dit le commandant de police de la BRB : « On n'a pas à garder de contacts avec des truands sauf si on en est un. »
Leur idée est simple, le monde est divisé entre les honnêtes gens et les truands, les bons et les méchants.
Si vous êtes à un moment de votre vie ami avec « un malhonnête », alors vous n'avez qu'une chose à faire, vous éloigner.
Ceux qui ne respectent pas la loi sont des pestiférés, atteints de « maladies transmissibles ».
Si vous êtes des « honnêtes hommes », une seule façon d'agir, les rejeter.
Mais voilà, le monde n'est pas aussi manichéen qu'il l'est dans votre petite tête.
Certains hommes ont des valeurs que vous semblez ignorer. L'amitié et l'attachement entre êtres humains est, et restera à jamais, quoi que vous fassiez ou disiez, une valeur humaniste qui nous différencie de la bête.
– Le deuxième élément qu'on lui reproche, c'est d'avoir commis des délits il y a dix ans. Délits pour lesquels il a été condamné.

Eh bien non ! la dette n'est jamais réglée. Toute sa vie il portera cette trace comme une étoile jaune. Les comptes ne sont pas remis à zéro.
Pendant les dix ans qui viennent de s'écouler, il a subi une formation professionnelle, passé des diplômes et travaille comme entraîneur de boxe.
Il avait un travail, devrais-je dire, car son incarcération, depuis août 2001, lui a fait perdre ses deux boulots.
Joli travail, monsieur le juge, pas d'éléments de culpabilité, simplement un acharnement policier, et une peur des magistrats face à la pression médiatique, et le tour est joué. Vous voilà en prison.
Si je parle d'acharnement policier, c'est que la BRB l'a dit de façon explicite. Je cite de mémoire ce qu'il m'a dit : « On l'a jamais coincé, ça fait longtemps qu'on le veut. »
Pourquoi, parce qu'il a fait de la prison adolescent, parce que ses amis restent des amis, quoi qu'il arrive.

Son incarcération a commencé par de l'isolement. Vous n'êtes pas seulement privé de liberté, mais de tout contact, seul, des heures durant à tourner tel un fauve. Non pas parce que vous êtes un fauve, mais parce que l'on vous supprime tout ce qui fait de vous un être humain.
La communication, la relation, la chaleur humaine, alors là, qui que vous soyez avant, vous n'avez que deux alternatives :
– vous laisser mourir ;
– tenter de maîtriser la colère que provoque cette ultime violence en vous.
Mais cela ne touche pas simplement le détenu, cela touche toute sa famille.
Par la suite, mon frère a été transféré au bâtiment D1. Là, il a enfin pu, après de nombreuses difficultés, surmontées par la volonté de sa femme, voir, deux samedis, son fils âgé de dix-huit mois pendant une heure trente.
Mais ça n'aura duré que deux samedis, car brusquement le 21 décembre, lors de la prise de rendez-vous pour le parloir suivant, on nous annonce qu'il va être transféré. Où ? On ne sait pas. Quand ? On ne sait pas. Pourquoi ? On ne peut rien nous dire.
Le silence, l'absence, la violence que lui et nous subissons et surtout l'absence de réactions possibles ne font que faire monter la colère, la rage, en moi.
Samedi, il était prévu que son fils le voit, eh bien tant pis ! l'Administration pénitentiaire s'en fout.
Vous pouvez parler de violence urbaine, mais moi je vous parle, je vous parle de violences familiales. Abus de pouvoir.
La relation d'un père et de son fils ne représente rien, le lien d'une femme et de son compagnon, l'espoir, la parole, vous en privez les détenus et leurs familles.
Vous faites de nous tous des êtres faits de rancunes et de violences. Des victimes d'un système. Et un système n'a rien d'humain.
On condamne un homme parce qu'il a commis une faute, il a dérogé aux règles sociales. Mais vos comportements, messieurs de l'Administration pénitentiaire, n'ont rien à envier à ceux que vous dominez dans vos prisons. La prison est un lieu où seul le pouvoir du plus fort a la parole. Où l'argent est la seule valeur reconnue. Où l'on achète l'unique confort que l'on peut trouver. Sans argent, en prison, il n'y a plus rien.
Vous exigez la soumission, vous l'obtiendrez parfois, le temps de l'incarcération, pas plus, par impossibilité de faire autrement.
Mais chez moi, et chez d'autres, j'en suis certaine, vous avez semé les graines de la rage et de la révolte.
Le transfert brutal d'un détenu prive les siens de soutien, de parole, de regards, d'échanges avec celui qu'ils aiment.
Voilà comment vous faites de nous des victimes, qui, un jour, n'en doutez pas, obtiendront réparation.

À toi mon frère, même si ce transfert nous empêche de nous voir aussi vite et autant que nous le souhaiterions, n'oublie pas que nous sommes là et jamais vaincus.

COCO



Courrier du garde des Sceaux, ministre de la Justice
à Messieurs les directeurs régionaux des services pénitentiaires
et Messieurs les chefs d'établissement pénitentiaire

Paris, le 10 mars 1982

Objet : Bagages des détenus transférés

À de nombreuses reprises, il m'a été signalé des difficultés relatives au transport des bagages de détenus et à l'envoi des colis exédentaires.
En conséquence, je vous invite à faire appliquer strictement la réglementation rappelée ci-desssous pour éviter qu'un contentieux, préjudiciable pour tous, se crée entre l'Administration pénitentiaire et les détenus.

I- Les bagages des détenus transférés
1-1 Au cours du voyages, les détenus transférés sont autorisés à conserver avec eux quelques objects utiles tels que cigarettes, allumettes…
En ce qui concerne les bagages : ils comprennent à la fois, les objects personnels laissés à la disposition des détenus et ceux qui ont été déposés au greffe lors de l'entrée en prison.
Tous les objets doivent suivre le détenu à sa destination pénale. Afin d'éviter toutes contestations ultérieures l'inventaire des bagages doit être établi en présence du détenu et contresigné par lui avant le départ.
Ces colis seront transportés en même temps que les détenus et dans la même voiture, que le voyage ait lieu par voie ferrée ou par route. Leur manutention sera effectuée par les détenus transférés dans la mesure du possible. Toutefois, le chargement et le déchargement incomberont aux agents d'escorte, aidés par leurs collègues de l'établissement de départ ou de l'établissement d'arrivée, lorsque le convoi sera important.
Pour les transferts en urgence : il s'agira, dans la plupart des cas, de détenus exclus des établissements, à la suite d'incidents individuels ou de manifestations collectives.
Je rappelle que, même dans ces hypothèses, les objets de première nécessité doivent accompagner le détenu.
Les bagages de détenus transférés en urgence, s'ils n'ont pu les suivre le jour même, doivent être envoyés au plus tard le lendemain et ce, aux frais de l'Administration pénitentiaire.

II- Suppression de la limitation des bagages transportés
Il est apparu que la limitation imposée par la réglementation antérieure n'est plus respectée strictement par les services chargés du transfert des détenus.
C'est pourquoi il n'est plus nécessaire de maintenir la limitation de 30 kilos.

La double peine est à la loi ce que la double pénétration est au porno, une prise en sandwich entre le ministère de l'Intérieur et celui de la Justice… Je ne sais pas laquelle est la plus obscène?!
En colonisant hier, l'Europe a importé de la de la misère! En expulsant aujourd'hui, elle exporte du désespoir…

Abd-El-Hafed BENOTMAN

12 février 2002

à Madame ou Monsieur le/la Chef de Service
attaché(e) à la préfecture de police de Paris
Escalier E 5e étage
en charge du dossier 000 135 9082

OBJET: RÉCLAMATION
DOSSIER numéro 000 135 9082

Monsieur, Madame

Sorti de prison au 18 décembre 1999 voilà plus de deux ans que je me rends tous les trimestres dans vos locaux afin d'obtenir un récépissé de demande de carte de séjour. La plupart du temps vos services m'en octroient un d'une validité de trois mois accompagné d'une convocation où vous listez un nombre de documents récurents. Par deux fois, pour des raisons non motivées, ce récépissé n'a été valable que pour un mois. En cela, force m'est de constater qu'il se produit dans vos services une malveillance flagrante à mon égard. J'en veux pour preuve le listing des documents demandés au 14 janvier 2002:

1: Passeport renouvelé impérativement ou attestation de dépôt
2: Domicile récent + ressources
3: Couverture sociale
4: Impôts 2000

Lorsque j'ai reçu ce listing, j'ai dit à la guichetière du guichet n°1, jeune femme de couleur (cette précision non pas pour la différencier mais pour que vous puissiez la localiser), que j'avais déjà répondu à toutes ces demandes. À savoir, que le certificat d'hébergement en date du 12 janvier 2002 avait une valeur légale de 2 mois et donc ne serait pas caduque au 14 février 2002. Que mes ressources se démontraient par mes dernières fiches de paie jointes, comme tous les trimestres, qui couvraient octobre, novembre et décembre 2001 et que, changeant d'emploi, je joignais de moi même un certificat de travail me faisant commencer au 14 janvier 2002 et dont je n'aurais des cachets (métier du spectacle) que par la suite.

Quant à la couverture sociale, mon dossier chez vous comporte les documents de ma situation sociale. Enfin, pour finir, j'ai déjà remis le document concernant les impôts 2000.

Il ne me reste donc qu'à vous fournir un passeport récent. Chose que je ne ferais qu'au jour où quelqu'un dans votre service, ou vous même, aura le courage de m'en faire la demande écrite, motivée et en A.R. à mon domicile. Il n'est pas question pour moi de vous fournir un passeport et rien dans la loi ne m'y oblige sauf si, argument juridique à l'appui, vous pouviez me démontrer le contraire. Ceci dit, sur 4 documents demandés par vos services, 3 demandes sont des malveillances administratives et je me vois dans l'obligation d'ajouter qu'il s'agit là d'un harcèlement administratif contre moi dont les causes ne peuvent être que politiques. En effet, cofondateur d'un journal mensuel et animateur d'une émission de radio hebdomadaire, nous traitons des sujets englobant, dans le social, diverses administrations et institutions dont la Justice et la Pénitentiaire. Ceci sans aucune paranoïa. Je suis de plus écrivain dans une très grosse maison d'édition française et, par trois fois, j'ai eu l'occasion de passer à la télévision où mes propos ont peut-être déplu au service des renseignements généraux proche de vos propres bureaux et dont vous faites certainement partie…?

Ceci posé, voilà ce que je tenais à vous dire avant de clore ma lettre. Condamné à des peines de réclusions criminelles, fiché dès mon plus jeune âge au fichier du grand banditisme suite à mon arrestation par la BRB en 1979, j'ai aujourd'hui 41 ans et voilà deux ans que je me réinsère dans le travail, l'associatif, le militantisme et l'art. Non par peur de la prison ou de la mort par balle mais par choix politique et humain. Je travaille en effet pour la DFCR (parrainée par Danielle Mitterrand et comportant de nombreuse personnalités) qui m'envoie partout en France débattre du racisme avec des scolaires, du public et des élus. Je fais des choses depuis deux ans que vous n'imaginez même pas au niveau du social. Aujourd'hui, par votre manière de gérer mon dossier, je ne peux ni avoir de compte bancaire, ni de domicile autre que l'hébergement chez ma mère, ni projet financier pour m'installer dans la tranquillité et la paix sociale, ni même en cas de chômage recevoir des Assedics régulièrement puisque seraient interrompus tous les 3 mois pour renouvellement du récépissé sous prétexte de la législation sur les étrangers. Ce qui veut dire que votre harcèlement n'a qu'un but: celui de me voir récidiver afin d'alimenter une fois de plus le discours sécuritaire d'un État qui officieusement soutient votre façon de procéder vis-à-vis des étrangers, ce en les poussant à la faute, au dégoût social, au désespoir ou à la clandestinité en ne répondant plus à vos convocations, à force de venir à 10 heures du matin (sans que personne, ou très rarement, ne leur dise de faire une pause lorsque les guichetiers vont déjeuner) et d'en repartir vers 15 heures trente pour les plus chanceux.

De plus, atteint d'une pathologie cardiaque grave, voilà plus d'un an que le médecin de la préfecture n'a pas rendu sa copie. J'en déduis donc à ce jour que vos services pour X raisons me veulent RÉCIDIVISTE ou CLANDESTIN ou TERRORISTE selon la mode du jour qui alimente le discours du tout-sécuritaire. Pour un esprit faible, cette invitation est une incitation au crime. Vous voulez fabriquer des «monstres»? C'est une question que vous devez vous poser puisque de la rue ou de la presse la réponse vous est donnée! Votre part de responsabilité politique est flagrante et, sans vous laisser le bénéfice du doute, elle dénonce votre volonté politique de nuire! Etes vous aux ordres officieux dans les actes de votre fonctionnement? Oui!

En tant que maghrébin, athée et d'extrême gauche, je pense que la France devrait, surtout depuis le 13 septembre 2001, garder des personnes comme moi qui seront, sans être vos amis, toujours des ennemis de l'intégrisme religieux. Maintenant, en ce qui concerne le litige qui m'oppose au ministère de l'Intérieur au niveau de l'appel. Vous savez que la dernière décision du tribunal administratif est en ma faveur et que celle ci prime. Vous ne pouvez pas hypothéquer l'avenir, le mien, sur un «peut-être» qu'une réforme politique abolissant la double peine risque de gommer très prochainement.

Merci de votre patience et prenez comme bon vous semble ceci: Si à l'avenir, votre guichetière recommençait son jeu sadique de revenir sur la chose jugée ou de me demander des documents déjà fournis, merci à vous de lui dire que monsieur Benotman n'a pas sodomisé des enfants dans sa maison bourgeoise ou lors d'un tourisme sexuel et pas plus participé ni à la rafle du Vel d'Hiv, ni à la grande ratonnade d'octobre 61 et encore moins à l'esclavagisme ou à la colonisation fasciste et meurtrière des personnes de couleur, du brun frisé au noir crépu en passant par un jaune brûlé au napalm…

Je ne deviendrai pas, pour votre bon plaisir, un élément dangereux pour moi et les miens, ne vous déplaise. Quinze années de prison m'ont appris la patience, une patience et un regard sur la vie et les gens dont votre intellect ne soupçonne même pas la portée.

Comprenez que vous n'avez pas à faire à un individu faible psychologiquement. Maintenant, si vous voulez me faire un récépissé valable UNE SEULE JOURNÉE, j'ai le mental pour l'accepter avec le soutien de toutes les associations amies de celles où et pour qui je travaille.

Je ne vous salue pas car les formules habituelles de politesse et de courtoisie n'auraient aucun sens sinon celui de l'hypocrisie.

A.H. BENOTMAN

NB: J'ai gardé copie de toutes les convocations depuis deux ans que je remettrai à la cour d'appel administrative ainsi qu'aux médias dont les deux (radio/journal) auxquels je participe. Idem pour le présent courrier.

NB: Plus d'une fois j'ai demandé à la guichetière de prendre un rendez-vous avec vous. Soit elle s'est refusée à le faire d'elle même soit vous avez refusé de me recevoir. L'un dans l'autre, il est clair qu'il y a les gangsters à visage découvert (anciennement) comme moi et les honnêtes gens masqués… comme vous?

Par la voix des juges

Le 5 novembre 2001, mon dossier a éte examiné par la juridiction régionale de libération conditionnelle, qui a rendu son arrêt le 19 du même mois concluant au rejet de ma demande d'élargissement. Refus motivé par le non-règlement des 500 000 € auxquels l'État a estimé le prix de ses serviteurs; par la non-apprehension de «l'exacte mesure de la gravité des faits qui ont motivé le prononcé de deux peines de réclusion criminelle à perpétuité», par la non-adhésion à un «travail thérapeutique [me] permettant d'analyser et de critiquer [mes] actes et de préparer [ma] sortie»…

Par la voix des juges, c'est la bourgeoisie qui s'exprime.

Avec indécence. Parce qu'il faut être indécent pour venir demander des «compensations financières» au militant communiste que je suis, avec cette impudicité du capita]iste pour qui «tout a un prix!» Indubitablement, le prix n'est pas le même pour ceux qui sont tombés au cours de la lutte: les Ciro Rizzato ou les Abou Ali Mustapha; ceux qui décèdent au nom de la logique du profit: les «silicosés de l'amiante» et les «sinistrés» d'AZF, qui meurent au nom de la course à]a productivité, les «accidentés du travail»; qui crèvent du néocolonialisme, les «génocidés du Rwanda». Pour tous ceux qui sont considérés comme quantité négligeable, comme monnaie de singe, comme roupie de sansonnet.

Avec outrecuidance. Comment en effet qualifier autrement cette impudence du bourgeois posant son regard sur le militant révolutionnaire, le considérant avec morgue en malheureux qui se serait égaré sur la voie de la conscience de classe, bien loin des chemins de 1a résignation et de l'aliénation au discours dominant de la consommation éperdue et de la mondialisation!
«Critiquer» l'engagement du réfugié de Jabalia?
«Critiquer» la résistance du peuple libanais?
«Critiquer» le communiste turc en grève de la faim?
«Critiquer» le désespoir de l'ouvrière licenciée?
«Critiquer» des actes qui m'ont porté aux côtés de ceux qui luttent, contre ceux qui oppriment.
«Critiquer» la résistance?
«Critiquer» l'espoir?
«Critiquer» la liberté?

Avec fatuité. Comme en témoigne cette psychologie de bazar qui qualifie de folie le socialisme et l'émancipation du genre humain. Qui exige un «travail thérapeutique» pour guérir du refus pathologique de se satisfaire d'un monde en qui les deux tiers de la population pâtissent de la faim, d'un monde où deux cent cinquante millions d'enfants esclaves travaillent au bien-être de l'Occident, où les laboratoires pharmaceutiques choisissent délibérément la mort de millions d'Africains plutot que d'abandonner leurs droits sur les traitements du Sida, où l'on licencie comme l'on bombarde : sans vergogne.

Par la voix des juges, c'est l'État du capital qui parle.

Comme le démontre l'exigence non plus seulement du respect de la loi, mais de la soumission au puissant. À la justice de classe, le magistrat projette d'adjoindre l'humiliation : il s'agit de faire rendre gorge à l'outrecuidant maraud qu'insuffisait l'état de chose présent. Et sont ainsi aujourd'hui introduits dans les arrêts des tribunaux de la bourgeoisie des discriminants de morale religieuse et de thérapie psychiatrique, en attendant sans doute que l'on demande au militant révolutionnaire incarcéré d'abord de marcher sur les mains, ultérieurement de faire des pirouettes dans le dessein de le transformer, pour commencer, en fou, puis en bouffon.

Comme s'il était possible de consentir à ces diktats, comme s'il était possible d'abdiquer cette identité qui est la mienne…
Il y a un devoir de résistance. Le patrimoine dont je me revendique, c'est l'esprit de la Commune, les martyrs de Châteaubriant, les «questionnés» d'Algérie, les «chabeb» de l'Intifada. Je me réclame de cette légitimité morale et politique à contrecarrer le «nouvel ordre mondial», l'impérialisme, la mondialisation, la logique d'airain du «tout pour les riches, rien pour les pauvres».
S'il demeure un espoir pour le genre humain, c'est de briser ses chaînes. Cet espoir, ce devoir de résistance, cette légitimité morale et politique, ces valeurs qui nous honorent et qui vous offensent et qui participent du rôle et de la dignité des communistes, elles ont un nom, elles s'appellent humanité.

RÉGIS SCHLEICHER
Moulins-Yzeure, décembre 2001

1900, vint la cellule

« L'organisation en cellules ajoute des tortures et des souffrances au corps des prisonniers. Avant le cellulaire, la prison était inspirée des philanthropes. C'était une prison moins stricte, où l'on mourait parfois beaucoup mais où il y avait de la vie, les détenus vivaient en commun, organisaient leur petit monde (…). Les prisons cellulaires provoquent de la dépendance, de l'assistanat, des souffrances induites, auxquelles s'est ajoutée plus tard la promiscuité. »

CHRISTIAN CARLIER

Depuis les QHS

Voici très succinctement notre vie, notre mise à mort blanche. Des frustrations s'accrochent à nous. Qu'est-ce qu'une fleur, un rayon de soleil, un sourire, une odeur de femme ? C'est l'acheminement vers l'état zombie ou sanguinaire. Être carpette ou égorgeur, voilà notre avenir. On se regarde manger, respirer, marcher comme des scribes. C'est con, mais nous sentons qu'arrivera un jour où nous ressentirons sans pouvoir exprimer. Cette carapace dont nous nous servons pour être moins vulnérables est un cercle vicieux. Elle nous rend durs, mais au sens négatif, pour nous et nos proches. C'est une forme intermédiaire qui transparaît à la longue. Rien ne s'extériorise, l'esprit critique se détériore, les tentatives d'analyses tournent autour de l'individu. Donc renforcement de l'ego. Donc isolement lui interdisant tout renouvellement et mise en question après influence extérieure. Voilà le point important et grave : l'interdiction de filtrer l'esprit de toutes les particules nocives s'accumulant dans l'incarcération. Conséquences : ●●●

Des années 50 aux années 70

L'isolement est plus qu'une mesure disciplinaire : l'isolement est une technique programmée avec une méthode quasi scientifique appliquée, modifiée et perfectionnée avec le temps, qui sert au pouvoir pour détruire l'individu, pour briser toute volonté de résistance.
Lorsque pendant les années 50 les premiers prisonniers américains reviennent de la guerre de Corée. Ces soldats ont raconté comment ils avaient fini par collaborer entièrement durant leurs interrogatoires, reconnaissant des délits qu'ils avaient ou n'avaient pas commis. Ils ont raconté aussi que, pendant leur détention, ils n'avaient pas été maltraités dans le sens traditionnel, c'est-à-dire en termes de tortures physiques, ni n'avaient été privés de nourriture ou de sommeil ; ils avaient été simplement enfermés dans des cellules semi-éclairées, abandonnés à eux-mêmes pendant des jours, des semaines, des mois, jusqu'à ce que les prisonniers eux-mêmes demandent à avoir des contacts avec ceux qui devaient les interroger et ils signèrent tout ce qui leur était demandé. L'État américain commença alors, sur ces bases, des recherches scientifiques dans le centre spatial de la Nasa en reconstruisant les conditions dans lesquelles s'étaient retrouvés les prisonniers en Corée et ils ont eu la confirmation que, à travers l'isolement total d'un être humain, on pouvait obtenir ou sa complète adhésion et son adaptation… ou alors un homme brisé, détruit, sans aucune intervention violente extérieure.

À la fin des années 60, le projet d'étude est transféré en République fédérale allemande, plus exactement à la clinique universitaire de Hambourg-Eppendorf où l'on expérimentera pour la première fois la chambre « silencieuse ». Il s'agit d'une chambre de la dimension d'une cellule. Les murs sont d'une seule couleur monotone (de préférence blanc), il n'y a pas de lumière naturelle, mais la chambre est parfaitement isolée. Entre cette chambre silencieuse et l'extérieur existe seulement un contact, un haut-parleur qui, de temps en temps, s'adresse au cobaye qui de son côté ne dispose que d'un bouton de panique qu'il peut utiliser dans le cas où il n'estplus en état de continuer l'expérience. Des rapports, il résulte qu'aucun volontaire n'a pu rester plus de deux jours et une nuit.
Mais c'est sur la base de ces diverses expériences que l'on a construit aux États-Unis, sous J. F. Kennedy, les nouvelles prisons qui isolent à la perfection les détenus entre eux et où le seul rapport avec une autre personne se limite aux gardes et aux psychiatres. À partir des années 68-69, des projets de constructions sur le modèle américain sont déjà prêts en Allemagne : Ulrike Meinhof et Astrid Proll étaient les premières détenues à inaugurer la section spéciale de la prison de Cologne avec une section de traitement psychiatrique, isolée du reste de la prison et complètement restructurée : petites cellules blanches, une fenêtre opaque, lumière au néon jour et nuit, isolées de tout bruit extérieur, en solitude totale. La promenade est solitaire, en menottes, dans une petite cour dans un bunker en béton armé. (Lire à ce sujet le témoignage de Gérard Hof, l'Obligation sensorielle*, paru aux Inéditions Barbares en 1978.) Dans la même période les autres pays européens se mirent à pratiquer l'isolement : Italie, Suisse, Hollande…*
En France, c'est surtout à partir de 1955 que l'État a développé des quartiers d'isolement conçu comme des unités soumises à une sécurité très serrée : c'est alors le début de la guerre d'Algérie et les prisons métropolitaines se remplissent de détenus algériens que les prisons algériennes ne peuvent plus accueillir (1 600 détenus de droit commun). L'administration les décrit comme « susceptibles, revendicateurs et, en tout cas, très sensibles à la propagande antifrançaise comme à l'action de ses meneurs ». C'est à ce moment-là, quand l'État français engageait une guerre pour préserver ses colonies et qu'il entassait dans ses prisons les opposants algériens, qu'apparut dans l'Administration pénitentiaire la notion de « haute sécurité », même si l'isolement existait déjà depuis longtemps sous d'autres appellations. Cette notion de haute sécurité s'est concrétisée par l'ouverture à Beaune d'un QHS de 31 places installé dans une maison cellulaire désaffectée. Cette maison sera fermée en 1968 pour des raisons d'hygiène et remplacée par un quartier de 46 cellules dans la prison de Mende. À Mende, comme à Beaune, les prisonniers étaient isolés de jour comme de nuit. Puis, en 1967, est institué au niveau national le fichier des détenus particulièrement signalés (les DPS)…

De la mesure disciplinaire

En un siècle, l'isolement est passé du statut de mesure disciplinaire à celui d'une nouvelle logique, architecturale, administrative, judiciaire, politique, de l'enfermement. D'abord des prisons-dortoirs, puis, sur le modèle américain, des prisons cellulaires, puis un QHS, puis quinze QHS, puis un quartier par prison, puis les quartiers d'isolement et enfin les nouvelles prisons conçues sur le modèle de l'isolement… Isoler toujours plus, empêcher tous les contacts, toutes les volontés de fabriquer de la socialité dans un monde fondamentalement asocial, essayer de briser toutes les complicités qui par leur existence même mettent en péril le pouvoir autoritaire et coercitif de l'Administration pénitentiaire.
La construction des 13 000 places dans les années 90 répondait déjà à ce critère, joignant l'efficacité de l'isolement et la rentabilité de la mainmise du secteur privé. Les conceptions les plus récentes de l'univers carcéral, les tout derniers projets de construction des prisons françaises de l'an 2000, promis par le duo Guigou-Viallet et déjà largement relayées par Lebranchu, répondent à un seul critère : celui de la sécurité. Le lauréat du concours d'architecture s'appelle Guy Autran. Il est celui qui a le mieux développé, imaginé et adopté, de l'avis des hautes autorités judiciaires et pénitentiaires, les contraintes propres au milieu carcéral. Contrairement à d'autres postulants qui avaient manifesté des velléités de modifier quelques détails dans les impératifs de rigueur, il s'est totalement plié au cahier des charges : « Dès qu'on a une idée, il y a un élément qui dit non, la sécurité prime sur tout, elle est obligatoire, nécessaire. » Et question sécurité, il s'y connaît : il avait déjà conçu en 1998 pour le centre de Villenauxe-la-Grande une clôture entièrement recouverte de rouleaux de concertinas, barbelés perfectionnés aux lames d'acier aussi tranchantes que des lames de rasoir. L'idée est de concevoir d'autres barrières de toutes sortes pour rendre lointain sinon invisible le mur qui sépare le dehors du dedans. « Notre but n'est pas de tirer sur des gens qui cherchent à s'évader, mais d'éviter qu'ils n'atteignent l'enceinte extérieure. » (M. Viallet). Autran rêve tout haut d'une prison où il pourrait « amener le détenu à accepter sa condition sans révolte » : «J'espère qu'on oubliera les contraintes de fonctionnement parce que tout devient simple, je veux arriver à ce que le détenu, aussi bien que le surveillant, accepte involontairement l'enfermement. »

La sécurité repose sur trois principes : réduction des circulations et limitation des déplacements, création de petites unités de détention indépendantes les unes des autres, autosurveillance. La distance maximale entre deux postes de surveillance est de 50 mètres, « une distance tellement courte que tout ce qui s'y passera est prévu. Avec les portes à serrures électriques, le détenu peut s'y déplacer sans qu'il soit besoin de l'accompagner ». Chaque surveillant est toujours en vue d'un autre, c'est ce que Autran appelle ●●●

Au début du troisième millénaire

« Concrètement, où en est le régime d'isolement en ce début de millénaire ?

Au-delà des conséquences destructrices de l'isolement, une première constatation s'impose sur sa structuration officielle : un état des lieux est très difficile à établir car, de nos jours, le cancer qu'il représente dans le carcéral « moderne » a diffusé ses métastases à toutes les formes de détention, des maisons d'arrêt aux centrales et même dans les centres de détention. Il est sorti des QI « traditionnels » eux-mêmes pour fleurir sous les formes modulées de petites structures configurées entre le QI et le SMPR (structures psychiatriques).

L'isolement assume désormais une figure complexe de plus en plus décisive à la gestion carcérale globale. C'est tout spécialement la résultante de l'orientation générale de cette gestion (les nouvelles prisons axées sur le contrôle 1 cellule/1 détenu et la régression de la socialité dans les détentions sécuritaires) et plus en aval le résultat de l'explosion des longues peines et des peines incompressibles.
En outre, on peut identifier dans l'isolement l'idéologie dominante du contrôle total et de la tolérance zéro : la menace disciplinaire pour l'immense majorité de la population pénale (voir le nombre de participants à des mouvements de protestation qui y font de longs séjours), la prévention sécuritaire contre la simple possibilité de l'évasion (forme de remise en cause de l'autorité de la justice selon le nouveau code), contre la rébellion à la discipline, mais aussi, pour les prévenus, le chantage à l'aveu, à la dénonciation des complices…

Concrètement, il est possible d'écrire aujourd'hui qu'il y a autant sinon plus d'isolés hors des QI que dans le circuit lui-même du traitement spécial. À partir de là, la revendication démocratique des prisonniers ne doit pas rester figée à l'abstrait mot d'ordre de « fermeture des QI ». Elle doit être le résultat d'une enquête sur le traitement spécial d'isolement tel qu'il existe. En 1981, l'isolement a survécu à la fermeture des QHS et autres QSR. Si nous parvenions à imposer la fermeture des QI, il faut savoir qu'une alternative est déjà en préparation et en expérimentation. Si nous ne l'anticipons pas, l'isolement se perpétuera inexorablement. »

Depuis l'intérieur

Nathalie Ménigon, Fleury, 1988 :
« En fait, nous sommes tout simplement dans une oubliette moderne. Vous nous trouvez dans un vide qui, imperturbablement, s'infiltre en nous. C'est cela l'isolement total, une simple et dévastatrice normalisation du néant.
Progressivement, l'être social que tu es disparaît et tu découvres la différence fondamentale entre solitaire et seule. Vampirisée par le vide de la communication, mon moi s'écoule de jour en jour. Tu luttes contre l'érosion psychologique qui pointe en te plongeant dans les livres, dans l'écoute des radios. Tu t'obliges à écrire ces mots signifiants dans leur insignifiance que la bouche ordinairement déverse. Tu cherches en vain un visage, une oreille, une voix amie qui te regarde, t'écoute et t'envoie un souffle de paroles. Mais tu te retrouves stupide face à ton reflet et au miroir, tu parles sans jamais, bien sûr, recevoir de réponse à ton verbe.
Il est des nuits, des matins, des jours, se dit-on. Non ! Ces points de repères temporels se sont rejoints en une unité qui les absorbe et les dissout. C'est cela l'isolement. Ils veulent te faire renier ton identité en te forçant à accepter une survie animale, à adapter ton comportement à la simple nécessité du manger et du dormir. Mais dans le vide, le rythme des repas s'élargit en instants mouvants sur lesquels un équilibre chronologique ne peut même plus se faire. Tu « vis » le jour ou la nuit sans vraiment les distinguer l'un de l'autre. Tu perds le temps, tu perds l'envie et finalement tu te perds toi-même. C'est cela l'isolement total, l'extermination de ton comportement social, humain et de ton être interne, visant à la division du corps et de l'esprit par la mort de ton unité réflexive, de ton identité. »

Michel Vaujour, juillet 1989 :
« Il y a ce poids énorme des jours à passer, vides, idiots, n'allant que vers un jour semblable… Il y a que tu ne peux plus réfléchir, tout s'embrouille. Tout devient confus dans ta tête, tu as l'impression d'avoir le cerveau engourdi. Alors tu restes le regard dans le vide, à chercher… à quoi tu voulais réfléchir… c'est vide dans ta tête. Un travail intellectuel quelconque qu'autrefois tu aurais mené en deux ou trois heures, il te faut des jours et des jours désormais, quand c'est encore possible, quand un reste de lucidité t'en dit encore la nécessité.
Et puis tu vois, tu ressens, tu réalises encore ta lente dégradation tant psychique qu'intellectuelle ou que physique et ça te rend, par excès, fou de rage glacée.
Aujourd'hui je déconnecte de plus en plus, et de manière de plus en plus fréquente ; parfois des états bizarres me prennent à moi-même durant plusieurs jours. Je puis aller très bien à 1 de l'après-midi, et à 1 h 30 être passé au plus noir sans raison particulière à ce changement. Je passe de phases euphoriques à des phases ●●●

●●● ou action désespérée, ou une aliénation mentale du style paranoïaque ou schizophrénique. Des symptômes apparaissent et nous nous alarmons mutuellement, mais en l'état actuel nous ne pouvons rien pour le voisin et pour nous-mêmes. Nous voulons que ce temps ne soit plus mort. En faire une autre école. Bref, que ces heures propices à la méditation et à l'analyse servent à se poser des questions et à tout faire pour y répondre. Ce que nous en baverons, nous nous en foutons. Mais qu'il n'y ait plus cette peur chez tout le monde. Ne pas craindre la remise en question matérielle et mentale. Notre équation est simple : souffrir = révolte = question = prise de conscience d'une certaine condition. Nous avons tous la même en fait. Aussi nous demandons de faire attention à ne pas collaborer, avaliser, ou cautionner par le silence.

TALEB HADJADJ ET FRANÇOIS BESSE
Mars 1977

à la systématisation

●●● l'autocontrôle, expliquant qu'« être toujours sous le regard d'un collègue est rassurant » : une dizaine de matons suffiraient ainsi à assurer la sécurité nocturne d'une taule de 600 détenus ; comme ce constructeur du malheur a compris que le danger venait des rencontres et des déplacements, il a prévu des « unités d'hébergement » bien séparées les unes des autres, dans lesquelles il sera plus facile de répartir et contrôler les prisonniers. Pour le reste c'est un grillage de 4 mètres de haut, puis un second de 6 et enfin un mur d'enceinte d'autant. Et une protection périmétrique faite de deux miradors, de radars hyperfréquence, de câbles détecteurs de choc au sol, d'une batterie de caméras de surveillance et des filins en acier ou en Kevlar au-dessus des terrains de sport et des cours de promenade.

Les prisonniers risquent de payer fort cher l'octroi d'une douche par cellule : le corps sera propre mais l'esprit toujours plus solitaire. Voici un témoignage très récent venant d'une des prisons modèles de ces nouvelles constructions :
« À Neuvic-sur-Isle, près de Périgueux, le centre de détention est conçu comme un vaste laboratoire de contrôle. Tu te déplaces avec une carte magnétique avec ta photo. Tu es programmé pour passer à tel endroit à telle heure. Bien évidemment le fait que la porte de la cellule demeure ouverte ne change rien à ta condition puisque tu ne peux pas bouger. Tu as l'impression de vivre dans un film de science-fiction comme un rat qui peut aller dans certaines cases d'un labyrinthe et pas dans d'autres. Tu as du mal à réagir, comment pousser ton cri de révolte contre des murs blancs et des caméras. Tu vis dans un isolement presque clinique. La présence impressionnante des barbelés m'a souvent fait penser à un camp de concentration. On peut être seul avec Canal+ dans la cellule ou à deux. Il faut rompre la solitude entre détenus. À la différence de la maison d'arrêt, ici les liens entre prisonniers sont quasi inexistants ; comme dehors, on assiste à une atomisation de l'individu. Et puis, c'est facile à réprimer quand les gens sont isolés et vivent leur détention comme une démerde. »
Ces nouvelles prisons seront, de la bouche de Lebranchu elle-même, séparées en trois niveaux, correspondant au niveau de « dangerosité » des prisonniers. Les prisons de niveau 3 seront de véritables QHS avec des effectifs limités à des bâtiments de 45 places, l'accompagnement systématique des mouvements et l'interdiction de regroupement de plus de quinze détenus sur le terrain de sport ou la cour de promenade et de plus de cinq personnes pour les autres activités, avec aussi un fort taux d'encadrement (150 personnels toutes catégories confondues par établissement) et des dispositifs de sécurité interne et périphérique renforcés. L'histoire ici ne se mord pas la queue, elle évolue vers plus de tortures, vers plus d'enfermement, vers moins de possibilités de sortie, légales ou illégales. La prison n'aura jamais ressemblé autant à la prison…

●●● sinistres délirantes, sans guère de cesse, sans arrêt, sans arrêt…
Fraternité à ceux qui refusent. »

Richard, Les Baumettes, 1990
« Cela va donc faire bientôt deux ans que je suis au QI dans l'isolement le plus total. (J'ai tout de même une fois par mois environ la visite de l'aumônier et de mon frère ou d'un ami qui habitent Paris.) Vous devez savoir déjà quelques conséquences physiques et psychologiques sont dues à l'isolement, notamment la perte d'élocution.
L'architecture est pour ma part un problème capital, peut-être l'élément essentiel de déshumanisation. Mon point de vue est peut-être inhabituel pour un détenu du fait de la profession que j'avais, celle de berger. Mais si notre dimension humaine se caractérise par nos relations sociales entre individus, elle se caractérise tout autant par nos rapports aux autres êtres vivants, les plantes et les animaux, par rapport à notre environnement naturel, le sol, l'espace, le paysage, le climat. La plupart, ne connaissant que la situation citadine, n'ont pas conscience de cette réalité (aliénation urbaine ?) et c'est très dommageable.
L'ancien QI des Baumettes est vétuste, au rez-de-chaussée sans la moindre vue, où la puanteur se disputait à la pénombre. Un détail important, je ne sais pas si la législation en parle, l'éclairage est un facteur psychologique important dans la dépression (40 watts sont très insuffisants, 70-100 watts sont convenables). Mais, malgré tout cet ancien QI, avec sa vétusté, gardait un caractère humanisant : quelques herbes poussées dans le béton des cours et surtout l'amitié de quelques chats. Je vous en supplie, croyez-moi, ça n'a rien de dérisoire même si c'est difficile à imaginer d'ordinaire.
Le nouveau QI est au 5è étage d'un bâtiment neuf. Les cellules sont très confortables, claires, un WC fermé, un certain effort de design, une fenêtre belle et large, orthogonale s'ouvrant comme des ailes de papillon. Les vues depuis ces fenêtres, bien qu'inégales, sont très appréciables (est-ce un hasard ou volontaire ?). Par contre, ici, pas la moindre présence ou trace de vie ! Les minuscules cours de promenade sur le toit sont impossibles. Des petites boîtes de béton dans le plus pur style blockhaus, même les murs en hauteur se referment vers l'intérieur ! C'est tellement oppressant et déprimant que je n'y vais plus (je reste donc en permanence dans la cellule 24 heures sur 24) et je ne suis pas le seul dans ce cas. Les responsables de cette architecture sont des dingues : un environnement aussi morbide et mortifère ne peut qu'encourager la criminalité en faisant perdre à quiconque toute notion d'humanité. (Même Nelson Mandela dans la prison moderne du Cap pouvait cultiver sur le toit quelques plants de tomates ou de fraisiers en pots…)



Depuis 1974 jusqu'à aujourd'hui

Des QHS aux QI :
Entre l'été 1974 et l'été 1975, suite aux mutineries très importantes de 1974 (89 mouvements de révolte, 11 établissements partiellement ou complètement détruits), le gouvernement adopte une large réforme pénitentiaire : tout en améliorant les conditions de détention (autorisation de la presse, abandon du port du droguet, fin de la réglementation sur la coupe des cheveux…) Comme d'habitude, l'État prévoit un durcissement pour tous ceux qui seraient tentés par des actes de révolte ou de résistance : le décret du 26 mai 1975 institutionnalise les QHS (quartier de haute sécurité), les QSR (quartier de sécurité renforcée) et les QPGS (quartier de plus grande sécurité). Ce décret légalise le régime de Mende et des autres QHS : locaux réduits, aucun aménagement prévu pour le regroupement des prisonniers dans la journée, aucun local collectif, les prisonniers sont isolés de jour comme de nuit.
Toutes les mutineries depuis 1975 ont exigé la fermeture des QHS ; en février 1980 Taleb Hadjadj se suicide à Clairvaux après avoir dénoncé maintes fois l'existence de la torture blanche (« Tout ce que j'écris est dépressif, pensez-vous ? Mais non, je sais que cette terre est bourrée de potentialités. Je sais que, libre, je pourrais construire, innover et vivre heureux. Je sais que des gens vivent heureux, mais voilà… après 25 ans très, très pénibles, il me reste encore 14 ou 16 années encore plus dures, faites de cachot, d'isolement, de QHS. »). Roger Knobelspiess publie un livre, QHS*, dans lequel il rend compte d'une déclaration de Bertrand Bertrand lors de son procès, juste avant qu'il ne mette fin à ses jours après avoir été condamné à 20 ans : « Aujourd'hui, je ne suis pas là pour me battre pour mon procès, mais contre les QHS. Mon avocat ne plaidera pas non plus. Il parlera de ces conditions de vie à l'intérieur. J'appelle, je hurle, je pleure, je mords, je deviens fou. J'espère que cette goutte d'eau qui va quand même me coûter des années pèsera dans la balance contre les QHS. » Les quelques mois qui ont suivi l'arrivée de la gôche au pouvoir ont connu aussi bon nombre de mouvements de prisonniers étonnés de ne voir aucun changement (Fresnes, Fleury, la Santé, Dieppe, Bois-d'Arcy). Finalement le 26 février 1982 la circulaire Badinter « abolit » les QHS. Tout comme l'abolition de la guillotine n'a pas supprimé dans les faits la peine de mort en France, celle des QHS s'est avérée être une réforme vide puisque les quartiers d'isolement sont venus remplacer ceux de haute sécurité, légalisant ainsi encore un peu plus la torture hygiénique.*

Jean, Poissy, 1991 :
« Quand on me demande s'il y a une différence entre les QHS et les QI, je réponds ceci : ceux qui osent prétendre à la différence en considérant les QI comme un privilège sont tout simplement des hypocrites qui refusent de regarder la réalité en face et de ce fait font le jeu de la pénitentiaire dans une évolution factice, ce qui est extrêmement grave. Pour ma part, je laisse très volontiers le soin à ces rêveurs de rêver au bon vieux temps… Je refuse de me laisser dévorer par mon téléviseur et digérer par la Pénitentiaire. Je considère les tortures infligées aujourd'hui dans les prisons françaises très largement supérieures à celles infligées dans le passé. C'est la seule évolution qu'il m'a été donné de constater en 27 années de détention. Et les QI représentent l'une des principales tortures avec la longueur des peines, les peines de sûreté… C'est le piège de l'évolution de la technique de la torture, dans lequel, hélas, se laisse prendre un grand nombre de prisonniers et, à plus forte raison, le monde extérieur. Pris dans l'engrenage, la plupart des détenus n'ont même plus conscience de la situation et ne forment plus qu'un troupeau de vaches regardant passer le train de la vie et c'est là ce qu'il y a de plus pénible. Plongé dans cette torpeur pire encore que la mort, la souffrance elle-même disparaît et l'individu devient propriété perpétuelle totalement dépendant de la « justice » et de la pénitentiaire. Je ne puis tolérer une telle déchéance, ceux qui nous gardent ne sont autres que des tortionnaires et parfois des assassins et ceux d'entre nous qui refusent de se battre s'en font les complices. Force et détermination. »

Thierry, la Santé, 1991
« Je suis au QI de la Santé, ancien QHS ou QGPS rebaptisé pompeusement QI en 1981 avec l'arrivée de la gauche. Vous dire qu'en la forme il n'y a rien de changé, ni au niveau des structures, ni de l'encadrement et de l'ambiance, bien sûr la même odeur de mort, de haine, de violence, la non-vie. Ce qu'il faut savoir, c'est que n'importe quel motif peut justifier un placement au QI : la Pénitentiaire répond aux gestes même pacifiques de protestation par une violence terrible, aveugle et sans limites, mais aussi plus sournoise et insidueuse, saper ce qu'il reste d'énergie et de combativité. Tous les moyens sont bons tant qu'ils ne brisent pas physiquement. Et les QI, ces mesures dites exceptionnelles, ne sont pas réservées aux "terroristes". Je ne suis pas le seul droit commun qui peuple ces cul-de-basse-fosse, j'en connais des dizaines. Alors mec, arrête de te cacher derrière ton ombre. Tu es concerné au même titre que tout le monde. Tu es dans cette galère et si demain tu bouges, à toi aussi ils te réservent leur traitement de choc. Oublie une seconde ta télé et ton petit confort minable. La réalité, c'est cette crasse, cette misère, la gueule du maton au réveil, ces bruits de clés et de pas, ces claquements de portes et de gueules, ce sont les barreaux et les murs, c'est aussi ton impuissance et ta rage, mais aussi tes peurs et tes craintes. »
Les mouvements entre 1982 et 1991 ont presque toujours inscrit la fermeture des quartiers d'isolement dans leur plate-forme de revendications ; la circulaire du 22 juillet 1991 tente de réglementer un peu plus la mise à l'isolement « les conditions dans lesquelles les détenus sont placés, l'isolement et la durée parfois très longue de ces mesures sont régulièrement sources de difficultés tant sur le plan réglementaire que sur le plan humain ». Effet d'annonce encore une fois, puisque les mesures d'isolement, lorsqu'elles ne sont pas demandées par les détenus, sont laissées à la libre appréciation des directeurs de prison : « Ces mesures ne doivent être prises que lorsque des raisons sérieuses et des éléments objectifs concordants permettent de redouter des risques d'incidents graves de la part de certains détenus déterminés. » Le directeur est simplement tenu d'en aviser son supérieur hiérarchique (la direction régionale), d'avoir reçu l'avis du médecin. Il est aussi rappelé que le détenu placé sous le régime de l'isolement est soumis au régime ordinaire de détention et que donc il doit bénéficier de toutes les facilités que ce régime offre… sous réserve que ce dernier n'implique pas de contact avec l'ensemble de la détention ! Quand on connaît la lourdeur que représente chaque petit déplacement en prison et le peu d'activités offertes en détention normale surtout dans les maisons d'arrêt qui comprennent toutes un quartier d'isolement, on peut affirmer sans aucune réserve que les seules occupations dont peuvent bénéficier les isolés sont la télévision, la radio et la cantine, en cellule. Fin 1998, une nouvelle série de petites modifications finit de légaliser ce qui est monnaie courante, histoire de se conformer aux normes européennes : c'est toujours le directeur qui prononce la mise à l'isolement mais il est tenu de motiver sa décision par écrit et d'en informer le détenu, grande victoire ! Au-delà d'un an d'isolement, il tombe sous la compétence du garde des Sceaux : cela n'a jamais empêché des prisonniers de rester des années durant sous ce régime puisque, dans les faits il est reconductible ad vitam. *Enfin, le contrôle du médecin, s'il est plus fréquent, est devenu facultatif, surtout depuis que le corps médical ne dépend plus du ministère de la Justice ; de surcroît, quand un médecin devient trop insistant sur les effets néfastes d'une mise à l'isolement, il suffit de transférer le prisonnier… Toutefois, le prisonnier pourra téléphoner, mesure dont sont privés les isolés en maison d'arrêt, le directeur devra également aménager une salle de sport, ainsi qu'autoriser les promenades à plusieurs. Le dernier projet de loi pénitentiaire, encore à l'étude, ne propose aucun changement par rapport aux dispositions de 1998.*

Les luttes contre l'isolement

La systématisation de l'isolement, depuis les QHS jusqu'aux nouvelles prisons, est le meilleur moyen qu'ait imaginé l'État pour prévenir, contenir, réprimer toute révolte ou toute idée de révolte, fût-elle solitaire ou collective, violente ou plus simplement revendicatrice. Tous les mouvements de l'intérieur ont toujours exigé l'abolition de l'isolement : les prisonniers sont bien placés pour savoir que loin d'être seulement un régime spécial de la détention, c'est le fondement même du système carcéral qui est en jeu et que la généralisation du principe de l'isolement rend toujours plus difficiles l'existence et l'organisation de résistances collectives.

Dans les années 70, les mouvements de contestation à l'intérieur des prisons n'envisageaient pas leurs revendications comme séparées des questions sociales, économiques et politiques de cette société : les textes du CAP (Comité d'action des prisonniers) décrivent clairement les prisonniers comme issus du prolétariat dont la marginalité est la mise en question radicale du travail salarié. Lorsqu'ils apostrophent les juges, les flics ou les matons, ils le font en termes d'ennemis de classe : « À partir de la conscience qu'il a de l'exploitation dont il est l'objet, l'ouvrier n'a que trois solutions : ou bien il se soumet, ou bien il se met dans un syndicat et un parti politique de gauche, ou bien il se révolte en volant. Il ne m'appartient pas de dire ici lequel des trois a raison. Je retiens seulement que le voleur est un contestataire (conscient ou non) qui n'admet pas d'être exploité, qui n'admet donc pas la situation sociale qui lui est faite. Ce n'est par conséquent pas un hasard si plus de 95 % des détenus sont des ouvriers ou des fils d'ouvriers. La misère est injuste : elle incite à la révolte. Un système a la politique qu'il mérite. La politique de la France, c'est celle du portefeuille ; le voleur n'a pas raison mais il n'a pas tort. J'espère seulement qu'il comprendra un jour que la révolte individuelle n'aboutit à rien et que la vérité se trouve dans la lutte collective. Nous pensons fermement au CAP que la lutte des ouvriers est la même que celle des détenus, pour la simple et suffisante raison qu'elles ont la même origine. » (Serge Livrozet dans *CAP n° 5*, avril 1973.) Et de fait les liens entre les combats extérieurs et intérieurs sont à la fois plus nombreux et plus précis : une partie de l'extrême gauche de l'époque, des intellectuels (Michel Foucault, J.-P. Sartre…), des quotidiens *(Libération…)* prennent position et se font le relai des luttes des « muets sociaux ».

Aux importantes vagues de mutineries des années 1971 à 1974, l'État répond en concédant quelques améliorations pour calmer l'ensemble de la détention et instaure les QHS pour séparer les éléments qu'il estime dangereux et perturbateurs. Cette distinction induit une nouvelle forme de lutte : c'est maintenant de l'intérieur de ces quartiers que débutent les révoltes. Souvent un groupe d'isolés engage des actions pour l'abolition des QHS et demande le soutien massif du reste de la détention. Même si la solidarité est effective, des noms se dégagent, un peu toujours les mêmes et dont certains iront jusquà la mort (Mesrine, Hadjaj, Bertrand, etc.).

Appel à l'opinion publique du 3 janvier 1978 : « Les QHS sont la forme futuriste de la peine capitale. On y assassine le mental en mettant en place le système de l'oppression carcérale à outrance, conduisant à la mort par misère psychologique. Loin de protéger la société, c'est l'usine à fabriquer les fauves et assassins de demain. (…) Pour début janvier, soutenus par le CAP, le Comité travailleur justice et d'autres soutiens, nous allons avec d'autres QHS entamer des mouvements collectifs de grève de la faim pour dénoncer ces Quartiers d'extermination et en exiger l'abrogation officielle. Nous rappelons à cet effet que cela concerne toute la population pénale et lui demandons d'être solidaire avec nous pour nous soutenir "pacifiquement" en observant, ne serait-ce que quelques jours, la grève de la faim. Que les détenus se réveillent, ne se laissent plus enterrer vivants, n'attendent pas d'être transférés dans les QHS pour prendre la parole et faire connaître leurs problèmes face à ces constructions et réglementations démentielles. N'attendez pas d'être acculés à la torture par l'isolement et la privation sensorielle, comme c'est les cas pour nous en ces Quartiers d'assassinat lent et propre vers lesquels l'administration évacue tous les détenus qui luttent pour sauvegarder leur dignité humaine en refusant de se laisser amputer de la parole par des traitements concentrationnaires. » (T. Hadjadj, R. Knobelspiess, J. Mesrine, F. Besse, J.-M. Boudin, M. Desposito, D. Debrielle.)

La loi « Sécurité-libertés » d'A. Peyrefitte de 1978 n'avait répondu à aucune de ces revendications, mais bien au contraire elle avait fini de légaliser et d'étendre les QHS et elle instaurait une politique pénale ultra répressive provoquant une augmentation de 55 % du nombre des détenus entre 1977 et 1980. Du coup, la gauche, dans l'illusion d'une transformation de société, portait dans son programme l'espoir d'un réel changement du régime carcéral et de la politique judiciaire : beaucoup espéraient de la part des futurs dirigeants le choix de plus de prévention et de moins de répression. On connaît la suite, les peines éliminatrices ont remplacé la peine de mort, les QI ont succédé aux QHS et l'abscence de libérations conditionnelles a plus que rapidement effacé les quelques grâces présidentielles de mai 1981. Les intellectuels de gauche s'étaient retirés en même temps du combat anticarcéral, abandonnant les détenus et les quelques groupes militants qui les soutenaient. En 1984, 73 prisonniers de Fleury adressaient l'appel qui suit :

« Voltaire réveille-toi, les humanistes au pouvoir sont devenus fous… La gauche humaniste se montre répressivement plus efficace que la droite. Michel Foucault est mort en serrant la main de Badinter, en toute confiance ! Sartre avait effleuré le livre noir de la pénitentiaire avec un peu d'espoir… La Ligue des droits de l'homme est aux abonnés absents, le syndicat de la magistrature s'est endormi dans ses promotions hiérarchiques, vive la gauche ! Les intellectuels mangent dans la main des maîtres socialistes et se taisent. Et pourtant le haro au laxisme de l'opposition, et l'œuvre réactionnaire d'une gauche empressée à se purger de ce pseudo laxisme accouchent d'une réalité répressive à jamais connue en France. Les chiffres : 392 condamnations à perpétuité en 1984… plus d'une par jour. Les peines de réclusion à temps se sont aggravées d'un tiers, les peines d'emprisonnement correctionnel ont triplé. (…) À l'heure où la France applique la barbarie civilisée et une répression sans précédent sur le chomeur-délinquant, nous sommes amers, mais ni fauves, ni assassins. Saint Badinter, sois gentil, démissionne ! »

La transformation dans le vocabulaire dominant d'une justice de classes en justice de haine, de l'exclusion sociale en délinquance, isole encore un peu plus les luttes de l'intérieur : du coup les prisonniers ne peuvent plus faire explicitement le lien entre leur condition et celle d'autres exploités : la prison ne peut plus être regardée au même titre que l'usine. La critique de la prison se spécifie dans tous les sens du terme : elle aboutit ainsi logiquement à la conclusion de la nécessaire remise en cause de l'institution carcérale, mais elle paie cette radicalité d'un éloignement de plus en plus marqué avec les luttes extérieures. Exemple révélateur d'un texte de revendication venu de la prison de Saint-Paul en 1985 : « Par le passé, j'ai revendiqué des trucs comme l'abrogation de la censure, ou le droit à l'exercice pour les détenus de leur sexualité. Mais aujourd'hui je n'ai qu'une seule chose à dire pour laquelle j'ai toujours été fondamentalement d'accord : l'abolition de la prison. Il est grand temps que l'on mette fin à cette forme d'esclavage ! La prison n'est qu'un instrument du pouvoir qui sert à imposer un modèle culturel. (…) Les lois sont toujours arbitraires ! Aucun principe universel sur lequel elles puissent se fonder ! Elles sont au service des plus forts, au détriment des plus faibles, au service de ceux qui ont le pouvoir, l'argent. » Et dès que les détenus ont remis en cause le principe même de la prison, la forme de lutte est devenue celle de la destruction de la prison : les nombreuses révoltes entre 1985 et 1989 se sont très souvent soldées par des dégâts très importants et des tentatives d'évasion. La réponse du pouvoir fut, comme d'habitude, quelques améliorations et… la construction des nouvelles 13 000 places, la sécurisation à outrance de centrales comme celles de Moulins ou Lannemezan. L'isolement des prisonniers entre eux et l'isolement du monde carcéral avec le monde « libre » s'amplifie encore : les collectifs qui se préoccupent de ces questions sont moins nombreux et adoptent généralement une position de soutien, aussi active soit-elle. De fait, la prison comme idée repoussoir, destinée à effrayer ceux qui seraient tentés par une critique un peu plus poussée de ce monde, ceux qui voudraient dépasser les combats syndicaux, fonctionne bien.

La dernière décennie aura connu moins de révoltes collectives : lorsqu'elles ont lieu, elles sont souvent la conséquence d'un acte ressenti comme démesurément arbitraire : en 1992, la centrale de Moulins est détruite suite à une sanction infligée à un détenu, en 1999 les détenus de la maison d'arrêt de Remire-Montjoly (Guyane) détruisent 100 cellules après que les matons aient tiré sur trois d'entre eux qui tentaient de s'évader, en juillet 2001 les prisonniers de Grasse se révoltent après la mort suspecte d'un jeune au mitard. Les figures connues pour leur combativité se sont plus ou moins tues, fatiguées par une répression incessante à leur égard. Les groupes extérieurs sont plus faibles, s'occupant généralement de soutien juridique,

Mais au bout



Force est de constater qu'il y a trente ans l'apparition des QHS avait provoqué de multiples mouvements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des prisons. Le fait même d'enfermer des hommes et des femmes dans des boîtes de béton pendant des mois, des années a suscité des débats houleux, de nombreuses prises de position d'intellectuels. Aujourd'hui l'isolement se généralise sans se heurter à aucune résistance ou si peu. Autrement dit, comment ne pas s'interroger sur le fait qu'une même conception, celle du régime cellulaire (origine de l'idée de l'isolement), soit considérée aujourd'hui ici en France comme un progrès et en Turquie comme une condition inacceptable contre laquelle des prisonniers sont prêts à mourir : ils préfèrent les dortoirs dans lesquels on peut réfléchir, conspirer, résister à plusieurs à la solitude devenue par chez nous synonyme de liberté et de tranquillité.

De la même façon, jusqu'à une période encore proche, à chaque fois que l'État avait pour projet de casser des communautés quelles qu'elles soient, quartiers urbains, secteurs d'activité, régions, pour des raisons soit politiques (contrôle de toutes les organisations, des mouvements), soit économiques (impératifs de rentabilité et de productivité), même s'il sortait généralement vainqueur de ces bras de fer, cela donnait toujours lieu à des résistances. Cette volonté de briser les liens qui construisent les êtres en marge du contrôle social était perçue comme une perte d'identité collective, comme l'effacement méthodique d'une conscience de classes rendant de plus en plus flous les rapports de forces pourtant bien concrets. Sous couvert d'assainir un quartier, ce qui se résume à repeindre et à faire quelques travaux superficiels, les grands projets de réhabilitation n'ont servi qu'à éloigner toujours plus en périphérie les populations les plus pauvres en doublant les loyers. Ils suppriment ainsi les ingrédients traditionnels d'une vie de quartier.

Pour avoir parlé avec elles, la principale préoccupation des ouvrières de l'usine Moulinex à Caen n'était pas d'obtenir une prime de licenciement mais bien de conserver un emploi stable pour ne pas se retrouver isolées chacune chez elle avec comme seule perspective le ménage et les courses. Mais la fermeture de nombreuses entreprises, comme la destruction entière de quartiers, ne suscite plus la colère, loin s'en faut, ni la détermination dont avaient fait preuve par exemple, les sidérurgistes lorrains il y a seulement vingt ans.

En une trentaine d'années le système capitaliste a fini d'envahir l'ensemble de la planète, essayant de régenter tout ce qui était susceptible d'être rentable, n'hésitant pas à éliminer tout ce qui gênait sa progression. Le pouvoir économique est concentré dans de moins en moins de mains : quelques tristes personnages monopolisent non seulement des secteurs entiers mais contrôlent en même temps des domaines sans rapport les uns avec les autres : Messier et Vivendi sont à la tête à la fois de la distribution de disques, de la production télévisée, de la distribution de l'eau, de la construction de prisons, etc.

L'État a réussi à faire accepter aux syndicats, aux partis politiques, aux associations l'inéluctabilité de l'économie de marché et à leur donner comme fonction de contenir les luttes dans des domaines défensifs, pour l'octroi de quelques miettes comme les primes de licenciement, les indemnités de chômage, le RMI. L'individu, coincé entre le chantage de la crise et l'absence de perspective de refus collectifs, se renferme toujours plus sur lui-même, considérant que ce qu'il possède est la dernière chose qu'il lui reste à protéger.

De plus, ces forteresses économiques ne connaissent pas de frontières, et dans ces conditions les particuliers ne pèsent pas lourd dans la balance et sont facilement étouffés par un sentiment d'impuissance, d'autant plus que ces grandes puissances économiques s'appuient généralement sur des pouvoirs politiques locaux à leur solde. Des compagnies comme Elf au Gabon ou Total aux Philippines ont placé aux plus hauts postes des pays des dictateurs dont ils se servent à leur guise. Ils font et défont des régimes pour leur seul profit et lorsqu'ils n'y parviennent pas ils les éliminent comme ce fut le cas de Noriega ou de Ben Laden, de Massoud ou d'Allende. Pour assurer le développement de leurs compagnies, ils perpétuent des pratiques coloniales en détruisant non seulement des régions entières mais en déplaçant aussi des populations quand ils ne les stérilisent pas. Pour gagner plus d'argent, ils anéantissent des siècles d'histoire, de cultures, de pensées, des civilisations incapables de s'adapter aux règles inhumaines de l'économie. De façon uniforme, les monopoles dépossèdent les collectivités locales, les communautés, les familles de leur autonomie et de leur savoir-faire, aussi bien dans le Massif central qu'en Amérique latine. Par exemple, les firmes chimico-alimentaires transforment des millions d'agriculteurs en esclaves en leur imposant les conditions d'achat, de culture et de vente des organismes génétiquement modifiés.

L'opposition devenue classique à ces grands monopoles propose généralement un État plus fort qui serait l'unique solution pour réguler la soif toujours inassouvie des trusts économiques, comme si l'État n'était pas le rouage de cette économie. La chute des empires dits communistes a fini de faire passer aux oubliettes des expériences d'organisation économique et politique d'un autre genre, dont le but était justement de se passer de l'État. La république des Conseils de Bavière en 1919 ou les premiers soviets en 1917, les communautés anarchistes aragonaises en 1936, plus récemment les conseils de village au Chiapas ou en Kabylie proposaient des ●●●

DU COMPTE

●●● formes de vie qui repoussent l'idée de propriété : la terre n'appartient ni à un État ni à un individu, « Tout pour tous, rien pour nous ». L'histoire officielle a délibérément effacé de la mémoire ces périodes, confondant communauté et collectivisme pour ne présenter que deux versions d'un même schéma étatique et capitaliste, le modèle libéral prônant l'individualisme et le modèle dit communiste prônant la collectivisation, créant une nouvelle classe de riches bureaucrates. Cette confusion a permis de faire croire que toute expérience collective est forcément néfaste et vouée à l'échec.
L'argent est devenu ainsi le seul lien imaginé pour maintenir et développer ce que l'on appelle à tort une société : l'argent est le rapport social par excellence. Il n'est pas seulement dans les billets de banque ou dans les biens matériels, il est inscrit dans presque tous les gestes les plus élémentaires, même lorsqu'il n'est pas immédiatement apparent ; la notion de don est rarement séparée de celle de l'échange, le partage est toujours envisagé de façon arithmétique, la propriété comme une valeur inaliénable.
Cette conception des rapports sociaux vus au travers du trio liberté = propriété = sécurité ne peut développer que toujours plus d'isolement et son corollaire, l'égoïsme. Comment pourrait-on plaindre dans ces conditions des prisonniers qu'on isole les uns des autres quand on est persuadé que cet isolement est une protection qui assure la tranquillité de chacun… ?

Les formes communes de refus d'accepter tout ce qui est imposé par le diktat de la rentabilité prennent du coup des formes bien particulières, empreintes de résignation, de peur et de la certitude que l'on est obligé de composer, de s'adapter à ce qui formate les vies, comme s'il n' y avait plus d'autres solutions. Il faut dire que le dieu argent prend soin de fabriquer l'histoire à son image, fabriquant tous les mensonges nécessaires, effaçant de la mémoire ce qui pourrait mettre en doute sa suprématie monolithique. La télévision diffuse et véhicule une pensée unique et, lorsqu'elle semble révéler des événements qui semblent scandaleux, c'est pour mieux asseoir son pouvoir : le flot continu d'informations, le fait que le nouveau chasse à grande vitesse ce qui le précède permet de tout dire à la fois, même une chose et son contraire. Le but est d'empêcher que des prises de conscience puissent s'élaborer hors du giron dictatorial : c'est le règne de l'opinion, de l'avis contre celui de l'idée. On pourrait attribuer cette carence de réflexion à l'image et à son caractère immédiat, mais la presse écrite participe au même processus : les journaux sont quasiment tous identiques et vendent des données brutes sans recul, sans lien avec un contexte historique, c'est le règne du fait divers. Certainement aucun périodique n'ouvrirait ses colonnes aujourd'hui à un Albert Londres, un Gaston Leroux ou un Gustave Hervé. Cette absence volontaire de conscience du passé fait que l'on pense que ce qui existe a toujours existé et existera toujours.
Et ce qui existe pour le moment, c'est d'abord ce sentiment de peur, peur de perdre le peu que l'on a, peur que l'autre le prenne, peur de se confronter, peur d'avoir à se remettre en question, peur du changement, peur de l'avenir, peur de la différence, peur d'avoir peur. Cette peur, véhiculée par des discours sécuritaires récurrents, fabrique des êtres infantiles qui, comme saisis dans un cercle vicieux, ont besoin de médiateurs pour résoudre le moindre de leurs problèmes. Un rhume, le docteur. Une séparation, un avocat. Un voisin gênant, la police. Un pneu crevé, un garagiste. Un souci existentiel, un psychologue. Une question collective, un politicien : un spécialiste pour chaque question. Comment des individus qui ne parviennent pas à résoudre par eux-mêmes des questions même simples peuvent imaginer d'avoir à penser aux problèmes des autres, fussent-ils des problèmes collectifs, en dehors des cadres prévus à cet effet ?
Quand les individus ne sont pas atomisés et hypnotisés par leur poste de télévision et qu'ils ont envie de prendre en main leur existence, ils sont généralement happés par des structures prévues pour ça : partis, syndicats, associations contrôlées et subventionnées type ONG, des organismes directement affiliés à l'État. Ce prétendu droit de parole n'a pas comme ambition de créer un rapport de forces capable de transformer un état des choses, mais de dialoguer, de construire, « tous ensemble », dans un « élan citoyen », un « terrain d'entente » capable de faire coexister des antagonismes en les gommant : chercher comment le patron et l'ouvrier peuvent s'entendre, comment le flic et le jeune chômeur peuvent dialoguer, un maton et un prisonnier se respecter, c'est là le travail des nouveaux penseurs qui s'occupent de médiations sociales, à mi-chemin du flic et du curé. « Ne dérangeons pas le monde, assurons le changement dans la continuité. »
Alors que refuser l'isolement et l'atomisation grandissante, c'est en finir avec la conception marchande et bourgeoise de la liberté qui considère chacun comme l'ennemi potentiel de l'autre, qui propose la propriété privée comme idéal et la famille comme unique bonheur. C'est se débarrasser de la certitude que, tout seul, la vie est plus facile et que l'on pourrait s'en sortir individuellement, c'est ne plus déléguer ses paroles et ses actes, c'est reconnaître nos ennemis là où ils sont, c'est se donner les moyens de penser et de fabriquer des rapports de forces partout où cela est nécessaire, c'est comprendre que l'on appartient à une histoire et que cette histoire nous appartient. Ces propos peuvent paraître évidents, pourtant nous en sommes là, à essayer de reprendre ce que les pouvoirs ont grignoté lentement mais sûrement sur nos existences : pour cela il faut être prêt à prendre au moins le risque de ne plus avoir peur de la peur.

ou d'aspects particuliers comme le rapprochement familial, la question des prisonniers politiques… De plus, mises à part les associations quasi officielles, subventionnées par le gouvernement, il n'existe pas encore de coordination entre ces groupes pourtant nombreux ; du coup la plupart des mouvements sont tenus secrets lorsqu'ils n'intéressent pas les médias avides de spectaculaire.

Pourtant, après une année de bla-bla officiel sur la question carcérale, le retour brutal à une politique sécuritaire, la construction de 4 000 nouvelles places et le projet de nouvelles centrales sécuritaires ont donné lieu à plusieurs mouvements qui semblent s'étendre. Les prisonniers des centrales de Lannemezan, d'Arles, de Moulins, des maisons d'arrêt de Grasse, de Fleury, de Fresnes ont mis en place des initiatives en 2001 : mutinerie, refus collectif de fouille à corps, refus de remonter de promenade, grève de plateaux, conception d'une affiche pour refuser l'hypocrisie de la commémoration de l'abolition de la peine de mort, réalisation clandestine d'une cassette vidéo sur les longues peines… Tous ces mouvements exigent la fermeture des QI tout comme le refus de la construction de nouvelles prisons. C'est aussi à nous, à l'extérieur, d'inscrire systématiquement la prison dans son contexte politique, de fabriquer les outils nécessaires pour exprimer activement une solidarité avec les prisonniers. Il ne s'agit pas de faire le constat d'une victoire de l'État mais de nous organiser pour rompre avec ce silence qu'il tente d'imposer. Nous disposons désormais d'un journal, de radios, de collectifs : les luttes de l'intérieur sont suicidaires si elles restent dans l'ombre car la répression s'abat sans vergogne si elle se sait invisible. Ce rapport de forces peut s'inverser, au moins en partie : l'isolement n'est inéluctable que si on le pense comme tel.



Qui sont ces monstres qu'on isole ?

Michel Foucault, en tant que membre du Groupe d'intervention des prisons, avait rédigé en 1978 une déclaration sur la dangerosité lors du procès pour évasion à Lisieux ; ce texte est hélas toujours d'actualité et la notion de psychologisation des actes délinquants permet de plus en plus de séparer les faits des causes sociales et économiques et de les donner comme conséquences d'une responsabilité individuelle :
« Autant qu'on le sache, la loi punit un homme pour ce qu'il a fait. mais jamais pour ce qu'il est. Encore moins pour ce qu'il serait éventuellement ; encore moins pour ce qu'on soupçonne qu'il pourrait être ou devenir.
Et voilà que maintenant, la justice pénale, de plus en plus, s'intéresse aux gens "dangereux" ; elle fait de "dangerosité" une catégorie sinon punissable, du moins susceptible de modifier la punition. On n'en est pas encore tout à fait comme en URSS, à condamner quelqu'un parce qu'il est dangereux. Mais la "dangerosité", cette sombre qualité qu'on prête aux individus, vient maintenant s'ajouter au délit. Et donne droit à un supplément de peine. On est en train de créer l'infraction psychologique, le "crime de caractère". Je te punis car tu n'es pas comme il faut.
Raisonnons un peu.
Si la dangerosité est une catégorie psychologique parmi d'autres, elle ne saurait entraîner aucune peine, ni aucun supplément de peine.
Si la dangerosité est une possibilité de délit ou d'infraction, aucune loi n'autorise à punir une simple virtualité.
Depuis la fin de la dernière guerre, l'expertise psychiatrique à laquelle on soumet tout accusé qui doit passer aux assises doit établir si l'individu est dangereux. Ça n'a pas beaucoup de sens en psychiatrie, et c'est exorbitant par rapport au droit. Le verdict en tout cas tient compte de cette supposée dangerosité.
Or le décret de 1975 autorise l'Administration pénitentiaire à modifier le déroulement de la peine et à placer le condamné en quartier de haute sécurité, si on découvre en lui une "dangerosité". Dangerosité qui n'est plus manifestée par le délit mais suscitée par la prison. Eh bien, si la prison crée un danger qui lui est spécifique, c'est la prison qu'il faut supprimer.
Enfin, dans la moindre maison d'arrêt, le directeur a reçu le droit de mettre en QHS tout détenu même s'il n'a pas été considéré comme dangereux par aucun expert. Uniquement parce qu'il estime que cet individu est "dangereux" dans la prison qu'il dirige et par rapport à elle. C'est donc sa prison et la manière dont il la dirige qui sont créatrices de dangers. L'équité et le droit veulent donc que le directeur et lui seul en porte la responsabilité.
Donc, si la prison crée le danger, il est juste et légitime de vouloir y échapper. C'est indispensable, en tous cas, si on ne veut pas devenir dangereux soi-même ; nul ne doit se faire le complice de ceux qui l'exposent volontairement à devenir dangereux. L'évasion dans ce cas est un devoir. »

Les matons parlent aux matons !

En 1986 lors du vote de la peine de trente ans incompressibles, Jacques Vialette qui était un responsable FO : « Nous gardons des hommes, il faut qu'ils aient un espoir. Nous sommes contre le principe de telles peines, nous ne reviendrons jamais là-dessus… Où mettrons-nous ce genre de détenus, cela suppose des établissements spécifiques et un fort recrutement en personnel. »

« Et il arrive un autre surveillant, Toledano. C'est un moniteur de sport. Lui il coupe carrément la parole au président : "Avant tout, je tiens à remercier les détenus présents dans le box pour leur humanisme !" Le procureur blanchissait. "Ces détenus nous ont montré qu'ils n'ont pas profité des circonstances. On a été traités humainement. Je n'ai rien à leur reprocher. Par contre je ne peux pas en dire autant des juges d'application des peines de l'époque ! J'aurais bien aimé les voir dans le box à la place des accusés. On nous confie la garde d'individus condamnés à des peines de réclusion criminelle à perpétuité ou à de longues peines, sans leur donner aucun espoir de sortie. La commission d'application des peines de l'époque n'appliquait pas le jeu des RPS, alors comment voulez-vous qu'on les tienne ? Ça ne fait que conforter les détenus dans leur révolte contre la société. On justifie leurs actes. Moi j'arrive à les comprendre. J'ai toujours eu de bons rapports avec Koehl. Pareil avec Sadoun. Pourquoi ? Parce que je ne les regarde pas comme des détenus. Pour moi, ces gens devraient être acquittés. Moi, j'ai craqué nerveusement, parce que cela a été difficile. Mais ils m'ont permis d'écrire à ma femme pour la rassurer. Parce que Pandraud avait fait croire qu'ils avaient égorgé trois surveillants.
Ça, ça m'a révolté ! Et cette révolte m'a valu une mutation dans une petite maison d'arrêt de Lozère. Les autres ont touché la médaille pénitentiaire, moi rien. J'ai déchiré ma carte syndicale." »

À propos du procès des mutins de Saint-Maur, extrait du livre *Révolte à perpétuité*, de Daniel Koehl, dit « coin-coin », très récemment paru aux éditions La Découverte.

PRISON DE SÉCURITÉ MAXIMALE

Isolement carcéral et privation sensorielle aux États-Unis

Cet article est composé d'extraits tirés du texte Control Unit Prisons, de Frank J. Atwood, prisonnier anarchiste américain détenu dans les couloirs de la mort depuis plus de 17 ans et qui se trouve actuellement à la prison de sécurité maximale (PSM) d'Arizona, composée de 24 000 prisonniers et de 2 000 prisonnières (la plupart d'entre elles y sont incarcérées pour des périodes de 10 à 30 jours en tant que punition disciplinaire).

La caractéristique principale des PSM demeure l'isolement systématique de tout détenu. Ces prisons incarnent la volonté absolue de l'État américain de redonner force et but au système pénitentiaire et de détruire toute idée de nuisance, d'opposition et de résistance dans l'esprit des prisonniers. Car s'il y a un outil par lequel l'administration peut contrôler l'agitation dans les prisons à la base, c'est par la séparation physique des prisonniers, en les empêchant de s'unir, de s'organiser et même de communiquer. Empêcher l'agitation au sein même de la taule et laver le cerveau de celles et ceux qui s'aventurent sur le dangereux terrain de la résistance ou de la rébellion, tel est le concept de base sur lequel les États-Unis ont érigé les PSM.

Membres de gangs de prison et détenus suscitant des problèmes disciplinaires y sont incarcérés ainsi que les «fauteurs de troubles»; tous ceux qui essaient de s'organiser et d'établir une liste de revendications, de réagir face aux divers abus de la part des matons, de prendre la défense d'autres prisonniers ou de faire de l'assistance juridique; pour des raisons liées à l'évasion, les condamnés à mort y sont aussi transférés. Selon les différents établissements se trouvent également enfermés des membres du Black Panthers Party, de la Black Liberation Army, des militants islamiques, des indépendantistes portoricains, des victimes d'opérations de la CIA, des anarchistes et autres insurrectionnels ou encore des membres du Mouvement des Indiens d'Amérique. En résumé, les PSM renferment tous ceux qui ne se sont pas attiré la sympathie de la sacro-sainte Administration pénitentiaire.



Les prisonniers atteints de maladies mentales qui sont souvent liées à la «vie» en prison ou à l'isolement carcéral font aussi partie du menu des voraces PSM et représentent environ 10 % de leur population.

«Les prisons de sécurité maximale […] ont été conçues par le gouvernement et les autorités pénitentiaires pour contrôler l'esprit des prisonniers, pour déterminer ce à quoi ils penseront à travers des tactiques de privation sensorielle soigneusement élaborées, focalisant l'attention des détenus sur des soucis immédiats. Ces stratégies les rendent mentalement infirmes, en créant une rupture psychologique et physique dans le but d'imposer leur docilité, assommés par l'humiliation, l'intimidation et la démoralisation.»

«En plus de faire croire au public que les PSM sont nécessaires pour gérer les "pires des pires", les autorités pénitentiaires restent maîtres dans la manipulation des conditions appliquées au sein de la prison – un environnement qui produit un contrôle absolu sur la vie des prisonniers: tâches internes, fichiers, traitement médical, régime alimentaire, courrier, promenade, ainsi que bien d'autres activités. Au cœur de cette atmosphère, les matons réduisent les détenus à un état d'infériorité établi. Sans la moindre hésitation, il est clair que le but ultime des PSM demeure d'abattre l'esprit humain.»

«La première prison de sécurité maximale ouvrit ses portes à Marion, dans l'Illinois, en 1972. Marion était un projet expérimental destiné à développer un programme pour détruire mentalement les prisonniers […]. La moyenne d'enfermement en cellule y était de 22 heures 30 minutes par jour. Après l'ouverture de Marion, d'autres États à travers l'Amérique construisirent des prisons de sécurité maximale et, au début des années 80, les PSM spécialisées dans la privation sensorielle commencèrent à prospérer. Vers 1996, on comptait 40 PSM renfermant autour de 15 000 détenus. Même le système pénitentiaire fédéral refit son entrée dans l'arène lorsqu'il ouvrit une nouvelle PSM (Administrative Maximum ADX) à Florence, dans le Colorado, en novembre 1994. Les prisonniers à l'ADX bénéficient de 9 heures de récréation extérieure par semaine et passent 3 heures, trois fois par semaine avec un autre détenu. Par ailleurs l'ADX comporte quatre étapes:

1 – détention dans des cellules d'isolement;
2 – sortie de cellule pour se mêler à quelques autres prisonniers;
3 – déplacement de la cellule à la «cour» de promenade non menotté;
4 – un boulot et une meilleure alimentation.

Les conditions de la PSM d'Arizona sont bien pires. Il n'y aura jamais de va-et-vient avec d'autres prisonniers, de déplacement sans être menotté, de meilleure bouffe et encore moins du boulot. La promenade a lieu trois fois par semaine mais seulement pendant une heure et seul. Pour les prisonniers de l'Arizona's Special Management Unit (SMU), cela revient à être enfermé 165 heures sur 168 par semaine, soit 98 % du temps.»

«Les prisons de sécurité maximale sont une tentative de lavage de cerveau et s'efforcent d'affaiblir les détenus par l'usage systématique de programmes tels que l'isolement, les abus physiques, la torture psychologique, la négligence médicale et d'autres formes sinistres de modification du comportement. Dans les annales des PSM, nous avons appris que de nombreuses méthodes actuelles ont été développées à partir de techniques elles-mêmes élaborées pendant la guerre de Corée. Nous y avons trouvé des comptes rendus confirmant que les méthodes de torture psychologique et de lavage de cerveau (employées aussi bien par la CIA que par le KGB) ont été adoptées pour être appliquées dans les PSM d'Amérique.»

«[…] Un détenu commet un acte et tous les autres sont punis. Des règles les concernant tous peuvent également être modifiées. Leur rupture avec les sources extérieures s'opère par le contrôle du courrier […], par la mise sur écoute et l'enregistrement des 5 minutes de télécommunication hebdomadaires, par la séparation physique des détenus et de leurs visiteurs grâce à une vitre en Plexiglas […] et par la menace et l'accablement de ces derniers de façon routinière. Enfin, l'isolement des autres prisonniers se traduit par l'enfermement en cellule 23 heures 30 minutes sur 24 en moyenne, par l'interdiction de toucher ou d'être touché par une autre personne (à moins d'être passé à tabac par les matons), par l'absence d'accès aux services (éducation, religion, vocation) et par le désœuvrement forcé.»

«Un éclairage vif demeure allumé 17 heures 30 minutes par jour, ce qui produit un environnement clair (typiquement, les cellules n'ont pas de fenêtre, ce qui laisse une chance infime aux prisonniers d'entrevoir la lumière du soleil, et ce d'autant plus que les promenades ont lieu dans une "autre cellule" entièrement close située à proximité de la leur, la seule lumière émise provient de néons contrôlés). Nourriture fade, absence de desserts sucrés, petites portions et déjeuners emballés toute la semaine constituent une alimentation monotone. Les prisonniers sont systématiquement menottés dans le dos et escortés par un gardien à chaque sortie de cellule. Enfin, la pièce maîtresse des PSM en matière de privation sensorielle reste la mise en place d'un environnement stérile: murs laissés blancs, absence de vie végétale ou animale, privation d'air frais, de soleil, de ciel, de fenêtre ou d'une quelconque occupation.»

Au sujet des techniques employées afin d' affaiblir les capacités aussi bien mentales que physiques à résister en provoquant fatigue et affaiblissement»:

«Au-delà des méthodes basées sur une alimentation pauvre, la semi-inanition est provoquée à partir de restrictions sévères sur les commissions d'achat (seuls la restauration rapide et les desserts sont disponibles, pas de nourriture saine proposée), de l'impossibilité d'obtenir une nutrition adéquate avec les repas servis par la prison et d'une vie extrêmement sédentaire. La défaillance quant à la provision de vêtements chauds lors des exercices extérieurs en hiver ainsi que lorsqu'il gèle à l'intérieur, le refus de traiter les maladies ou de fournir le traitement prescrit, ainsi que d'autres négligences médicales, sont tous des facteurs de fatigue physique et mentale. Les matons sont la cause majeure de privation de sommeil en raison du bruit volontaire et excessif qu'ils produisent toute la nuit (montant et descendant d'un pas lourd, ouvrant et fermant au hasard les sas d'entrée-sortie, hurlant, riant aux éclats et faisant beugler les talkies-walkies) et lorsqu'ils réveillent arbitrairement les prisonniers au beau milieu de la nuit sous des motifs tels que des problèmes avec le courrier sortant, ou pour manque d'exhibition physique (complètement sous les couvertures) ou encore pour excès (dormant nu), et ainsi de suite. La contrainte prolongée implique, au fil des années, d'être escorté partout, pris à partie ou attaché, ou encore d'être placé au mitard.»

«Trop souvent, les prisonniers sont gazés, changés de cellule par la force, battus pour se retrouver ensuite attachés pendant des heures, même des jours. […] On est bien entendu soumis également aux fouilles à nu et aux fouilles de cellule, aux analyses d'urine et à d'autres formes de harcèlement. Le recours à ces méthodes contre des prisonniers préservant encore un lambeau de personnalité constitue une force de persuasion efficace pour obliger les autres à rester tranquilles. Par ailleurs, pour ouvertement démontrer son pouvoir de recourir à un tel harcèlement si nécessaire, dans le but de s'assurer la soumission des détenus, le personnel diffuse des messages… de bourrage de crâne. Cette utilisation arbitraire du pouvoir est une arme clef.»

À propos de l'indulgence occasionnelle de l'administration envers certains prisonniers afin de motiver leur subordination:

«Motiver la subordination par des faveurs comprenant la suspension de certaines règles de façon intermittente, en fonction de la coopération dont fait preuve le détenu. Cela peut se traduire par une déposition épargnant au prisonnier d'être fouillé à nu ou réclamant des fouilles superficielles dans sa cellule, ou encore le consentement à des moments de promenade préférés ou plus longs. Cela peut aussi se traduire par l'arrêt du harcèlement verbal et donner lieu à une certaine complicité par le biais de quelque discussion conviviale avec les matons. Bien entendu, ce contrôle unilatéral du sort du détenu lui impose un environnement instable et l'empêche absolument de savoir à quoi s'attendre. Toute adaptation, tout bilan des expériences vécues deviennent alors impossibles.»

Au sujet des méthodes employées par l'administration pour «faire preuve de son omnipotence et pour démontrer la futilité de toute résistance»:

«Démontrer sans fin qui a le pouvoir implique des gazages, des passages à tabac, et des enfermements au mitard. D'autres manifestations du pouvoir touchent au non-respect des règles, en émettant des accusations disciplinaires complètement fausses ou inventées de toutes pièces, mais aussi à l'usage de la vidéosurveillance permanente, et surtout à l'impossibilité d'élaborer une quelconque stratégie de sortie. Pour la plupart des détenus, la seule façon de sortir des conditions de sécurité maximale est de lécher des pompes, de se lancer dans des procédures de libération conditionnelle sans fin, ou bien de mourir. C'est très clair, pour les condamnés à mort, la seule issue, c'est la mort (en moyenne après 16 ans).»

Á propos des méthodes de l'administration pour démontrer que «le prix de la résistance est bien plus endommageant pour sa propre estime que la capitulation, et pour réduire les prisonniers à des inquiétudes d'un niveau animal en empêchant l'hygiène personnelle, en promouvant un environnement dégoûtant et en invoquant des punitions rabaissantes»:

«L'empêchement de l'hygiène personnelle s'opère en restreignant le nombre d'articles vestimentaires disponibles chez l'intendant ainsi qu'en enlevant le savon, le shampoing et d'autres articles de la liste des produits en stock. Forcer les prisonniers à garder des poubelles pourrissantes dans leur cellule et autoriser le ménage une fois par semaine au mieux. Ne pas fournir d'outils essentiels, comme du détergent, créer un environnement sale. Les gardiens, les avocats et même les visiteurs passent souvent dans les cellules même quand on utilise les toilettes – il n'y a pas d'intimité. Les insultes et moqueries constituent le harcèlement verbal ou en font partie intégrante. Comme pour les punitions dégradantes, cela implique des tactiques telles que se faire attacher nu, se faire sortir de cellule de force, les fouilles physiques et de cellule, être escorté en se faisant tenir par des gardes portant des gilets pare-balles et des lunettes de protection, être sujet à des rapports disciplinaires montés de toutes pièces et les pénalités qui en découlent, et ainsi de suite.»

Sur les méthodes de l'administration pour «faire appliquer des exigences banales afin de développer l'habitude de la transigeance des prisonniers»:

«Parmi les stratégies principales figurent les accusations disciplinaires montées de toutes pièces auxquelles s'ajoute l'application de règles violant des politiques intérieures établies. Les fouilles de cellule servent également à saisir des biens personnels autorisés. Il faut noter que pendant ces fouilles les prisonniers sont menottés dans la douche, pendant qu'une équipe de matons retourne tout, abandonnant les affaires par terre en désordre ou endommagées. Ce sont plutôt des destructions de cellule que des fouilles.»

Frank J. Atwood
ADC #62887
Unit SMU II (3-H-30)
Arizona State Prison Complexe Syman
Box 3400 - Death Row
Florence, AZ 85232 USA

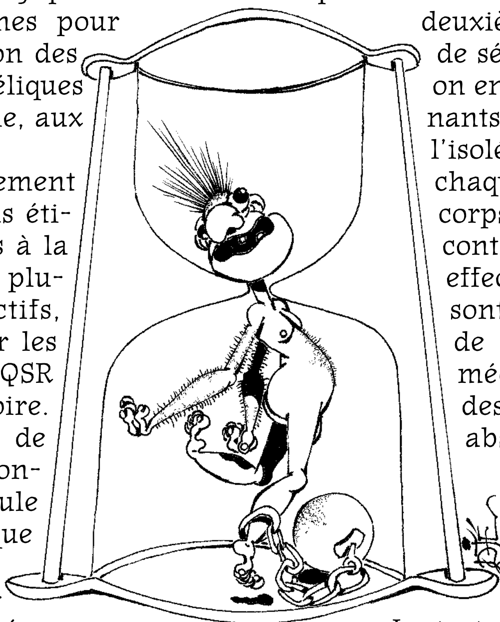
Extraits tirés de la brochure *Control Unit Prisons, Prisons de sécurité maximale, isolement carcéral et privation sensorielle*, éditée par l'Anarchist Black Cross-Dijon. Pour plus d'infos, pour recevoir la brochure complète ou le bulletin mensuel de l'ABC, **voir contacts page 23.**

Au secours ! Ma liberté s'étouffe

Dans le silence fracassant des bombes russes génocidaires du peuple tchétchène, dans le concert unanime d'un suivisme sans faille, pour une « Ju$tice sans limites », une « Liberté immuable » *made in US in the World,* le gouvernement yankee a fait passer la pilule amère d'une justice militaire prête à juger tous ceux qui seront considérés comme terroristes sur la seule foi des services de sécurité. L'entrée de la Chine dans les échanges marchands, des organes humains prélevés sur ses milliers de condamnés à mort suppliciés. Lois d'exception en France et en Grande-Bretagne, sous la forme de perquisitions à toute heure et de fouilles à corps par de simples vigiles, de couvre-feu pour les mineurs dans les quartiers sensibles ; Big Brother dans les rues, sur le Net, dans les cages d'escalier ; bref, contrôle policier et social à tous les étages...

Notre silence complice face aux images du peuple palestinien qu'on assassine en live, en prime-time ! Saturés, surinformés, overdosés, nous n'avons même plus l'excuse de ne pas savoir... Les États terroristes assassinent impunément, enferment leurs opposants ou supposés, nient, bafouent, tuent les libertés qu'ils prétendent protéger ; l'auguste Pinochet s'en tord de rire...

Soyons donc lucides et pragmatiques, la question des prisons et de leurs occupants, de leurs (leurre) droits est passée de mode de ce côté-ci de l'Hexagone. L'indignation des sénateurs, femmes et hommes politiques, grands humanistes progressistes de circonstance... des quelques intellos libres-penseurs, pétitionnaires d'habitude... fut vite balayée par l'ouragan, le raz-de-marée, la déferlante sécuritaire, de Gênes à Kaboul en passant par Millau... José Bové n'a plus qu'à bien se tenir, ça rase gratis ! C'est la tolérance zéro ! La SÉCURITÉ, thème crucial de la campagne électorale. Révision de la loi de 1945 sur l'enfermement des mineurs, sous la pression des magistrats et des policiers fondamentalistes nostalgiques de leurs prérogatives totalitaires. Réouverture des bagnes pour enfants de moins de 15 ans, surresponsabilisation des parents paupérisés menacés de perdre leurs faméliques allocations... Loi pénitentiaire remise, quant à elle, aux calendes grecques.



Seul l'aspect sécuritaire est préservé. Classement d'établissements en trois catégories pour détenus étiquetés plus ou moins dangereux. Critères laissés à la seule appréciation de l'AP. Mise en chantier de plusieurs prisons centrales à minimum d'effectifs, hypersécuritaires, ce qui n'est pas sans rappeler les QHS (quartiers de haute sécurité) et autres QSR (quartiers de sécurité renforcée) de sinistre mémoire. Maintien du prétoire, tribunal interne légalisé de fait, avec l'accès du « droit » dans le temple du non-droit, de l'arbitraire le plus total. L'AP étant seule juge et partie, ses décisions ne sont contestables que dans la forme mais aucunement suspensives.

Maintien des quartiers d'isolement et disciplinaire comme arsenal coercitif. La réponse apportée au problème des longues peines ingérables, peines d'élimination, peines de mort lente. Le placement en quartier d'isolement étant là encore à la libre appréciation du responsable d'établissement, les critères sont laissés à son entière discrétion. Le plus souvent, la formule fourre-tout est «l'ordre et la sécurité de l'établissement». Les risques d'évasion, liés à la personnalité du détenu ou à son délit. Le niveau de conscience du détenu, celui de l'affirmation de son droit, de sa non-soumission, non-résignation. Cette mesure ne peut excéder trois mois mais peut être renouvelable le nombre de fois qu'il leur plaira, il suffit au directeur d'argumenter auprès de la direction régionale, et au-delà d'une année, auprès de la chancellerie, qui s'empresse de donner son aval. Les recours sont toujours possibles mais jamais suspensifs. Le ministère ne désavoue que très rarement ses subordonnés zélés. Un quartier d'isolement est aménagé dans chaque maison d'arrêt et maison centrale. Le plus souvent à l'écart de la détention, contigu au quartier disciplinaire, quand il n'est pas dans ce même quartier disciplinaire. L'isolement y est total, aucun contact avec aucun autre détenu. Les seules visites accordées concernent la famille et les proches, à l'entière discrétion des magistrats instructeurs pour ceux en attente de jugement, à celle des directeurs d'établissement pour les condamnés. Les avocats peuvent évidemment visiter leurs clients. Aucun prof ou intervenant extérieur ne peut dispenser de cours, aucune activité salariée. Pour les détenus indigents, le dénuement s'ajoute à l'humiliation. L'accès au culte y est proscrit, dans certains quartiers, une bibliothèque, de même qu'une salle de sport, aménagée dans les cellules, sont à la disposition des isolés. Accès réglementé, une fois par semaine. Deux promenades journalières sont possibles, elles s'effectuent seul, dans des cours minuscules grillagées sur le dessus, sous le regard inquisiteur du mirador armé jusqu'aux dents. Dans certains endroits, des caméras surveillent ces courettes. À chacun des déplacements, sorties de cellule, un brigadier accompagné de plusieurs surveillants escortent le détenu. Les surveillants ne détiennent que la clé de la porte de la cellule ; celle de la grille intérieure, faisant office de deuxième porte, n'est détenue que par le brigadier, raison de sécurité... Quand l'isolé se déplace dans la détention, on enferme tous les autres détenus, ainsi que les intervenants extérieurs (avocats, profs, psys, infirmières, etc.) ; l'isolé ne doit rencontrer ni voir personne. Avant et après chaque mouvement, l'isolé est soumis à une fouille à corps, une mise à nu précisément. Sans oublier les continuelles et inopinées fouilles de cellule. Le médecin effectue ses visites deux fois par semaine au QI, elles sont pratiquées le plus souvent au travers de la grille de sécurité : le détenu dans la cellule, le personnel médical sur la coursive derrière la grille en présence des gardiens. Le secret n'étant plus qu'une notion abstraite dans ces espaces de non-droit, de mort lente, de torture blanche. Le service médical est le plus souvent la caution morale de l'Administration pénitentiaire. Lorsque son avis est requis pour une éventuelle prolongation d'isolement, il n'est que consultatif !

La torture ne s'aménage pas, elle s'abolit. La prison doit cesser d'exister, elle a fait son temps, qu'elle crève !

Le Résilient

QI de Fresnes : c'est grave docteur ?

Dominique Fauchet est docteur au QI de Fresnes, elle a écrit un mémoire sur les conditions de détention que subissent les isolés. Elle explique les différentes pathologies que provoque l'isolement sur le plan physique et mental. «Énoncer et discuter toutes les situations où l'éthique médicale est mise à mal en détention serait trop long pour le présent travail. En effet, de l'entrée à la sortie des personnes détenues, chaque instant de leur séjour, chaque endroit de la prison sont l'occasion de faits contraires au respect de leur dignité, de menace à leur intégrité physique et mentale, à leur autonomie. Il est toutefois deux lieux où les contraintes carcérales " bousculent " le plus notre pratique, notre éthique : le quartier disciplinaire et le quartier d'isolement. J'ai choisi de centrer ma réflexion sur le suivi médical des personnes détenues en quartier d'isolement. » Au quartier d'isolement les discriminations sont souvent les mêmes de la part des matons, du personnel soignant et des prisonniers entre eux : «Rapidement, je réalisais que si je ne tendais pas la main à cet homme au sens propre comme au sens figuré, personne ne le ferait. Il était l'objet de maintes persécutions : impolitesses, paroles rudes, injures, douche froide, refus de menus services accordés à d'autres et même erreurs volontaires dans les traitements. » «Faut-il avoir subi tous les crimes ou y être exposé dans sa vie personnelle pour se prononcer sur un sujet de société, pour soigner les auteurs de ses actes. Reproche-t-on aux médecins et infirmiers de soigner alors qu'ils n'ont pas souffert eux-mêmes de toutes les maladies ? Le travail du médecin consiste non seulement à soutenir ces hommes, objets d'une réprobation unanime, mais aussi à engager un dialogue avec leur entourage, codétenus, surveillants et soignants. À tous, y compris aux auteurs, j'explique que si les actes commis peuvent être qualifiés de monstrueux, les responsables ne sont pas des monstres. »

«Ce quartier (le quartier d'isolement de Fresnes) comprend dix-neuf cellules, un bureau pour les visiteurs, un bureau pour les surveillants affectés au quartier, une salle de musculation, une salle de douche et de petites cours de promenade.

Chacune des pièces mesure 9 mètres carrés (4 m sur 2,25 m). L'accès à une cellule se fait après l'ouverture par un surveillant d'une lourde porte en bois, close par une serrure le jour, plus deux verrous, la nuit cette porte est munie d'un œilleton, qui permet à tout moment de surveiller les faits et gestes de l'occupant. Ensuite, un deuxième surveillant ouvre la lourde grille métallique. À l'entrée se trouvent, d'un côté, la cuvette des toilettes séparée du reste de la cellule par un petit muret latéral, et de l'autre côté, une tringle et quelques étagères. Le lit métallique est rivé au sol et garni d'un matelas mousse, d'un oreiller et de deux épaisses couvertures. Une table fixée et un tabouret complètent le mobilier. Les murs sont badigeonnés de peintures délavées, craquelées, aux tons verdâtres, ocres, jaunâtres. En hiver,



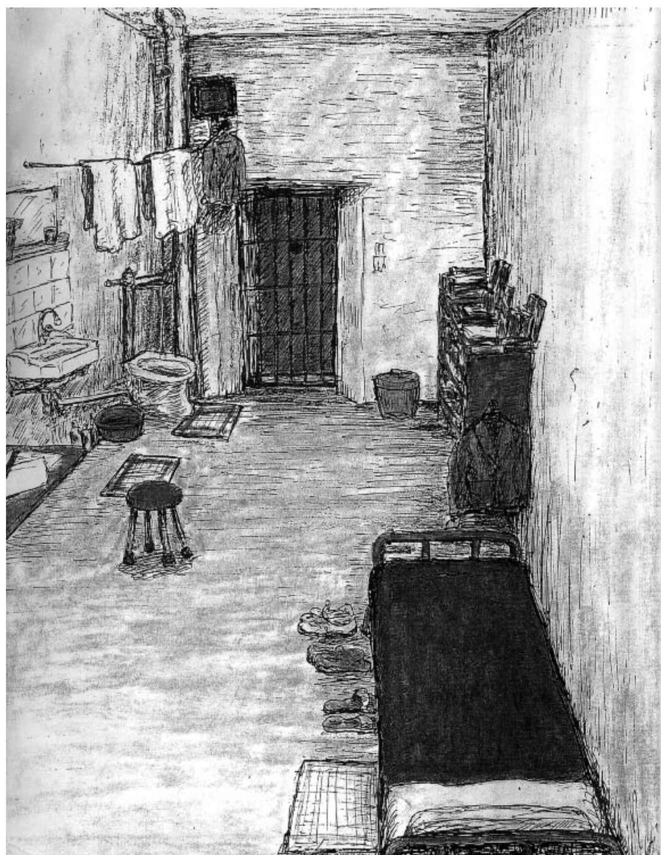
les murs ruissellent d'humidité, l'eau imprègne la literie. L'embrasure de la porte est recouverte d'une épaisse couche de poussière grasse que personne ne nettoie, l'occupant de la cellule ne peut l'atteindre et les auxiliaires affectés à l'entretien des locaux ne lavent que les parties communes.»

«Le quartier d'isolement de Fresnes est un lieu sordide, situé au rez-de-chaussée, entre deux constructions très proches. L'éclairage des cellules est faible. La lumière naturelle pénètre à peine à travers l'épaisse grille à mailles serrées et les barreaux, distants d'environ cinq centimètres, qui obturent la fenêtre placée à environ deux mètres de hauteur, au-dessus de quelques pavés de verre, scellés dans le mur. Le ciel est peu ou pas visible du fait des constructions à quelques mètres des fenêtres. Les cellules exposées à l'ouest reçoivent peut-être un peu plus les rayons du soleil que les cellules plein est et il y fait un peu moins froid en hiver. Au rez-de-chaussée, c'est le lieu idéal pour recevoir les déchets et seaux d'eau balancés par la fenêtre par les pensionnaires des quatre étages sus-jacents et observer les rats qui galopent dans les coursives extérieures en fin de journée et la nuit. Déchets et rats crevés dégagent une odeur pestilentielle, surtout en été. En hiver, la température des cellules descend en dessous de dix degrés. Le chauffage est assuré par deux gros tuyaux de circulation d'eau chaude, au bas du mur du fond sous la fenêtre. Les huisseries en bois des fenêtres laissent filtrer des courants d'air. Les fenêtres sont pourtant ouvertes même en saison froide, pour aérer et peut-être pour ouvrir l'espace. En été, les cellules sont transformées en étuve quand la température extérieure reste très élevée.

La salle de musculation est équipée d'un banc et de barres pour le lever de poids. Quelques affiches vieillottes décrivent des exercices de musculation. Le QI de Fresnes semble le seul équipé d'une telle salle en région parisienne.

<Dans les cours de promenade quelques mauvaises herbes parviennent à s'insinuer le long des murs, signes de vie rares et précieux. Les promenades ont lieu à l'air libre, sous couvert de fils barbelés...

Dans les douches, les fenêtres ne sont pas étanches, voire, le carreau reste cassé plusieurs jours en hiver.»



Les hommes qui se retrouvent en QI sont dans l'ensemble jeunes et en bonne santé. Les pathologies apparaissent avec les mauvaises conditions qui sont celles du QI. En hiver, les médecins constatent un nombre anormalement élevé de cas d'engelures ou d'acrosyndromes, le froid et l'humidité gonflant et endolorissant les mains. «Les cours de promenade ont un sol irrégulier. De la surface d'une cellule, elles ne permettent de courir qu'au risque d'avoir rapidement des tendinites aux genoux et aux chevilles.» Les médecins se retrouvent à soigner sans pouvoir attaquer les véritables causes du mal.

«L'isolement, c'est aussi réaliser qu'il est possible d'être gravement malade et de rester dans les mêmes conditions d'incarcération. Inévitablement. La survenue d'un suicide finit par se savoir. Apprendre ce genre de nouvelles dans la solitude d'une cellule et ne pouvoir en parler peut générer des angoisses.»

Le QI ressemble plus à une annexe de l'hôpital psychiatrique. Trop souvent, des hommes présentant de graves troubles psychiatriques sont isolés. Parmi les délires observés, hallucinations auditives et délires de persécution semblent renforcés par l'isolement.
Un grand nombre de troubles sont sans nul doute à attribuer au QI.

«Les stimulations sensorielles sont réduites, tant l'environnement est monotone. Ils se plaignent souvent de gêne oculaire. Les anomalies de la vision sont constantes en prison. Le champ de vision est limité aux murs de la cellule, l'accommodation au loin ne se fait plus*. Au QI il ne voit plus jamais l'horizon. Les yeux habitués à la pénombre souffrent de la luminosité extérieure. Le port de lunettes de soleil est interdit. Certains éprouvent des difficultés à soutenir le regard pendant un entretien. Quatre-vingts pour cent de la communication passent par le langage non verbal, leur capacité de communication est donc limitée à vingt pour cent.»

Le goût se modifie, plusieurs prisonniers en QI ont signalé qu'ils perdaient la notion de saveur. «La nourriture servie froide est au mieux insipide et présentée dans de grands cercueils (c'est le nom des grands plats de service) sans aucun effort de présentation.»

«L'audition est en revanche excessivement stimulée. Le bruit des verrous, des chasses d'eau, des chaînes hi-fi, des télévisions, des barreaux sondés, des cris du personnel (la communication des ordres entre les quatre étages se fait en hurlant) et des autres prisonniers.

La notion de plaisir est bannie.

(...) La souffrance morale concerne toute personne détenue. Cependant il semble qu'elle soit poussée à son paroxysme à l'isolement.» Cette souffrance a de multiples causes, l'exacerbation des contraintes carcérales, la monotonie, le poids des autres, trop présents ou trop absents, le manque d'intimité, l'absence de vie sociale, la perte de l'image et de l'estime de soi, la perte d'autonomie. «Ils ont à faire de nombreux deuils, étant sans cesse en rupture: transferts, départs du voisin avec qui ils commençaient à sympathiser, renoncements divers. Lorsqu'un de leurs proches est malade, ils savent qu'en cas d'aggravation et de décès, ils ne pourront même pas l'accompagner. Ils vivent cette situation comme une négation de leur personne, et de leur dignité. Ils constatent peu à peu les répercussions physiques et psychiatriques de l'isolement, ils les redoutent les ayant rencontrées chez d'autres. Parfois ils semblent avoir du mal à se supporter eux-mêmes. Ils mobilisent leurs défenses pour garder leur intégrité.

(...) Les isolés se retrouvent dépossédés de tout ce qui normalement donne un sens à la vie.

(...) La perte de leur identité commence par le fait que très rares sont ceux qui s'adressent à eux en disant monsieur ou en usant de leur prénom.

(...) **Être isolé, c'est n'avoir personne à regarder et personne qui vous regarde.** Sur eux ne se posent que des regards voyeurs, scrutateurs, réprobateurs, teintés de jugements. Certains soignants comme le personnel pénitentiaire ne voient plus l'homme qui est derrière les étiquettes.

Être isolé c'est n'avoir plus personne à toucher. Les seuls contacts sont les palpations à toute entrée et sortie de cellule.

Être isolé c'est n'avoir plus personne à qui parler. Les relations affectives se rompent dès l'incarcération ou au fil du temps. Les parloirs sont de plus en plus rares. Certains s'inquiètent de parler à haute voix dans leur cellule, d'autres se renferment dans un mutisme complet.»

Les isolés perdent la notion du temps. Le temps ne leur appartient plus, ils sont à la disposition des autres. L'exemple des visites médicales est frappant. Elles se font n'importe quand et le médecin peut arriver au moment de la sieste, du repas, le prisonnier ne peut choisir ce moment et le refuse rarement. «Le plus rapidement possible après leur arrivée en QI, je les reçois en consultation. Je constate que les périodes d'isolement ou de quartier disciplinaire n'apparaissent pas clairement dans le dossier médical. Je leur propose de solliciter un entretien sans hésiter s'ils en ressentent le besoin, la plupart me demandent de les convoquer quand j'ai le temps. Ils expriment par là une certaine résignation, ils renoncent à demander quoi que ce soit.»

«(...) **Être isolé c'est perdre son autonomie**, encore plus que dans le reste de la détention. La perte d'autonomie, c'est dans les gestes quotidiens, ne pas ouvrir soi-même la lumière ou la douche, c'est dépendre des autres dans toutes les démarches pour acheter, pour suivre des études... C'est la perte de responsabilités, c'est l'absence de décisions à prendre, tout étant organisé par les autres, tout nécessitant l'autorisation, le bon vouloir des autres.
L'infantilisation est permanente. Les échanges ne se font que sur le mode d'adulte à enfant et non d'adulte à adulte. Les décisions sont prises sans toujours informer les intéressés.

(...) Certains tentent de personnaliser leur cellule. Tel homme reçoit des remontrances car il expose les dessins de son enfant au-dessus de son lit, tel autre se voit interdire d'afficher un poster représentant un christ. Ceux qui ont encore des liens affectifs dehors installent quelques photos ou cartes postales, au-dessus de la table ou du lit, et voilà ceux qu'ils aiment, sous les regards de ceux qu'ils n'aiment pas, à la merci de leurs commentaires. Lors des fouilles de cellule il arrive que les affaires soient mises sens dessus dessous, détériorées, les photos déchirées... Pour la sécurité ? Au QI plus qu'ailleurs, les fouilles sont fréquentes. Chaque fouille de cellule et chaque retour de parloir s'accompagnent d'une fouille à corps. Nue, la personne détenue se penche en avant, tousse alors que les surveillants guettent son orifice anal.

Beaucoup renoncent à investir un espace qui, bien qu'hermétiquement clos, ne peut même pas constituer une bulle protectrice, un " chez soi ". Ils considèrent comme une faiblesses, l'aménagement de leur cellule, signe d'acceptation de leur situation.»

Tout ce plaidoyer contre le quartier d'isolement pose bien évidemment le problème des isolés volontaires. «Sachant que l'isolement est néfaste, que faire lorsqu'une personne réclame l'isolement pour être au calme ? Cette aspiration au calme est légitime. Accepter l'isolement volontaire d'une personne et se battre pour faire reconnaître les risques de ce type de détention pour les autres: une contradiction permanente et difficile pour le médecin.»

Une autre contradiction se pose au médecin: «Soigner des personnes détenues en isolement fait-il du médecin une caution du système pénitentiaire et d'un mode de détention ?»...

*La position de repos pour l'œil commence à partir de quinze mètres jusqu'à l'infini. Au quartier d'isolement, l'œil n'est donc jamais au repos.

L'intégralité du mémoire de Dominique Fauchet est disponible sur le site de Ban public: prison.eu.org

ALLEZ AZNAR MONTRE-NOUS TES FIES

Depuis la fin du franquisme jusqu'au début des années 90, la détention cellulaire n'est pas généralisée dans les prisons espagnoles, contrairement au reste de l'Europe. L'isolement dans des prisons spéciales comme celle d'Herrera de la Mancha est une mesure punitive appliquée aux prisonniers qui se sont rebellés ou ont participé à des tentatives d'évasion. Le régime punitif se généralise dans les années 90. Les prisonniers sont systématiquement catalogués suivant leur dangerosité. Des quartiers spéciaux sont aménagés pour les enfermer. En 1994, cette politique de division par l'isolement est légalisée et officiellement adoptée.

Après la disparition de la Copel, au début des années 80, les révoltes ne se sont pas pour autant arrêtées dans les prisons espagnoles : elles ont surtout été réduites au silence par une répression féroce.

Dans la prison spéciale de Herrera de la Mancha c'est la guardia civil qui assure la gestion. Cette prison est construite selon les normes établies par la réforme pénitentiaire de 1977, il s'agit là du premier quartier de haute sécurité de la péninsule ibérique. À son arrivée, le prisonnier est placé nu dans une cellule vide avec une feuille blanche sur laquelle il doit dénoncer les autres prisonniers. La répression est brutale pour ceux qui s'y refusent. Il y est placé pour une période d'observation de trois mois à la suite de laquelle, s'il n'a commis aucune infraction, il sera placé dans une deuxième division où il aura droit à un peu plus de promenades et ne sera plus totalement isolé. Ce prototype de prison inspirera les différents degrés d'isolement qui sont à la base des Fies.

À Madrid dans la prison d'Alcala-Meco les prisonniers créent l'Apre (Association de prisonniers en régime spécial). Une petite partie des prisonniers mènent une lutte sans merci contre les gardiens et les policiers, leur objectif : tuer, prendre les armes et lutter jusqu'à la mort. La réaction violente de l'État étouffe leurs actions.

Des actions plus collectives recommencent en 1989. Le 27 juin, une mutinerie éclate à Porto de Santa, les mutins réclament l'amélioration des conditions de détention. Ils sont transférés à la prison d'Herrera où ils sont soumis à un régime d'isolement.

Le 14 février 1990, les prisonniers d'Alcala-Meco séquestrent les matons, ils réclament la sortie de l'isolement de Juan Redondo Fernandez et de tous les isolés d'Herrera de la Mancha.

La même année, une grève des matons à Daroca provoque une mutinerie, elle s'étend aux prisons de Nanclares de al Oca, Caceres II, Alcala-Meco et Foncalent.

En octobre 1990, l'Apre (reconstituée) est créée. Au moyen d'une plate-forme de revendications les prisonniers réclament une amélioration de la gestion des prisons. L'Apre (r) revendique la mutinerie d'Herrera le 18 mars 1991, cette révolte accompagnée d'une prise d'otages a lieu dans le quartier d'isolement ; elle est suivie le lendemain par une autre émeute menée cette fois par les prisonniers de la première division. Le 11 juillet 1991 une nouvelle rébellion à lieu à Herrera une nouvelle fois revendiquée par l'Apre (r).

Par la suite les prisonniers ont rendu publique une plate-forme de lutte en dix-huit points dans laquelle ils exigent entre autres la fin des tortures, des provocations des matons, la libération des prisonniers malades en phase terminale, la fin des différents degrés de punition qui permettent de maintenir des taulards à l'isolement strict. Ils exigent de meilleures conditions de détention et que leur famille soit traitée avec respect… (cf. *Rebelles* n° 22/23)

Rapidement l'État espagnol réagit en installant un régime de punition qui prendra plus tard le nom de Fies (Fichier interne de suivi spécial). Tout d'abord, une cinquantaine de soi-disant membres de l'Apre(r) sont transférés dans les établissements de Valladolid, Badajoz et Seville. Ces prisons expérimentent un programme de traitement individuel des prisonniers considérés comme dangereux. Il s'agit de placer les prisonniers à l'isolement strict, assorti de mauvais traitements tant physiques que psychologiques. Ils doivent rester 22 heures en cellule avec deux matons pour un seul prisonnier. Pendant un mois, les isolés sont observés ! S'ils font preuve d'une « bonne conduite », ils obtiennent un premier avantage. Au bout de deux mois, ils ont droit à des parloirs intimes…

Ces méthodes s'inspirent du pénitencier de Marion dans l'Illinois.

Antonio Asuncion, directeur de l'Administration pénitentiaire espagnole déclare que « l'unique solution pour éradiquer la révolte est de restreindre la liberté de mouvement de certains prisonniers », il estime que « tous les prisonniers sont récupérables, sauf un groupe bien précis d'entre eux qu'il s'agit de tenir à l'écart afin d'empêcher qu'il ne perturbe la vie des autres » et cela « jusqu'à ce qu'ils comprennent » n'hésitant pas à appliquer « le traitement psychologique et psychiatrique nécessaire pour qu'ils changent d'attitude ».

Les modules Fies sont divisés en cinq degrés. Ce système de prison dans la prison s'inspire de la prison spéciale d'Herrera de la Mancha. Les prisonniers qui se retrouvent dans ses fichiers sont catalogués suivant leur niveau de dangerosité. Ces divisions permettent d'associer toujours aux privations et aux tortures la possibilité de monter sur l'échelle des améliorations en restreignant toujours plus les possibilités de résistance. À cette brutalité pure et simple s'ajoute un programme scientifique d'observation du prisonnier dans ses mouvements à travers ces différents degrés d'isolement.

Le niveau 1 regroupe les individus « particulièrement dangereux », c'est-à-dire ceux qui ont participé à des révoltes, des tentatives d'évasion ou encore ceux qui ont mené des actions contre le système « ayant mis en péril la vie ou l'intégrité des institutions de l'autorité ».

Le niveau 2 renferme des personnes soupçonnées de trafic de drogue et de blanchiment d'argent. Certains, qui ont été retrouvés en possession de quelques grammes de haschich, peuvent également se retrouver dans ce module.

Le niveau 3 renferme les présumés appartenant et les membres des organisations révolutionnaires comme les Grapo, l'ETA, etc.

Le niveau 4 permet d'isoler les membres des forces de sécurité de l'État pour garantir leur intégrité physique.

Le niveau 5 est réservé aux antimilitaristes, aux agitateurs, en bref, à tous ceux qui dénoncent l'ordre établi.

À l'intérieur de chaque niveau le traitement n'est pas le même et les prisonniers sont encore classés dans des sous catégories.

Tous les prisonniers qui remplissent une des conditions susdites se sont donc retrouvés transférés dans ces nouveaux modules. De là, le contact avec le reste de la population carcérale devient impossible.

À son arrivé dans un Fies, le prisonnier est dépouillé de ses vêtements, l'administration fournit la nouvelle garde-robe. Toute la correspondance est contrôlée et donc censurée, le nombre de lettres est limité, les promenades sont refusées de manière purement arbitraire, les matelas sont retirés durant la journée. Lors des transferts, les prisonniers soumis au régime des Fies sont dénudés, menottés, escortés de plusieurs gardiens armés de barres de fer et de gourdins. Durant le

La Copel

Au début de l'année 1976, sous l'impulsion des mouvements sociaux et insurrectionnels de la fin du franquisme, les prisonniers commencent à s'organiser. L'un des fondateurs de la Copel (Coordination des prisonniers en lutte) déclare à propos des relations qui s'établirent entre les prisonniers sociaux qui fondèrent la Copel et les prisonniers politiques : « Il fallait combattre la menace de la destruction que porte la prison, et les prisonniers politiques étaient les seuls qui pouvaient nous apporter une aide sur le plan de la connaissance et de l'analyse. Et puis, c'était un moyen de nous impliquer tous parce que nous nous rendions compte qu'ici on en bavait tous les jours et qu'à un moment donné il fallait s'y mettre tous, toi, prisonnier politique, et moi, prisonnier social, parce que la lutte pour l'amélioration des conditions de détention, pour la suppression des mesures spéciales, nous concernait tous. »



Le premier objectif de la Copel était de briser la terreur que faisaient régner les matons rescapés du régime franquiste. Profitant des transferts pour faire passer des tracts de la taille de cachets d'aspirine le mouvement s'étend et durant l'été 1976, une grève de la faim coordonnée est déclenchée dans différentes prisons. La Copel se manifeste par des révoltes ayant pour revendications l'amélioration des conditions de détention, l'amnistie totale de tous les « détenus sociaux » et la rupture avec les lois et les structures héritées du franquisme.

Fin janvier 1977 des prisonniers de Carabanchel sortent une affiche : « Manifeste des prisonniers de droits sociaux de Carabanchel », il s'agit d'une analyse sur les causes de leur situation et les solutions possibles. Suite à cette parution il y eut, en Espagne, trente-cinq mutineries et de nombreuses actions de protestation. En février, dans une maison de redressement, une centaine de jeunes sont tabassés ; trois prisonniers sont poignardés par des mouchards de l'administration.

Plusieurs mutineries éclatent dans différentes prisons (prises d'otages, destruction de matériel et affrontements avec la police). Dans une prison, vingt-six taulards s'éventrent à l'arrivée de la police, d'autres avalent divers objets, un prisonnier qui s'est taillé les veines réussit à s'évader de l'hôpital où il a été transporté.

À l'extérieur, la solidarité se met en place. Le lendemain quatre-vingt-dix-huit prisonniers sont transférés et quarante automutilés sont placés en cellule de punition.

Une répression brutale s'abat sur la Copel. Le directeur général des prisons, Carlos Garcia Valdès, tout en promettant une réforme s'occupe de les infiltrer.

En janvier 1978, les soi-disant leaders de la Copel sont transférés à la prison d'El Duesco. Valdès poursuit les négociations avec les prisonniers. Un membre de la Copel explique : « Ils nous offraient une sorte de cogestion de la prison. Au début, cela nous semblait valable car ça signifiait gagner un peu d'espace dans les prisons. On percevait déjà la stratégie de contrôle et de répression de la part de l'État, et pour cette raison nous décidâmes d'accepter la cogestion. Mais rien ne se concrétisa, et des évasions massives firent dire à Valdès que les prisonniers ne pouvaient être des interlocuteurs crédibles puisqu'ils dialoguaient le jour et s'évadaient la nuit, profitant des améliorations pour creuser des tunnels. Les choses se précipitèrent. La répression et le contrôle allaient croissant. La Copel perdit des protagonistes parce qu'elle était en train de perdre ses capacités de mobilisation. Ils nous isolèrent, s'attaquèrent à la communication entre détenus. Le soutien extérieur s'affaiblissait… »

Jusqu'en 1979 les mutineries se succèdent ainsi que les grèves de la faim et les grèves d'ateliers. Dans les rues, seuls quelques comités pro-Copel, quelques secteurs de la CNT et les Groupes autonomes continueront d'appuyer la lutte.

À ce moment, Valdès fait construire une prison spéciale pour regrouper tous les mutins, c'est la prison d'Herrera de la Mancha. Il s'agit en fait de plusieurs prisons dans une même structure, chaque division étant indépendante l'une de l'autre.

Au début des années 80 la Copel a complètement disparu.

transport les prisonniers ne voient personne et subissent, suivant l'humeur des matons, insultes ou tabassages. Ils peuvent souvent être enchaînés aux barreaux.

Suite à de nombreuses luttes internes le régime des Fies est parvenu à la connaissance du monde extérieur. Ne pouvant pas déroger ouvertement aux réglement général pénitentiaire et aux droits fondamentaux de la personne reconnus par la Constitution, la Direction générale des institutions pénitentiaires a dû se normaliser. Pour cela la DGIP a constitué une infrastructure pseudo-juridique lui permettant de légitimer les mauvais traitements et les tortures. Quelques changements ont été apportés.

Aujourd'hui, les prisonniers maintenus dans les Fies conservent leur matelas, ils ont droit à un vestiaire personnel et, parfois, ils peuvent aller en promenade avec les autres détenus… Un programme de prévention des suicides à été mis en place dans la prison de Soto del Real, il a consisté pour un prisonnier qui, aux questions de l'administration a répondu: «… Même si je voulais quitter cette vie, je le ferais sans prévenir aucun d'entre vous!», à être menotté par les mains et les pieds la tête entravée vers le bas, sous l'ordre du médecin, les matons pouvant ainsi le tabasser en toute tranquillité.

Depuis 1991, un certain nombre de prisonniers sont morts dans les Fies, suite aux mauvais traitements. Le bilan serait de onze morts. Pour l'un d'entre eux, les matons installèrent une corde dans sa cellule et le tabassèrent tous les jours jusqu'à ce qu'il se pende.

Une majorité des prisonniers Fies sont enfermés dans ces modules depuis une dizaine d'années. Actuellement, ils sont plus de quatre-vingts dans le niveau 1. La plupart des Fies sont installés dans les nouvelles prisons ou dans des quartiers spécialement aménagés dans les établissements déjà existants.

Cette forme de contrôle et de répression adoptée par l'Espagne est loin d'être un «délire» local. En 1977, des membres de l'Inspection pénitentiaire espagnole ,après plusieurs voyages en Allemagne fédérale, mirent en place un système inspiré du modèle allemand basé sur la division. La prison d'Herrera de la Mancha en est le premier exemple vivant.

Les gouvernements européens qui cherchent à homogénéiser leur politique répressive, loin d'être effrayés par ce système d'isolement à plusieurs niveaux, s'inspirent des modules Fies. En Turquie l'isolement et le régime cellulaire sont les nouvelles priorités de l'État… En France le projet de nouvelles prisons, 8600 places dans 35 nouveaux établissements, instaure un régime d'enfermement à trois niveaux ressemblant aux régimes spéciaux espagnols. Ces prisons tombeaux (de type 3) seront réservées aux individus dits «dangereux», comme dans le degré 1 des Fies il s'agit de réduire au silence et à l'impuissance tous ceux qui n'acceptent pas leur destruction programmée et qui le font savoir. Quand de nouvelles prisons ne seront pas construites à cet effet, c'est à l'intérieur des anciennes qu'un quartier spécial sera aménagé, «les QHS sont morts, vive les QHS».



Durant la période 1977-78 les Groupes autonomes organisèrent à Barcelone, Madrid et Valence des attentats contre des tribunaux, la prison Modelo de Barcelone et contre des édifices de l'administration judiciaire, en soutien aux luttes des prisonniers.

En 1980, les Commandos autonomes anticapitalistes firent sauter une maison de correction en construction à Azpeitia (Euskal Herria), affirmant dans un communiqué: «Jamais nous ne verrons un enfant enfermé dans une maison de correction.» Dans les années 80, nous n'avons pas connaissance de luttes menées en solidarité avec les prisonniers. Nous savons seulement que la répression est féroce à l'intérieur. Des actions publiques réapparaissent dans les années 90.

Tous les ans, depuis 1994, à Madrid et Barcelone, le 31 décembre, des manifestations ont lieu devant les prisons pour saluer les détenus.

Septembre 1997. Suite à la mort d'un insoumis (Enrique Mur Zubillaga) par manque de soins, à la prison Torrero de Saragosse, de violents affrontements éclatent à Madrid qui conduisent à la destruction du quartier Chucca et à l'incendie de la banque Caja Madrid dans le quartier Latina.

Dans la dernière semaine de novembre 1997, diverses personnes et collectifs s'enferment dans la cathédrale de l'Almudena pour dénoncer et exiger la fermeture des régimes Fies.

Durant l'année 1999, des entreprises participant à l'exploitation des prisonniers travaillant en prisons, comme le Corte Inglès et Eroski, sont la cible de plusieurs attaques incendiaires et d'actes de vandalisme (jets de pierres, serrures bouchées, etc.).

Le 28 mai 1999, deux jeunes perturbent l'allocution de la candidate du Parti populaire espagnol en jouant de la trompette et jetant des tracts du haut de la tour de l'horloge sur la place d'Espagne à Victoria. Ils déploient une banderole sur laquelle est inscrit: « Le PP piétine les droits des prisonniers ».

À la suite d'une grève de la faim de quatre jours (du 16 au 19 mars 2000) organisée par des prisonniers à l'isolement et suivant leur demande d'un soutien de l'extérieur, diverses initiatives seront réalisées de mars à mai dans différentes villes d'Espagne, du Pays basque et à Milan.
Manifestations, rassemblements, débats publics et conférences de presse sont organisés, avec notamment pour mot d'ordre: «Amnistie pour l'an 2000», «Ni Fies, ni éloignement, ni malades en prison», devant des ambassades, des bâtiments de l'Administration pénitentiaire, des prisons, et dans la rue. Quelques personnes ont simulé des pendaisons au-dessus d'une autoroute qui passe près d'une prison, d'autres ont entamé une grève de la faim pendant les quatre jours.

La répression étatique face à ces luttes se durcit d'un point de vue judiciaire et médiatique avec une criminalisation croissante des groupes de soutien. On peut donner l'exemple de la manifestation qui se déroula le 20 novembre autour de la prison de Soto Del Réal et durant laquelle des briques furent jetées sur les forces de l'ordre. six arrestations, quatre personnes relâchées et une personne torturée et inculpée d'«attentat contre l'autorité» et de «tentative d'homicide».
Les différentes actions des prisonniers continuent à être relayées à l'extérieur, sous formes diverses, allant des manifestations des mères contre la drogue à l'assemblée de Barcelone en passant par des actions des Groupes autonomes.

**** Cf. Groupes autonomes libertaires,*** Appel de la prison de Ségovie***, Champ libre, Paris, 1980.***

Luttes à l'intérieur des Fies

Après la mutinerie de Darroca en 1992, durant laquelle furent séquestré l'actuel directeur des institutions pénitentiaires ainsi qu'un juge de surveillance pénitentiaire, et qui fut étouffée par l'UEI (unité spéciale de la guardia civil), les luttes anticarcérales aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur semblent s'être amoindries. Du moins, nous n'en avons pas de traces.

La volonté que cette lutte s'étende à d'autres prisonniers, qu'il y ait un réel soutien de l'extérieur afin que les conséquences de leurs actions ne soient pas qu'une répression accrue à leur égard, se concrétise: «Nous avons pensé à la possibilité de tisser un réseau de communication à travers les écrits. Des prisons, nous enverrons des écrits à divers collectifs qui se chargeront de les dactylographier pour les renvoyer au plus de détenus possible. Évidemment, ce serait réellement intéressant si les collectifs diffusaient aussi des écrits avec leurs idées, infos et opinions.»

Ainsi les quatre jours de grève de la faim organisés du 16 au 19 mars 2000 vont être coordonnés avec de nombreuses actions à l'extérieur. Cette lutte, qui a pour mots d'ordre principaux: abolition des Fies et de l'isolement, libération des prisonniers malades, fin de l'éloignement et des transferts continuels, va être suivie par plus de 200 prisonniers dans une vingtaine de prisons espagnoles. Des prisonniers du deuxième degré participent activement à cette lutte qui ne se limite donc plus exclusivement aux prisonniers en isolement total.

La résistance des prisonniers en Fies prend forme dans des grèves de promenades, des refus de plateaux, des grèves de la faim (tournantes sur différentes prisons ou ponctuelles et coordonnées, par exemple un week-end par mois), des grèves des bras croisés, des campagnes de pétitions, des envois de communiqués… En plus des trois revendications principales, les prisonniers demandent: la fin des manipulations policières et de la criminalisation médiatique, l'abrogation des lois antiterroristes, la libération de tous les prisonniers qui ont fait plus de vingt ans ou trois quarts de leur peine, l'arrêt de la censure du courrier, l'accès à de réels soins médicaux, l'obtention des cinq appels téléphoniques par semaine prévus par le règlement.

La répression qu'exercent les matons et l'ensemble de l'Administration pénitentiaire tente de briser cette lutte: tortures, fouilles corporelles intégrales qui, si elles sont refusées, se transforment en tabassages, dispersion au sein de la prison puis transferts disciplinaires, censure du courrier, refus de faire parvenir les mandats extérieurs, privations multiples… Cependant, on sait qu'à l'intérieur de la prison, les actions de solidarité sont nombreuses et diverses (par exemple, suite à la torture de l'un d'entre eux, des voisins de cellule ont détruit leurs cellules, d'autres se mettent en grève de la faim, préviennent l'extérieur…).

Sources librement utilisées:

•*Rebelles* n°22/23, juillet/août 1991.

•*Fies en lutte*, fait par quelques agitateurs de Madrid fin novembre 1999 additionné de communiqués datant de mai 2000.

•*Aux mutinés de la prison sociale* (Des anarchistes).

•*Pour en finir avec les Fies* (recueils de textes sur une lutte de prisonniers en Espagne).
Contact: Tout le monde dehors! C/o TCP, 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris.
Mail: passemuraille@free. fr

POUR UN MONDE SANS PRISONS

Mon transfert à Huelva est dû aux motifs suivants : à Picassent, José Manuel Luengos Fernandez (actuellement à Jaen II), Bernardo Sevilla Borrego (actuellement à Cordoba) et moi-même, y avons fait la grève de la faim tout le mois de décembre 2000 puis de nouveau 18 jours en mars. Comme réponse, la direction de Picassent II augmente la répression ; nous, nous répondons par l'affrontement direct à travers l'expression verbale et la désobéissance. Face à ça, les matons-bourreaux répliquent par le passage à tabac de Sevilla. Ils nous divisent et nous restons trois Fies, chacun reclus dans une cour à l'isolement. Malgré cela, nous arrivons à un accord mutuel et à la conclusion que les *tapeos*, les grèves de la faim, ici à Picassent ne font qu'augmenter la répression, les restrictions, la retenue du courrier, le tout passant sous silence. Personne ne sait ce qu'il se passe à Picassent. Devant cette situation difficile, le dernier tabassage à Jaen et l'isolement pour tous les trois, nous décidons de casser tout ce qui sera possible. L'ennemi nous attaqua un par un, protégé par sa supériorité numérique, leurs casques, boucliers et matraques. Le 16 janvier, Sevilla fini à l'hôpital et moi qui tenais un poinçon de dix-huit centimètres je le retrouve dans mon poumon gauche (mais pas de ma main). Je suis resté à l'hôpital six jours puis j'ai préféré demander à sortir afin de m'assurer du sort de mes amis.

À mon arrivée à la section 9 *bis* (contrôle direct), je vois que Luengos et Sevilla restent au rez-de-chaussée et moi au premier, tout continue comme avant, article 75, isolement, suppression des promenades, la bouffe dégueulasse…

Que faire ? Réfléchir à une nouvelle stratégie non incriminante, mais qui ne laisse aucun doute sur nos intentions. La répression continue : lors des perquisitions quotidiennes, ils jettent tout dehors et cassent les choses les plus précieuses (photos, etc.), ce ne sont pas des perquisitions, ce sont des saccages. C'est à ce moment que nous avons décidé de rendre la section Fies inutilisable. Nous avons pris les draps, les chemises, des morceaux de matelas, nous les avons réduits en lambeaux et nous les avons mis dans les toilettes, pour faire le « bouchon ». Le résultat fut que nos cellules étaient totalement inutilisables, avec la merde et l'eau nauséabonde qui inondaient les couloirs, qui dévalaient les escaliers jusqu'au chenil des gardiens. Nous, nous hurlions « qu'est-ce qui se passe ? » dans l'interphone, les matons ont appelé les plombiers, mais il n'y a rien eu à faire. Ils nous ont transférés dans une autre section où nous avons fait la même chose, avec les mêmes résultats. La direction a été contrainte à fermer la section Fies et à nous transférer.

Une agréable et forte sensation de victoire m'a envahi quand je suis monté dans la camionnette de la guardia civil qui m'emmenait à la prison de Huelva, où je me trouve désormais, en pensant à la merde qui flottait dans les couloirs pestilentiels et vides de la section Fies de Picassent II.

Une grande bise.

Paco Ortiz Jimenez
16 mai 2001

Chers compagnons…

Nous sommes six compagnons enfermés dans le couloir de la mort (département Fies 1-CD) de la prison d'extermination qu'est Villanueva et nous voulions vous faire savoir que samedi dernier, le 7 avril 2001, nous avons commencé la première grève de la faim d'un jour par mois, concrétisant ainsi la proposition qui s'est diffusée depuis janvier de la prison d'extermination de Dueñas (Palence) : ce sont des grèves de la faim qui se réaliseront tous les premiers samedis du mois, elles sont de durée illimitée et continueront jusqu'à ce que soient reconnus nos droits humains. L'objectif est également qu'elles s'étendent à un niveau international. Pour tous les prisonniers du monde qui voudraient relayer cette lutte, la consigne est la suivante : grève de la faim tous les premiers samedis du mois. De plus, nous voulons vous faire savoir que le compagnon Sergio Sampedro Espinosa est en train d'accomplir une grève de cour de promenade, de durée illimitée, depuis le 19 mars 2001, pour demander son transfert à la prison de Picassent (Valence) afin d'obtenir un rapprochement familial ; sa compagne réside à Barcelone et doit effectuer plus de 1 400 kilomètres pour se rendre au parloir.

L'éloignement imposé par le système carcéral est une forme supplémentaire de torture, dont nous souffrons, nous, nos familles et nos amis. Cela accroît notre vulnérabilité. Par exemple, dans ce couloir de la mort aucun de nous n'est de Valladolid, trois compagnons sont de Galice, un de Euskal Herria, un de Riaja et un de Melilla.

Ce couloir de la mort est totalement automatisé (les portes des cellules et autres portes, grilles, etc.). Les cellules sont petites (environ 2,5 mètres de large, 3,5 mètres de longueur, 2,5 mètres de hauteur), elles ont deux portes, une massive, l'autre avec des barreaux et deux systèmes de grille aux fenêtres (une en forme de petite fenêtre très étroite et l'autre en forme de grillage avec des trous de 2 centimètres sur 4 centimètres). Elles sont équipées de dispositifs antiémeute (le lit est un bloc de béton, le tabouret, la table et la paire d'étagères pour mettre ses vêtements sont en fer et sont scellés au sol et aux murs), les toilettes sont à vue et à deux mètres de la table, il n'y a pas de miroir, et chacune des cellules a un système d'écoute-interphone. En face de chaque porte de cellule il y a une caméra de surveillance, cinq caméras contrôlent les fenêtres des cellules de l'extérieur, il y a deux cours de promenade (une normale et une autre plus petite, couverte de filins métalliques), avec des murs de six mètres de haut et un minimum de trois rouleaux de fil barbelé avec des pointes antiévasion qui couronnent le haut des murs.

Six caméras de surveillance et deux guérites, l'une de flics et l'autre de matons, contrôlent la cour normale.

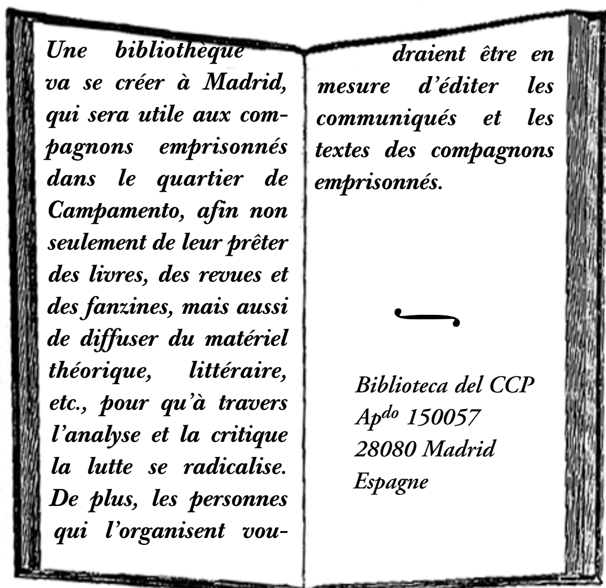
Les choses vont toujours aussi mal, la répression continue à se durcir : ils contrôlent nos moyens de communication, gardant beaucoup de nos courriers et nous refusant toute correspondance avec nos amis, même téléphonique, en réduisant au minimum le temps du peu de communication qu'ils nous accordent avec nos parents et nos proches. Ils continuent à nous déplacer menottés à l'intérieur, en nous fouillant de façon quasi systématique et profitant de l'effet de surprise (fouille à nu, palpations, utilisation de détecteurs de métaux, fouille de nos cellules et de nos affaires personnelles…) ; ils continuent à nous maintenir enfermés 21 heures à 22 heures par jour dans ces cellules de punition et 2 à 3 heures dans la cour ou la cage, en nous sortant un par un ou avec un seul compagnon, toujours à des heures différentes de la journée. Ils maintiennent les fenêtres des cellules couvertes d'un système de grillage qui empêche la lumière du jour de rentrer suffisamment, les cellules sont ainsi dans une constante pénombre.

Hormis le fait d'obstruer notre vision de l'extérieur, ils portent préjudice à notre vue et augmentent notre claustrophobie. Ils continuent à nous interdire les activités académiques, culturelles, sportives, les loisirs… Refusant les sorties au gymnase, au terrain de foot, cinéma, théâtre, bibliothèque, école…



Dans la prison, ils nous menottent pour les visites médicales qui se déroulent à travers les barreaux et en présence de surveillants, les soins médicaux sont insuffisants et humiliants, ils nous donnent une soupe quotidienne peu variée et de très mauvaise qualité. Ils continuent de nous refuser le droit à un poste de travail rémunéré et à bénéficier de la sécurité sociale ; ils continuent de nous provoquer et de nous faire subir des mauvais traitements, nous imposant des sanctions fondées sur la calomnie, nous refusant la possibilité de progresser de phase et de degré ; en résumé, ils nous soumettent à des vexations constantes, ils continuent à violer nos droits en toute impunité, avec l'approbation et la complicité de l'appareil judiciaire puisque ce dernier est tenu au courant de toute cette barbarie au travers de nos continuels recours, plaintes et dénonciations.

Dans ce couloir de la mort, ils sont parvenus à assassiner deux compagnons. On les a retrouvés pendus dans leur cellule, ils les ont poussés au suicide, ils n'ont pu supporter ce régime de torture et de mauvais traitements. Il est clair qu'ils nous condamnent à une privation totale de nos libertés et à souffrir d'une claustrophobie causée par ces petits cachots gouvernementaux et par la vue des grilles, des grillages, des murs hauts, des fils barbelés, des filins métalliques en guise de toit dans les minuscules cours de promenade, caméras de surveillance, système d'écoute, guérites de flics et de matons… Ils nous condamnent à souffrir dans un microcosme de béton et de fer, à l'architecture très hostile et opprimante, ils nous condamnent à un contrôle très opprimant, à un isolement quasi absolu, ils nous condamnent à subir la violence carcérale institutionnelle à son plus haut niveau, ce qui sans aucun doute, à court ou à long terme, finit par nous détruire.



L'angoisse si cruelle que provoque la répression, avec toutes les conséquences psychologiques négatives qu'elle entraîne sur les personnes qui la subissent (stress chronique, hallucinations, paranoïa, schizophrénie, claustrophobie, névroses, problèmes cardiaques et respiratoires, cancers…), finit par rendre malade et assassiner quiconque, surtout si la répression carcérale est aussi brutale que celle des régimes d'isolement et Fies de premier grade.

Pour cela, chers compagnons, nous continuerons à lutter contre toute cette barbarie, nous continuerons à lutter pour nos droits humains, nous continuerons à lutter pour un monde sans prisons et nous vous encourageons à vous joindre à cette juste lutte, celle de tous les opprimés, exploités du monde.

Sans plus pour le moment, salut fraternel et libertaire.

LAUDELINO IGLESIAS MARTINEZ, 23 ans d'enfermement, dont 13 ans en premier degré.

FARID HALIFA BALAID, 19 ans d'emprisonnement, dont 10 ans en premier degré.

JOSE SANCHEZ MARTiNEZ, 18 ans d'emprisonnement, dont un en premier degré.

JUAN CARLOS DOPICO GARCIA, 10 ans d'emprisonnement, dont 4 en premier degré.

SERGIO SAMPEDRO ESPINOSA, 8 ans d'emprisonnement en premier degré ;

ALFREDO SANCHEZ, 4 ans d'emprisonnement dont 3 en premier degré.

Publié dans l'*el Borito* de juillet 2001

RAPPORT DISCIPLINAIRE : LES CRAPULES DU MOIS

Étudiant il rêvait de bâtir des pyramides, il construit des tombeaux.

Le concepteur de cette prison (celle du Pontet à côté d'Avignon) du XXIe siècle est l'architecte parisien Guy Autran, un spécialiste qui a déjà réalisé de nombreux centres pénitentiaires (Épinal, Villefranche, Saint-Quentin-Falladire, Villenauxe-la-Grande, Rémiré-Montjoly) et à qui a été attribuée, après concours, la première tranche du Programme 4000 (construction des établissements de Seysses-Toulouse, Le Pontet-Avignon et Séquedin-Lille). Autran a séduit l'Administration pénitentiaire (AP) et notamment sa directrice, Martine Viallet, pour qui « le projet est très aéré, il y a de la lumière partout, des dégagements, des vues, le personnel respire. Tout ça évite d'avoir l'impression d'être entre quatre murs » [1]. C'est bien là la « philosophie » de l'architecte, « amener le détenu à accepter sa condition sans révolte », « que le détenu aussi bien que le surveillant acceptent involontairement l'enfermement » ; il voit donc dans la conception de ces prisons modèles « une mission presque humanitaire ».

Pourtant l'architecte n'a pas été choisi par l'AP pour son humanitarisme, la luminosité ou la beauté de ses constructions, mais pour le zèle sécuritaire dont il sait faire preuve. Pour le Programme des 4000, il est le seul architecte à avoir scrupuleusement observé l'imposant cahier des charges sur la sécurité, étape qui élimina les autres concurrents. Mais Autran cherche à en faire plus, à faire mieux, plus sévère, en innovant sans cesse, en utilisant les dernières technologies, en imaginant des techniques pour favoriser la surveillance, faciliter la tâche et la protection des matons, limiter au mieux les contacts entre taulards et matons, ou lutter contre les évasions... Des trucs et des détails dont l'AP n'avait même pas eu l'idée et qui la ravissent. Son concept carcéro-humanitaire s'appuie sur « la réduction des circulations, l'autosurveillance, la limitation des déplacements » avec l'utilisation massive de l'électronique et de la vidéosurveillance (le nombre de matons pouvant être réduit, ces prisons sont économiques).

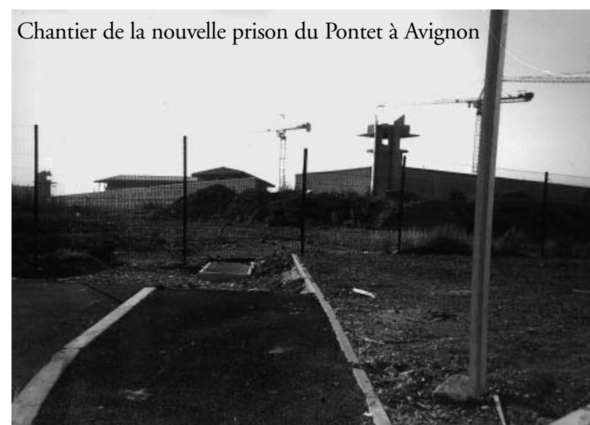
Guy Autran
5, rue Lemaignan, 75014 Paris
Tél : 01.40.78.84.00 Fax : 01.40.78.85.98

Né le 14.11.1940 à Annot (04), architecte DPLG, urbaniste JUVP, secrétaire général de l'Académie d'architecture, enseignant (de 1983 à 1986) à l'école d'architecture de Nancy.
Architecte des prisons d'Épinal, Villefranche, Saint-Quentin-Falladire, Villenauxe-la-Grande, Rémiré-Montjoly, Seysses (Toulouse), Le Pontet (Avignon), Séquedin (Lille)… aux «systèmes de sécurité maximale».
Récompensé pour ces faits et son zèle par le ministère de la Justice de l'Ordre national du Mérite.
Pense que son travail est «humanitaire».

Pour Guy Autran, cet inventeur de prisons, ce rêveur de barbelé, cet utopiste de la cage, le centre du Pontet doit être un chef-d'œuvre, un nouvel écrin pour sa piètre philosophie... Son application ne semble pourtant pas toujours bien comprise, notamment par les taulards qui ne saisissent pas assez le côté humanitaire et trop le froid sécuritaire... La maison d'arrêt de Rémiré-Montjoly, Guyanne, construite selon ses plans en 1997, a connu en juillet 1999 une tentative d'évasion qui s'acheva par la mort de deux prisonniers et une mutinerie où furent détruites plus d'une centaine de cellules.

Radom & Co

1. *Libération*,25.03.2000.
Extrait de *Traits noirs* nº87, janvier 2002.
Article sur la nouvelle prison d'Avignon.


Chantier de la nouvelle prison du Pontet à Avignon

De n'avoir jamais frappé dans le public,
je ne mérite pas le titre d'ennemi public… numéro 1

Jacques Mesrine

HAINE AMI PUBLIC N°1

Pièce à l'étal du théâtre social, de la guignolade médiatique, du cirque d'État ou one man show pour acteur schizophrène souffrant de dualité interne.
Décor : le crâne vide d'un homme.
Accessoires : deux pensées contradictoires.
Costume : la nudité intellectuelle.
Mise en scène : mise en chaîne d'usine ou de prison ou de télévision.



– Qui est l'ennemi public numéro un ?
– Le chômage ?
– Non.
– Le sida ? La peste ? La lèpre ? Les maladies orphelines ?
– Non ! Ce sont les marraines de nos Téléthons, ces muses-là !
– La famine dans le monde ?
– Non. Celle-là nourrit plus de beau monde qu'elle n'en fait crever.
– La guerre ?
– Non. Je ne vous permets pas de médire de cette idée divine du génie humain qui a fait toutes nos grandes civilisations !
– La misère ?
– Non. Celle-ci est synonyme de justice puisque même le plus pauvre des plus pauvres est toujours assez riche pour trouver plus pauvre que lui.
– Putain de bordel à cul… Qui est l'ennemi public numéro un ? Un homme seul ?
– Euh… cela veut dire pas en troupeau ?
– Oui, seul sans le groupe.
– Mais seul avec des amis que nous ne connaissons pas ?
– On peut voir ça comme ça.
– Ah là, oui, il peut être dangereux et donc ennemi public numéro soixante-douze !
– Mais nous cherchons le *number one!* Celui qui fait vendre du papier presse ?
– Oui oui.
– Celui qui fait qu'on pense à lui et non aux amis publics cités dans le listing interrogatif du début ?
– Voilà voilà.
– Alors vous voulez dire… ceux qui mettent en danger le public social des bons braves honnêtes gens ?
– C'est ça !
– Ah, ceux dont on fait des films hollywoodiens qui remplissent les caisses d'argent alors que dans les fictions on les voit vider ces mêmes caisses.
– Parfaitement !
– Vous voulez parler des assassins violeurs d'enfants ?
– Non ! Ceux-là sont des malades.
– De quoi ?
– D'avoir été nos cobayes et, d'ailleurs, de mémoire d'homme, jamais un tel criminel n'a été titré du noble titre morbide d'ennemi public numéro un.
– Oh ! la la ! vous ne parlez tout de même pas des gangsters du Milieu ?
– Non non, ceux-là sont souvent intérimaires de notre système social, ils ont même eu une ANPE qui s'appelait la Carlingue, puis le SAC, etc.
– Merde de merde ! Vous désignez les voleurs ?
– Parfaitement ! Vous avez mis dessus notre doigt accusateur !
– Comme Jacques Mesrine ?
– Oui oui celui-là !
– Le peuple l'aimait bien celui-là !
– Jamais de nos vies !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!
– Mais pourtant dans un sondage *Paris-Patch*, « le pet des mots le rot des photos », distillateur d'aliénation, il a été je crois élu Homme de l'année 1978 par les Français ?
– C'était de l'intox !
– Comme l'abbé Pierre et Cousteau ?
– Non, là c'était de l'info !
– Mais si ça avait été vrai, il aurait fallu gracier Mesrine même évadé puisque le peuple français l'élisait Homme de l'année et que la justice, qui l'avait condamné à vingt ans de QHS, est rendu, au nom du peuple français. Mais, au fait, vous leur reprochez quoi aux voleurs ?
– Le pire !
– De braquer des banques ?
– Même pas !
– De s'évader de vos prisons ?
– On s'en fout comme de l'an 40 !
– L'an 40 de la Deuxième Guerre mondiale ?
– Ce 40 et les autres… Sauf le 40 des voleurs !
– Nom d'une bite chauve… Je pige pas votre haine des voleurs.
– Eh bien monsieur Ducon ! Je vais vous expliquer ! Ces enfoirés de voleurs sortent l'opinion publique de leurs cauchemars désespérants de banalité où l'hyp-

notisme politique les a plongés et les font rêver !
– Rêver de quoi ?
– De se faire voleur comme eux !
– Et alors ?
– Et alors c'est la révolution !
– Ah, comme les terroristes ?
– Non, ça c'est des potes.
– Quoi ?
– Oui ! C'est des potes… qui veulent notre place comme l'ami veut ta femme. C'est rien ! Quand on ne peut pas la leur refuser, on leur en fait une petite et le tour est joué.
– Même les Basques ?
– Oui.
– Les Bretons ?
– Bientôt, s'ils cessent d'être têtus à vouloir parler breton, c'est dur à apprendre.
– Les Corses ?
– Longtemps que c'est fait.
– Mais ce sont vos ennemis…
– Adversaires seulement et pas publics. Ils veulent notre système et quand ils l'ont, on leur laisse le temps de l'améliorer pour que nous puissions le reprendre ensuite. Dès qu'ils nous ressemblent, on cesse les hostilités.
– Par la révolution ?
– Non ! Par le terrorisme.
– Et la révolution de 89 ?
– C'est le brouillon de celle de 17.
– Je parle de la France pas de la Russie.
– Entre nous, il n'y a pas de frontières. Revenons au terrorisme…
– Mais ils tuent aussi avec les attentats.
– Ben comme nous avec nos guerres.
– Mais ils font des bombes !
– Beaucoup moins dangereuses que nos lois.



– Alors l'ennemi public numéro un vous pouvez pas en faire un intérêt numéro un.
– Ben si, mais ils veulent pas.
– Comment ça ? Trop de pureté ?
– Non, trop de connerie ! Ils veulent pas être des adultes responsables, ils ne désirent qu'une chose…
– Quoi ?
– Être des hommes.
– Hein ?
– Ouais ! Des hommes et pas des mannequins automatisés individualistes corporellement mais clonés dans la tête.
– C'est affreux c'que vous dites.
– Z'êtes qui vous…
– Ben un homme…
– Vous faites quoi ?
– Ben ma vie.
– C'est tout ?
– Euh… oui.
– Bougez pas de là j'ai quelque chose pour vous.
– Quoi ? Un cadeau ?
– Mieux que ça ! Un boulot, un job, une vocation… Hé les gars ! Amenez les flingues et les journalistes, j'en ai trouvé un nouveau…
– Un nouveau quoi ?
– Ennemi public numéro un !
– Attendez.
– Allez, en piste.
– Mais je ne veux pas frapper dans le public !
– Avec tout ce qu'on vient de se dire, croyez-moi, vous allez sacrément frapper l'esprit du public.
– Ca y est, j'ai compris…
– Trop tard, ducon !

HAFED

Débat national sur les risques industriels
ou débat planétaire sur la sécurité de toutes les populations ?

Avec l'explosion toulousaine d'AZF, catastrophe industrielle majeure, sinistre 21 septembre 2001, le débat de fond d'intérêt général qu'une partie de la population tente de soulever depuis de nombreuses années est passé aux devants de la scène médiatique. Anticipant la réaction de l'opinion publique, le gouvernement Jospin organise une pseudo-consultation populaire, vingt-sept débats régionaux dont l'avant-dernier à Toulouse le 30 novembre. En fin de compte, c'est des mesures de prévention des risques industriels aux niveaux organisationnel, réglementaire et législatif (Seveso III ou Toulouse I) qui seront mises en place. Il s'agit pour le gouvernement de faire accepter à la société française la dure réalité des catastrophes majeures seulement en termes de risques et de sécurité industrielle. C'est une culture du risque propagée par un futur ministère de la Peur qui est proposée aux Français. La finalité de la production et le coût de la vie ne sont toujours pas pris en compte. Quant au sort des Toulousains, intimement lié au sort de l'Onia, cet eldorado chimique au cœur de la ville, il reposerait en définitive sur une décision arbitraire prise en haut lieu dans la capitale, à Matignon après ce 11 décembre 2001.

Les dés sont-ils déjà jetés ?

Devant l'abandon des sinistrés livrés aux spéculateurs et au froid, devant les risques potentiels de nouvelle catastrophe, il paraît déplacé d'accepter un quelconque dialogue qui ne prendrait pas en compte l'ensemble du processus de vie, qui ne mettrait pas en préalable la sécurité de la population dans sa totalité, ici et ailleurs. Il serait indécent, impensable de palabrer avec un gouvernement qui veut nous imposer sa décision dictée par de sombres enjeux politico-économiques.

En préambule à toute consultation et en gage d'apaisement, c'est la fermeture définitive du site, sa décontamination et sa reconversion ainsi que celle des salariés qui s'imposent comme symbole de changement fondamental.

Car c'est bien d'un débat de fond dont il s'agit, un vieux débat de société sur l'avenir de ce monde.

Un débat qui a déjà commencé, au fil des luttes sociales d'émancipation, sous diverses formes, au travers de diverses organisations humaines horizontales, forces de proposition comme le mouvement antinucléaire qui revendique depuis trop longtemps une orientation démocratique de la politique énergétique nationale, ou comme le refus des OGM qui porte la volonté d'une autre agriculture en accord avec le vivant... Nous sommes de plus en plus nombreux à vouloir prendre le temps de réfléchir pour infléchir rapidement sur l'évolution désastreuse de ce monde industriel à visée marchande.

Nous savons pertinemment que ce débat ne peut se faire à la va-vite, entre deux échéances électorales combles de promesses (comme la sécurité), en excluant la population, principale concernée.

Nous avons le temps, le temps des années déjà écoulées à crier sans se faire entendre et le temps des années à venir qui vont transformer l'ensemble de la marche industrielle, qui vont chambouler les règles de ce monde barbare et définir enfin la notion de progrès. Nous avons le temps pour débattre, mais la survie de la planète et de l'humanité est une urgence.

Il s'agit aujourd'hui de balayer définitivement le mythe d'une science sacralisée et salvatrice qui découpe la vie en grands principes, en lois et maintenant en brevets. Il s'agit de penser la science comme un outil et non comme une fin en soi ou une religion et de revoir à l'échelle humaine les applications technologiques sources de bien-être. Il s'agit de ne pas laisser s'achever le désastre de la société nécro-industrielle source de profits pour certains actionnaires et de malheurs planifiés pour le reste du monde.

Nous n'avons pas choisi de fabriquer et de consommer cette merde et personne ne doit culpabiliser sur les contradictions imposées par le système. Mais cette industrie guerrière n'a que trop duré. La société française ne veut plus vivre au profit des tonnes d'armes et de polluants qu'elle produit et exporte. Nous ne voulons plus survivre, entre deux catastrophes, sur les subsides d'une industrie mortifère. Nous ne voulons plus survivre avec le risque industriel permanent qui impose inéluctablement le sacrifice d'une partie de la population. En premier lieu les risques nucléaire et chimique.

Pour beaucoup de gens, l'explosion d'AZF est une catastrophe industrielle, une de plus après Bhopal, Tchernobyl, l'*Erika*... une avant la nouvelle. Mais pour nous, victimes traumatisées, cette explosion est aujourd'hui l'argument de trop même s'il crée ce lien avec les autres, sinistrés ou bombardés, victimes des guerres, victimes de la guerre économique, victimes et résistants.

Que ce malheur aiguise notre conscience et forge notre force de conviction.

Oui, nous sommes prêts au débat. Oui, nous n'en sommes encore qu'au stade du questionnement et à la recherche de solutions et nous bâtissons solidement notre argumentation. Mais nous voulons débattre de tout. De l'avenir de l'ensemble du processus qui génère les technologies meurtrières. Nous voulons débattre de l'ensemble des problèmes, des besoins, de la consommation, de la croissance, et de la production nécessaire et utile à tous. Il n'est pas trop tard.

Souhaitons que l'explosion de Toulouse serve de détonateur à une transformation sociale en profondeur et ne reste pas un malheureux pétard mortel mais mouillé ?

N'attendons pas sagement la prochaine explosion, imposons la fermeture définitive des usines de mort.

DES HABITANTS DE TOULOUSE, le 10.12.2001

 Mortellement libérable 

« Dans la classification des espèces, je pense avoir été inséré dans la catégorie dinosaures et tortues. Je pense que, plutôt qu'un comité de libération, c'est le WWF qui devrait s'intéresser à moi : section espèces en voie de disparition… », ironisait Horst Fantazzini quelques mois avant sa semi-libération en mai 2001, après avoir passé 32 ans dans les geôles italiennes.

Le 19 décembre dernier il est interpellé avec un ami aux abords d'une banque à Bologne, avec l'accusation de tentative d'attaque à main armée alors qu'ils étaient à bicyclette et prétendument en possession de cutters, de gants en latex et d'une paire de collants… Ils sont tous deux incarcérés à la prison Dozza de Bologne. Dans la soirée du 24 décembre Horst Fantazzini y meurt d'une rupture d'anévrisme à 62 ans. L'autopsie pratiquée en présence d'un médecin mandaté par ses deux fils et le témoignage de quelques prisonniers ont chassé les rumeurs de mauvais traitements : sa mort s'avère être *naturelle*. Mais il ne fait *naturellement* aucun doute que Horst Fantazzini a été assassiné par le système carcéral.

Fils et petit-fils de militants anarchistes qui avaient versé dans la lutte contre le fascisme, c'est en toute logique qu'à la sortie de la guerre, après avoir trimé dès l'âge de 16 ans dans une usine de motos, Horst se décide à mettre en pratique la réappropriation directe. Comme il « est évident que les banques sont l'expression du pouvoir capitaliste », c'est à elles qu'il va s'attaquer. « Je me définis comme anarchiste individualiste, un rebelle conscient qui a souvent agit inconsciemment. »

Il braque un bureau de poste en 1960, seul et avec un pistolet en plastique, sans aucun problème. Malheureusement, il se fait arrêter sur un simple contrôle routier alors qu'il circulait à bord d'une voiture volée et ce, avec l'argent de son premier braquage en poche. Il a 21 ans et il est condamné à cinq ans de prison.

À sa sortie, sûr de ses choix, il se spécialise définitivement dans le hold-up en solitaire, toujours avec calme et sans violence. « Je ne hurlais pas. Je m'adressais aux employés fermement mais avec gentillesse et souvent en plaisantant pour dédramatiser. S'il y avait du monde j'attendais patiemment mon tour (…) jusqu'à ce que la salle se vide. Alors je m'approchais du guichet (…) et sortais mon pistolet. Tranquillement je disais : "Reste calme, donne-moi l'argent et il ne t'arrivera rien." Souvent, les autres employés ne se rendaient même pas compte qu'un braquage était en cours. » À une caissière qui s'était évanouie pendant un hold-up, Fantazzini fait parvenir un bouquet de roses dès le lendemain. C'est à partir de là et à cause de sa manière d'opérer qu'on lui donne le surnom de *braqueur gentilhomme* dans les chroniques judiciaires.

Les années passent et les vols à main armée d'un pistolet en plastique se succèdent. Horst va exercer son talent jusqu'en Allemagne et en France où sa carrière est mise en pause en juillet 1968 après qu'un gendarme lui eut fait un croche-pied à la sortie d'une banque de Saint-Tropez. Après 4 années passées dans une prison française, il est extradé vers l'Italie où les juges bolognais l'attendent : ils l'assomment d'un jugement cumulé de 11 ans au lieu de confondre les peines. Horst réussit à s'évader (nous n'avons malheureusement aucun détail sur cet épisode) et commet plusieurs braquages dans sa cavale avant d'être capturé et incarcéré à la prison de Fossano.

Fantazzini y prépare tout de suite son évasion en se procurant un Mauser, qui pour la première fois, n'est pas en plastique. Le 23 juillet 1973, seul et sous la menace de son arme, il tente de se faire ouvrir la porte d'entrée de la prison. Mais sous les refus, il fait feu à deux reprises, blessant grièvement le portier et un gradé. L'alarme est déclenchée. Horst se retranche dans les bureaux administratifs en ayant pris deux matons en otage. Après une journée de tractations il est conclu qu'on doit lui remettre une Alfa Roméo Giulia 2000 et une forte somme d'argent en échange de la vie des deux gardiens. À peine a-t-il franchi la porte, en se servant des deux sbires comme bouclier, qu'un berger allemand lui saute à la gorge et des tirs fusent de toute part. L'ordre a été donné de l'abattre. Le chien est tué sur le coup. Fantazzini est criblé de balles et laissé pour mort. Pourtant il survit à ses blessures après un long séjour à l'hôpital et il trimbalera des balles logées dans le thorax pendant des années. Cela motivera même une de ses nombreuses tentatives d'évasion : aller se faire soigner, car bien sûr on lui refusait ce droit en détention…

Il écope de 22 ans de prison en plus des peines précédentes et se retrouve classé parmi les détenus dangereux. Commence pour lui un long calvaire dans les prisons spéciales d'Italie, nouvellement créées à l'instar des autres pays d'Europe pour mater les mouvements politiques et la grande criminalité. « Il y en avait une dizaine : Cuneo, Novara, Fossombrone, Trani, Termini Imerese, Favignana, Pianosa, l'Asinara, Nuoro, et Voghera pour les femmes. Et puis il y avait des quartiers spéciaux dans quasiment toutes les autres prisons. Pendant une dizaine d'années, nous, les détenus *différenciés*, nous n'avons plus eu de rapports avec les autres détenus. (…). Je pense que nous avons été utilisés comme des cobayes dont ils étudiaient les comportements et les réactions suivant le niveau du *traitement.* »

Pourtant l'état italien a bien du mal à contenir les *monstres sociaux* enfermés dans ces prisons-bunkers qui n'ont de cesse de déclencher des mouvements de contestation auxquels Fantazzini participe activement. « Un traitement dur cimente le groupe et dilate la solidarité. Nous étions tous unis contre EUX et nous inventions des moyens de communication incroyables pour rompre l'isolement physique. (…) Il faudrait faire un livre pour décrire les astuces que nous avions inventées pour surpasser l'isolement que l'on nous infligeait. » Des comités de prisonniers se forment « pour préparer les luttes et d'éventuelles évasions » et la situation éclate à la fin des années 70. Horst est alors enfermé à l'île-prison de l'Asinara en Sardaigne. « La première lutte, qui a consisté à détruire les interphones dans les parloirs et à refuser de remonter en cellule, s'est conclue par le *massacre* d'une soixantaine d'entre nous. J'ai fini dans le coma et j'ai été emmené en hélicoptère à l'hôpital. Mon hospitalisation a été tenue secrète et après deux jours on m'a ramené à l'Asinara. Ma compagne de l'époque a réussi à le savoir et à divulguer l'information, qui a été relayée par beaucoup de médias. (…) Une enquête fut ouverte et la direction de la prison a rencontré quelques difficultés. Une semaine plus tard nous avons détruit les deux quartiers spéciaux sans que les matons osent intervenir. Ces quartiers rendus inhabitables, nous avons été logés dans les bâtiments normaux en attendant notre transfert. »

Fantazzini est d'abord transféré à Palmi, où il participe à des affrontements contre la police, venue mater un mouvement de contestation, puis à Nuoro en Sardaigne. Il y est enfermé dans l'aile de haute sécurité de Badu'e Carros avec des membres des Brigades rouges. Bien qu'il lutte en leur compagnie, il s'opposera aux dérives sectaires et autoritaires de certains d'entre eux au sein des comités de prisonniers. Le 27 octobre 1980, une mutinerie éclate pour l'arrêt du régime d'isolement et pour que les prisonniers politiques soient séparés des mafiosi. Les quartiers spéciaux sont saccagés, plusieurs matons sont blessés et deux détenus sont tués. « Mais de toute façon nous en étions déjà à l'épilogue : l'affaiblissement de l'agitation sociale à l'extérieur s'est répercuté à l'intérieur des prisons. Commence alors la saison des *repentirs* et des *dissociations* en masse. Les intellectuels qui avaient fini de jouer à la guerre s'en sont retournés dans leur pénates élitistes. Il faut toujours se méfier des intellectuels professionnels ! Ils tissent des toiles d'araignée pesantes comme des chaînes sur les rêves des hommes libres. (…) La fin des années 60 et toutes les années 70 ont été une saison de luttes qui ne se répéteront certainement pas : celle des prisons détruites et des tunnels vers la liberté. (…) Et toutes ces luttes m'ont valu un bonus de 20 ans sur ma peine. »

Pourtant « en 1989 j'obtiens ma première permission. À ce moment, ma fin de peine se situait vers 2010 : j'avais déjà fait à peu près 21 ans et il m'en restait 21 à faire. (…) Mais durant une permission j'ai retrouvé des camarades avec qui j'avais lutté en taule. (…) Alors que moi j'étais libre en permission, eux, étaient en semi-liberté et travaillaient la journée pour aller dormir la nuit en prison. Et cela m'a fait une drôle d'impression car nous qui avions passé notre vie à chercher à détruire la prison et à s'en évader, aujourd'hui nous sonnions à la porte pour aller y dormir… J'ai eu une espèce de crise et j'ai décidé de ne pas y retourner. »

Horst se retrouve en cavale et ne perd pas ses vieilles habitudes… Lorsqu'il est repris en 1991, les magistrats l'accusent de faire partie du groupe Azione rivoluzionaria qui aurait commis des braquages et des enlèvements pour s'autofinancer. Toujours est-il que la peine s'alourdit encore plus et Fantazzini ne peut espérer sortir qu'en 2022, à 83 ans… Ces 10 dernières années en détention, il les effectue, transfert après transfert, dans les quartiers spéciaux. En plus des restrictions habituelles liées à l'isolement, il lui est interdit d'être photographié. Si bien qu'un simple croquis a été longtemps son unique portrait.

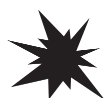


« Après tant d'années passées en prison, j'ai acquis une tendance à m'enfermer sur moi-même. Il n'est pas facile de survivre entre opportunisme et résignation. (…) Je hais l'arrogance et l'hypocrisie, mais dès que j'ai à faire à des personnes vivantes et loyales je m'ouvre complètement. Si je suis resté intègre, c'est parce que j'ai eu la chance de vivre des rapports intenses avec des personnes qui, du dehors, ne m'ont jamais fait manquer de leur amitié et de leur amour. (…)Aujourd'hui la prison est *pacifiée* et l'air qui s'y respire est d'une pesante résignation. Sa *population* a considérablement changé », faisait-il remarquer en 1999. Et lui-même s'était résolu à accepter le régime de semi-liberté en mai dernier, histoire de voir comment ça s'était résigné dehors…

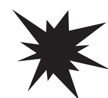
Les jours suivant son décès, plusieurs initiatives ont eu lieu en Italie telles que des graffitis ou des mini- sabotages et des cassages de banques ainsi qu'un rassemblement devant la prison de Bologne le jour de son enterrement.

Son complice, Carlo Tesseri, est encore incarcéré et sa demande de parloir lui a été refusée sous prétexte que la mort de son ami n'était pas un motif suffisamment grave…

Vous pouvez lui écrire :
Carlo Tesseri
casa circondariale Dozza
Via del Gomito 2
40136 Bologna
Italie



FEUX D'ARTIFICE



BALLADE NOCTURNE À LOOS LES LILLE

Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, un « groupe de personnes » s'est rendu devant le centre pénitentiaire de Loos-les-Lille plutôt que de boire du champagne dans la chaleur de leurs appartements. Un feu d'artifice et des fumigènes ont été allumés à une centaine de mètres du mur d'enceinte, des slogans ont été braillés, et le communiqué suivant a été lu, avec des moyens rudimentaires. Seule certitude : ce petit rassemblement n'est pas passé inaperçu à l'intérieur, particulièrement dans une des ailes de la maison d'arrêt. Les cris des détenus résonnaient jusqu'au petit groupe, qui a pris le chemin du retour au bout d'une dizaine de minutes. Nous reproduisons ce communiqué en espérant qu'il parviendra un jour à certains détenus de Loos.

« À tous les taulards, à toutes les taulardes. On est un groupe de personnes venues faire un peu de bruit. Nous n'oublions pas qu'avec ou sans peine de mort officielle, la prison tue. Elle tue par les longues peines, les quartiers d'isolement, le mitard, la censure, les fouilles à corps, la privation affective, la mort lente ! On est venus pour vous dire que toutes les formes de réclusion, en particulier la prison, nous dégoûtent. Pareil pour toutes ses composantes : matons, Administration pénitentiaire, juges ou flics. Nous tenons à manifester notre solidarité, particulièrement en ces périodes de fêtes où la plupart se gavent dans l'indifférence, et nous tenons à répondre aux appels de plusieurs collectifs de détenus en lutte dans les centres de détention et les maisons d'arrêt de France : Ensisheim, Arles, Lannemezan, Fresnes, Poissy. Au problème des prisons, les politiciens répondent par le lancement d'un programme de construction de dizaines de nouvelles taules. Les juges, eux, répondent en allongeant les peines et en refusant d'appliquer les mesures d'aménagement de peine. Dedans, ils vous cassent, mais dehors aussi c'est le tout-répressif qui dirige nos vies. Nous voyons le “ problème des prisons “ autrement : tant qu'il y aura des lois, on refusera de les respecter, tant qu'il y aura des taulards, on sera à leur côtés.

NICK LA TAULE ! À bientôt ! »

FEUX FOLLETS SUR LA ROUTE NAPOLÉON

A la prison de Grasse, rien n'a changé, le directeur en place, bien encadré par ses chefs de détention, poursuit tranquillement sa carrière : la mort du jeune Ralphe Hamouda est toujours inexpliquée, le résultat de la contre-expertise demandée par la famille n'a toujours pas été rendu, et comme d'habitude l'Administration pénitentiaire comme la justice locale espèrent que le temps effacera les responsabilités. En revanche, les tabassages ont continué à l'intérieur de la prison qui mérite à coup sûr la palme des brutalités arbitraires pour l'an 2000. Parallèlement, la police continue de persécuter les habitants de la cité de la Zaïne, interpellant à l'aveugle des prétendus suspects de vols à la portière, les identifiant sur une vague ressemblance de blouson, et les livrant à la vindicte d'un procureur soucieux de la sécurité des nantis de la Côte qui les envoie sans vergogne en détention provisoire. Les familles n'en peuvent plus d'être la proie facile de policiers qui rentrent violemment chez elles, n'hésitant pas à défoncer les portes d'entrée, à ravager des appartements, comme s'ils voulaient les persuader qu'ils étaient devenus *personae non gratae* dans la région. Pourtant, une fois n'est pas coutume, ces familles essaient de s'organiser, en créant une association, en essayant d'obtenir des espaces pour se réunir, en contactant des avocats pour que les exactions commises dans la prison ne disparaissent pas dans les poubelles administratives : très jeunes, moins jeunes et plus âgés semblent tous d'accord pour agir dans ce sens.

Nous avons appris qu'un feu d'artifice avait été tiré devant la prison de Grasse, le soir du 31 décembre. Il est toujours remarquable de constater qu'en ces périodes de fêtes bidons, de célébrations d'une marchandise aussi répugnante que commune, quelques personnes préfèrent saluer des proches emprisonnés ; ce geste solidaire et chaleureux pourrait prendre une autre ampleur, un autre sens s'il se généralisait.

SOMMAIRE



Caroline Perrin

Prochain numéro, dossier sur les lois sécuritaires, sur la « délinquance », sur les jeunes « barbares sauvageons », envoyez textes et illustrations…

La cassette vidéo du communiqué clandestin fait par des prisonniers de la centrale d'Arles (*cf. L'Envolée* n° 3, « Vu à la télé ») est disponible !
Son prix est de 4 € Pour la recevoir, envoyez liquide ou chèque à l'ordre de J-P. Brizolier, à l'adresse de *l'Envolée.*

Bulletin d'abonnement
à recopier sur papier libre

Nom…………………………………………… Prénom…………………
Adresse…………………………………………………………………..……
N° d'écrou…………………………………
Je désire m'abonner 1 an à *l'Envolée.*
L'abonnement est de 10 € par an, quand on peut.
Je peux joindre un chèque de 10 € ou plus
à l'ordre de J.-P. Brizolier/*l'Envolée* ❑
Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion.
N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez…

L'Envolée
63, rue de Saint-Mandé, 93100 Montreuil
Dépôt légal TGI Paris n° 10300
Directeur de publication : J.-P. Brizolier
Impression : Expressions, Paris XIe
Commission paritaire en cours

À tous les rentiers, à tous ceux qui vivent sur le dos des détenus, à tous ceux qui ont touché le pactole… achetez-vous une bonne conscience en apportant vos dons non blanchis à l'adresse indiquée ci-dessus ou en envoyant un chèque à l'ordre de J.-P. Brizolier/*l'Envolée*.

***L'Envolée,* 63, rue de Saint-Mandé**
93100 Montreuil-sous-Bois

Amis sortants, venez nous voir à la radio dès que vous avez dépensé votre pécule libérable.

L'Envolée, l'émission de radio, tous les vendredis sur FPP 106.3, est diffusée sur Paris et sa région à 19 heures. Rediffusion le lundi à 12 h 30.

Voici une liste de librairies où l'on peut trouver *l'Envolée*. Elle est incomplète, nous remercions d'avance ceux qui nous communiquerons d'autres lieux (librairies, infoshops…) où nous pourrions systématiquement déposer le journal.

Lady Long Solo. 38, rue Keller, 75011 Paris. 01 53 36 02 01.
Ivresse de livres. 40, rue Bellefond, 75009 Paris. 01 42 80 20 76.
Odeur du temps. 35, rue Pavillon, 13000 Marseille.
A plus d'un titre. 8, rue de la Plâtrière, 69000 Lyon. 04 78 27 69 51.
Et après pourquoi pas. 5, rue Pasteur, 71100 Chalon-sur-Saône.
Urubu. 8, rue Vernoux, 26000 Valence. 04 75 56 13 33.
Scrupules. 26, rue Faubourg-Figuerolles, 34000 Montpellier. 04 67 92 24 18.
Infoshop les Imposteurs. 28 *bis,* rue de Trévise, 59000 Lille. Lundi de 19 h à 21 h.
Atelier d'écriture aux prisonniers et prisonnières à l'*Infoshop les Imposteurs.*
Lundi de 19 h à 21 h, contact : lamonseigneur@hotmail com
Alfagraph. 5, rue d'Echange, 35000 Rennes. 02 99 79 74 20.
La voix du chapitre. 67, rue Jean-Jaurès, 44000 Saint-Nazaire. 02 40 01 95 70.
D. Roignant (bouquiniste). 21, rue Navarin, 29200 Brest. 02 98 44 41 01.
L'Insoumise. 128, rue Saint-Hilaire, Rouen.
L'Autodidacte, 12, rue Megevand, 25000 Besançon.
La mémoire du monde, 36, rue Carnot, 84000 Avignon.
Infoshop Clandé. 9, rue Quéven, 31000 Toulouse.

Liste des collectifs et des radios

Trait Noir c/o Les chemins non tracés. BP 421, 84000 Avignon.
Collectif de défense et proches des détenus. Mairie de Saint-Aubin-de-Médoc 33160 Saint-Aubin-de-Médoc.
Collectif prisons c/o LDH, 3, rue du Maréchal Joffre, 63100 Clermont-Ferrand.
ABC. Maloka, BP 536, 21014, Dijon Cedex/ *ABC* C/o CCL. 4 rue de Colmar, 59 000 Lille.
Ban public. 25, rue Morère, 75014 Paris. Site internet : prison.eu.org.
Tout le monde dehors c/o TCP, 21 *ter*, rue Voltaire, 75011 Paris.
Secours rouge. 40, rue Louis-Blanc, 75010 Paris.
CAE. CICP, 21 *ter*, rue Voltaire, 75011 Paris.
Et après pourquoi pas ? 5, rue Pasteur, 71100 Chalon-sur-Saone.
Canal Sud 92.2. 40, rue Alfred Duméril, 31400 Toulouse. Magazine : 12 h-14 h ; 19 h-20 h.
La clé des ondes. Cours Edouard-Vaillant, 33000 Bordeaux. Mercredi de 19 h à 20 h 30.
Radio Galère. Le Goéland, 82 av. Roger-Salengro, 13003 Marseille. Jeudi et samedi de 20 h 30 à 22 h 30.
Radio Clapas 93.5. 14, rue J.-Vidal, BP 2002, 34024 Montpellier Cedex.

LECTURES :

Au pied du mur – 765 raisons d'en finir avec toutes les prisons – L'Insomniaque, 2000.
Brochure n° 4 du CAE (Collectif anti expulsions). S'adresser au CAE.

π À reculons Σ

En ces temps de « renouveau citoyen », l'accent est mis sur la participation du plus grand nombre de gens bien à la vie de la collectivité dans le but d'améliorer la vie de tous, et/ou la société dans laquelle on (sur) vit. Aussi pouvons-nous légitimement nous interroger sur la nécessité et le bien-fondé de l'isolement généralisé, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des murs !
Lorsque l'on souhaite le progrès de l'Humanité, plus de justice et de démocratie, nécessairement interviennent les relations qui, seules produisant l'interaction de nos désirs et aspirations, peuvent produire le bien-être de tous (notons que de toute façon, le bien-être de quelques-uns est un non-sens !).
En effet, chacun de nous est conditionné selon son origine sociale et familiale, voire ethnique, nationale, etc, donc notre jugement, nos idées sont fortement influencés et trop souvent bien arrêtés. D'autant que tout élément isolé est obligatoirement mal ou insuffisamment informé, donc en décalage.
Donc, si nos idées prennent forme isolément, seront-elles compatibles avec le bien général ?
Ne seront-elles pas plutôt déconnectées de toute réalité sociale ?
Voyez Chirac qui, isolé dans sa forteresse de l'Élysée, prétend se préoccuper des conditions de vie de ses concitoyens et de la lutte contre les inégalités sociales alors qu'il ne connaît même pas le prix d'une baguette ou d'un ticket de métro !
Et puis, de toute façon, aucun individu isolé à cause et par d'autres, quand bien même il posséderait un esprit vif, altruiste et savant, ne saurait poursuivre d'objectif élevé pour l'avenir de l'Humanité car comment est-il possible de souhaiter le bien-être des autres quand on est exclu à ce point, par eux ?
Comment vouloir le bien de ceux qui nous font mal ?
Ainsi justifie-t-on le maintien de la prison cellulaire, entre autres par la nécessité de réfléchir sur un acte mais avec le temps, et l'isolement qui lui y est inhérent, la réflexion tourne forcément en rond d'où la nécessité de communiquer, d'échanger pour l'amener plus loin…
Imaginez-vous un tourniquet que personne n'arrêterait plus, le plaisir et l'ivresse du mouvement circulaire devenant une véritable torture… Stop !!! J'veux sortir !!!
Remarquons au passage que nos amis turcs ne veulent même pas y entrer dans leurs prisons aseptisées-modernisées ! Pas fous !

Bien sûr, pour l'AP, c'est vrai que c'est gênant deux mecs ensemble en cellule, surtout quand on a envie de s'en taper un p'tit ! Alors qu'isolé, il suffit qu'un coup de spleen pointe à l'horizon du maton, et hop, on va s'en frapper un !
Et un p'tit taulard frappé, un !
Quant à la volonté d'éviter toute mutinerie, tout mouvement collectif, et de limiter le plus possible les contacts à cette fin, elle montre bien que s'il y a des raisons de se révolter contre un tel sort (de prisonnier), c'est qu'il est foncièrement injuste, et d'ailleurs l'un des principes fondant la démocratie n'est-il pas le droit des peuples à s'insurger contre toute oppression ???
Cette seule volonté suffit à démontrer l'atrocité de l'isolement cellulaire et social, bref, de la prison !

Demeurent les vraies questions, celle de la longueur des peines et du temps d'isolement nécessaire à une remise en question, et celle des dommages irréversibles causés par l'isolement.

(Prendre du recul, pourquoi pas, à condition de pouvoir revenir en avant, si c'est pour rester en arrière, c'est pas la peine !)



De même, à l'extérieur, sévissent les ravages d'une mentalité individualiste qui me répugne, et à d'autres également (heureusement !) puisqu'elle « constitue un ferment de décomposition du lien social » et, à terme, la destruction de la société tout entière !
L'isolement fait partie de ce processus d'individualisation visant à séparer les gens, à les diviser, les enfermer.
Il suffit de regarder autour de nous pour constater les dégâts collatéraux, comme dirait Bush, de l'isolement :
la mort ou la prison comme prix à payer pour avoir volé une voiture afin de pouvoir sortir de la cité, et rompre avec le bannissement dont font l'objet les habitants des « cités-dortoirs » !
Voyez la pollution, les embouteillages générés par l'égoïsme des gens, seuls dans leur voiture pour la plupart, incapables de s'organiser pour faire la route ensemble et laisser une des voitures au garage !
Quant aux retraités, qui souvent ont les moyens de se concocter de vrais petits festins, mais seuls également, n'ayant pour seule compagnie qu'un poste de télévision, ils finissent rapidement par parler tout seul, radoter, et autres petits travers de ce genre… tout comme les gens hospitalisés, enfermés…
À croire que le petit confort de chacun est devenu plus important que la vie ensemble !
Tu parles d'un progrès !!!
De toute façon, les rapports sociaux sont tels que lorsque t'as pas d'argent, t'as pas d'existence sociale puisque tu ne rentres pas dans le cycle de consommation/production et inévitablement tu subis l'isolement : difficile de se déplacer, de rester propre, obstacles majeurs à une vie sociale « normale » qui font que beaucoup d'exclus, dans la rue, n'ont pour seuls compagnons que la faim, le froid et l'autodestruction…
Et leurs amies bouteilles !
Voyez les OD, cancers, cirrhoses, ainsi que l'apathie de toutes les personnes noyant leur solitude dans l'alcool, la came ou les cachetons antidépresseur, multiples solutions pour mettre fin au désespoir causé par la désagrégation des liens, l'exclusion.
Comment voulez-vous que l'Homme ait envie de construire l'avenir lorsqu'il n'a pratiquement aucun lien, séparé des siens…
« L'homme isolé est un homme vaincu » (Alain).
En effet, la destruction de l'individu par le système carcéral est désormais largement prouvée et reconnue mais quand l'isolement à l'extérieur sera aussi poussé qu'à l'intérieur dans les quartiers d'isolement et/ou de pointeurs, imaginez la déchéance dans laquelle l'homme risque de tomber !

Apocalypse now !!!

Hommes et femmes restant chez eux, travaillant et se faisant livrer leur nourriture à domicile, prenant l'air uniquement par la fenêtre et/ou une heure par jour, la reproduction se faisant uniquement par insémination artificielle ou ne se faisant plus du tout puisque hommes et femmes n'auraient plus aucune occasion de se rencontrer, ce qui aurait de nombreuses conséquences :
Par exemple, la femme qui se faisait belle pour attirer le regard de l'homme, terminé !
Plus de toilette quotidienne car à quoi bon ?
On ne se rendrait même pas compte qu'on est sale puisqu'il n'y aurait plus de comparaison possible avec d'autres !
Et n'allez pas me dire que l'on peut ou que l'on doit prendre soin de soi uniquement pour soi car c'est absurde : se plaire à soi-même, être bien avec soi-même n'a aucun sens, on le fait inévitablement dans le but d'être bien ou mieux avec les autres, sans quoi il s'agirait d'un narcissisme mégalomaniaque inquiétant… (Ce qui revient à se regarder le nombril !)

L'être humain n'est effectivement pas fait pour vivre seul et il s'avère que, tel un enfant condamné à mourir peut échapper à ce funeste destin grâce à l'amour et l'affection maternels mais mourra s'il ne reçoit pas la chaleur et la tendresse base affective indispensable à son épanouissement d'où il puisera force, envie de vivre et par là même de lutter ; pareillement, les hommes atomisés, dispersés, isolés, se laisseront mourir (sauf exception).

À quoi bon vivre et continuer à lutter quand on sait que l'on est condamné à vivre isolé toute sa vie, ou du moins une trop grande partie de sa vie ?

Tout l'amour que tu as en toi, tout ce que tu as à donner, glisse sur les parois et revient à toi…

La vie, c'est les autres ! Sans eux, vaut-elle la peine d'être vécue ?
Si on ne peut partager les joies, le bonheur, les rires, les pleurs, la détresse et le malheur, ne perdent-ils pas tout leur sens ?
Ce sont les autres qui nous amènent à nous surpasser.
La confiance qu'ils nous portent ne donne-t-elle pas des ailes ?
Ce sont les autres qui nous aguerrissent, même nos ennemis nous mettent à l'épreuve et amplifient notre capacité de résistance, et nos amis, eux, sont nos camarades, nos alliés, notre soutien.
Les autres, quelle source infinie d'idées, de faits et de pensées !
Trésors de l'esprit… Et richesses du cœur !

Toute la beauté de la vie ne se trouve-t-elle pas dans l'unité, l'entraide et le partage ?
Voyez les mouvements de la matonnerie ou de la flicaille, sont-y pas mignons quand ils défilent main dans la main, en rangs, unis envers et contre tous ?!
Certes, leur corporation est isolée du reste de la société mais leur mouvement est unifié alors que nous peinons pour mobiliser les gens et coordonner nos luttes, principalement pour des divergences idéologiques et/ou concernant les moyens d'action alors qu'ils ne peuvent qu'être complémentaires puisque notre but commun est clair : que le monde change de base, renverser l'ordre établi !
N'est-ce pas ?
Pourtant, pas de puzzle plus difficile à réaliser à ce jour…

Ne croyez-vous pas que ce sont bel et bien le partage de nos expériences, nos angoisses et nos doutes ; la confrontation de nos opinions personnelles qui enrichissent l'esprit de la collectivité, et font avancer les choses ?
« Ce qui détermine la plus ou moins grande richesse d'une culture par rapport à une autre, c'est l'intensité de leur collaboration », affirmait Lévi-Strauss, autrement dit, l'isolement apparaît comme une tentative délibérée d'appauvrir la culture et la société, et donc de faire régresser l'Humanité !

Audrey

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement si elles contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires. (art. D.444 du CPP).